

Troisième partie

La vie liturgique du territoire (Ez. 45:1 à 46:24)

Seront successivement examinés :

- 1- Les territoires réservés du "carré sacré" central (Ez. 45:1-8)
- 2- Une obligation de justice envers Dieu et les hommes (Ez. 45:9-12)
- 3- Les prélèvements (Ez. 45:13-17)
- 4- Les solennités et les fêtes rituelles (Ez. 45:18-25 et 46:1-15)
- 5- Les privilèges du peuple du Prince (Ez. 46:16-24)

1- Les territoires réservés du "carré sacré" central (Ez. 45:1-8)

Sommaire

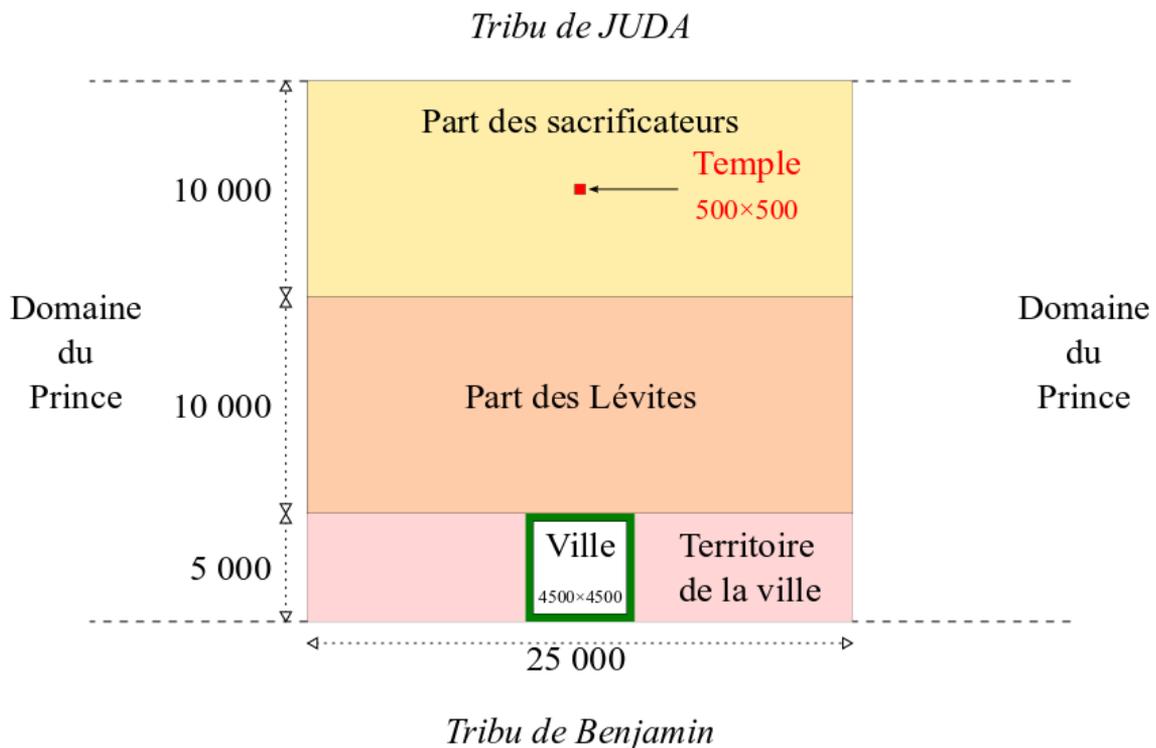
- 1.1- La portion des sacrificateurs (Ez. 45:1-4)
- 1.2- La portion des Lévites (Ez. 45:5)
- 1.3- La portion du peuple de la Ville (Ez. 45 :6)
- 1.4- La portion du Prince (Ez. 45:7-8)

Avec ces 12 premiers versets débute une longue série de directives (jusqu'à la fin de la vision) adressées par l'Éternel à son prophète, des directives dont la plupart sont relatives à la manière dont la Terre promise au Peuple élu sera consacrée au culte qu'inaugurera le Messie.

Ces 12 premiers versets concernent une portion de territoire occupant **un carré** de 25 000 coudées de côté, située au centre géographique du Pays promis.

Ce **carré** est parfois appelé "*carré sacré*" car le Temple décrit dans les chapitres précédents y est situé, et surtout parce que dans cette même zone carrée se trouvent **trois domaines** réservés à **trois groupes** d'acteurs consacrés au service du culte : les **sacrificateurs**, les **Lévites** et le **peuple** de la Ville.

Le carré "*sacré*" est encadré, à l'Est et à l'Ouest par le vaste **domaine du Prince**.



Comme le précisera la suite de la vision (Ez. 47:13 à 48:29), le Pays promis sera divisé en direction du Nord en bandes parallèles attribuées spécifiquement à **7 tribus** (du Sud au Nord : Juda, Ruben, Ephraïm, Manassé, Nephtali, Asser et Dan).

Elle sera pareillement divisée en direction du Sud en bandes parallèles attribuées à **5 tribus** (du Nord au Sud : Benjamin, Issacar, Zabulon, Siméon, Gad).

1.1- La portion des sacrificateurs (Ez. 45:1-4)

C'est la portion la plus au Nord du "carré sacré" (cf. schéma précédent), celle où est érigé le Temple (là où réside la Nuée).

Il n'est cependant pas possible de dire que c'est la portion "la plus sainte" du Territoire, du fait de la présence, de part et d'autre du "carré sacré" de la portion réservée au Prince (qui désigne, selon nous, le Roi-Messie).

Les 4 premiers versets concernent une portion de territoire rectangulaire (orientée Est-Ouest, de 25 000 par 10 000 coudées) particulièrement sensible puisqu'elle entoure l'ensemble du Sanctuaire.

Ez. 45:1

Version Segond	45:1- Lorsque vous partagerez le pays en héritage par le sort, vous prélèverez comme une sainte offrande pour l'Éternel une portion du pays, longue de vingt-cinq mille cannes (ou plutôt : "coudées") et large de dix mille ; elle sera sainte dans toute son étendue.
Version Darby	45:1- Et quand vous partagerez par le sort le pays en héritage, vous offrirez en offrande élevée à l'Éternel une portion du pays sanctifiée : la longueur, vingt-cinq mille [coudées] en longueur, et la largeur, dix mille. Elle sera sainte dans toutes ses limites à l'entour.
Version du Rabbinate	45:1- Quand vous diviserez le pays en parts d'héritage [par la voie du sort], vous en désignerez une portion comme offrande sacrée à l'Éternel ; elle aura vingt-cinq mille [coudées] de long et dix mille de large. Elle sera consacrée dans toute son étendue à l'entour.
Texte hébreu	וּבְהִפְיִלְכֶם אֶת־הָאָרֶץ בְּנִחְלָה תְּרִימוּ תְּרוּמָה לַיהוָה קֹדֶשׁ מִן־הָאָרֶץ אֶרֶב חַמְשָׁה וָעֶשֶׂר רִים אֶלָּהּ אֶרֶב וָרֹחֵב עֶשְׂרֵה אֶלָּהּ קֹדֶשׁ־הוּא בְּכֹל־גְּבוּלָהּ סָבִיב:

a) Deux nouvelles données numériques sont mentionnées : "25 000" et "10 000". Une fois de plus le facteur "5", symbole de l'Esprit, est mis en relief : la portion prélevée forme un rectangle aux proportions "5 x 2" ; ce territoire témoigne (chiffre "2") d'une **Alliance par l'Esprit**.

NB : La traduction de la Septante accorde 20 000 coudées à la largeur (et non 10 000), ce qui modifie la lecture du verset 3 suivant.

Le coefficient "1 000" exalte le caractère ineffable du futur annoncé ici.

L'unité de mesure n'est pas mentionnée dans le texte hébraïque. Les traductions Darby et du Rabbinate suggèrent à juste titre (cf. commentaire d'Ez. 42:15, §b, sur une question similaire) qu'il s'agit de "coudées" (il s'agit encore de la coudée sacrée d'Ez. 40:5 ; elle est expressément nommée au v.2), alors que la traduction Segond suggère qu'il s'agit de "cannes" (chaque "canne" étant égale à 6 "coudées").

• Rappel :

- * Une **coudée ordinaire** = environ 50 centimètres. Une **palme** = environ 8 centimètres.
- * Une **coudée sacrée** = 6 palmes + 1 palme (ou empan) = 7 palmes, soit environ 56 centimètres.
- * Une **canne** (ou "perche") **sacrée** = 6 coudées sacrées = environ 56 cm x 6 = 336 cm.

• En conséquence :

- * "10 000 coudées" = plus de **5 km** Nord-Sud (à comparer à 10 000 cannes" = environ 34 km) ;
- * "25 000 coudées" = environ **14 km** Est-Ouest ;(à comparer à "25 000 cannes" = environ 85 km.
- * Pour comparaison, la largeur d'Israël entre Gaza et la Mer Morte est d'environ 140 km.

Les "10 000 coudées" et les "25 000 coudées" sont à comparer aux versets suivants :

Ez. 48:8 (ce verset permettra de localiser un peu plus précisément le Sanctuaire dans l'ensemble de la Terre promise) "Sur la frontière de Juda, de l'orient à l'occident, sera la portion que vous prélèverez, large

de vingt-cinq mille cannes (ou plutôt : “*coudées*”) et longue comme l'une des parts de l'orient à l'occident ; et le sanctuaire sera au milieu.”

Ez. 48:9 “La portion que vous prélèverez pour l'Éternel aura *vingt-cinq mille cannes* (ou plutôt : “*coudées*”) *de longueur et dix mille de largeur.*”

Ez. 48:10 “C'est aux sacrificateurs qu'appartiendra cette portion sainte : *vingt-cinq mille cannes* (ou plutôt : “*coudées*”) *au septentrion, dix mille en largeur à l'occident, dix mille en largeur à l'orient, et vingt-cinq mille en longueur au midi ; et le sanctuaire de l'Éternel sera au milieu.*”

Ez. 48:15 “Les cinq mille cannes (ou plutôt : “*coudées*”) qui resteront en largeur sur les *vingt-cinq mille* seront destinées à la ville, pour les habitations et la banlieue ; et la ville sera au milieu.”

Ez. 48:20 “Toute la portion prélevée sera de *vingt-cinq mille cannes* (ou plutôt : “*coudées*”) *en longueur sur vingt-cinq mille en largeur ; vous en séparerez un carré pour la propriété de la ville.*”

Choisir, comme unité de mesure, des “*cannes*” (traduction Segond) plutôt que des “*coudées*” conduit à un territoire qui serait d'une dimension totale Nord-Sud incompatible avec la situation des villes et zones citées plus loin dans le texte, et bien localisées du temps d'Ézéchiël : zone de Hamath au Nord (47:16), Thamar (47:19), Kades au Sud (48:28), etc. !

b) La traduction “*tomber, faire tomber, jeter le sort*” (héb. “*phal*”, פָּיֵל) peut être trompeuse, car il n'y a pas ici d'appel au **hasard**. Bien davantage que lors de l'épisode du partage du pays de Canaan par Josué (Jos. 13), il est ici fait allusion à la **prescience** de Dieu qui, par sa Puissance, fait TOUT concourir à son Plan conçu dès avant l'éternité. C'est Dieu qui depuis la création du monde “*lance les oracles*” des circonstances.

Eph. 1:11-12 “(11) *En lui nous sommes aussi devenus héritiers, ayant été prédestinés suivant la résolution de celui qui opère toutes choses d'après le conseil de sa volonté, (12) afin que nous servions à la louange de sa gloire, nous qui d'avance avons espéré en Christ.*”

Le même verbe est utilisé dans les versets suivants :

Ez. 47:22 “*Vous le diviserez en héritage par le sort pour vous et pour les étrangers qui séjourneront au milieu de vous, qui engendreront des enfants au milieu de vous ; vous les regarderez comme indigènes parmi les enfants d'Israël ; ils partageront au sort l'héritage avec vous parmi les tribus d'Israël.*”

Ez. 48:29 “*Tel est le pays que vous diviserez en héritages par le sort pour les tribus d'Israël et telles sont leurs parts, dit le Seigneur, l'Éternel.*”

Jos. 13:6b-8 “(6b) ... *Donne seulement ce pays en héritage par le sort à Israël, comme je te l'ai prescrit ; (7) et divise maintenant ce pays par portions entre les neuf tribus et la demi-tribu de Manassé. (8) Les Rubénites et les Gadites, avec l'autre moitié de la tribu de Manassé, ont reçu leur héritage, que Moïse leur a donné de l'autre côté du Jourdain, à l'orient, comme le leur a donné Moïse, serviteur de l'Éternel ...*”
(Dans la vision d'Ézéchiël, il n'y a plus de territoires à l'Est du Jourdain, alloués à des tribus).

La suite de la vision montrera que la division **géométrique** de cet “*héritage*” (avec des bandes de **largeurs uniformes**, ne se préoccupant pas des détails topographiques au sol) nécessite une lecture symbolique.

Le peuple élu “*prélève, offre, met à part*” (héb. “*rum*”, רוּם) pour l'Éternel les prémices de ce que Dieu lui a donné : non seulement une partie des récoltes ... mais aussi des sols (en particulier le “*carré sacré*”), comme s'il s'agissait d'une “*contribution, offrande*” (héb. “*terumah*”, cf. Ez. 40:30, תְּרוּמָה) offerte par élévation vers le Ciel !

Lév. 25:23 “*Les terres ne se vendront point à perpétuité ; car le pays est à Moi, car vous êtes chez Moi comme étrangers et comme habitants.*”

Lév. 27:30 “*Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Éternel* (et donc aux sacrificateurs) ; *c'est une chose consacrée à l'Éternel.*”

Nb. 18:21 “*JE donne* (en témoignage d'affection) *comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation.*”

Ez. 44:30 “*Les prémices de tous les fruits, et toutes les offrandes que vous présenterez par élévation, appartiendront aux sacrificateurs ; vous donnerez aux sacrificateurs les prémices de votre pâte, afin que la bénédiction repose sur votre maison.*”

Nb. 18:24 “*JE donne comme possession aux Lévites les dîmes* (ce sont des prémices de la totalité des revenus) *que les enfants d'Israël présenteront à l'Éternel par élévation ; c'est pourquoi je dis à leur égard : Ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël.*”

Ez. 48:14 “Ils n’en pourront rien vendre ni échanger ; et les prémices du pays ne seront point aliénées, car elles sont **consacrées à l’Éternel.**”

D’autres mesures relatives au découpage de l’ensemble de l’héritage entre les tribus seront fournies en **Ez. 47:13-23** et **Ez. 48:1-35**.

c) Ce sont des réalités spirituelles saintes qui sont ici prophétisées. D’ailleurs les rituels décrits à la fin du chapitre omettent certains des rituels mosaïques, et introduisent inversement des rituels non exposés par Moïse.

Il n’est question ici que de **consécration** et de **sainteté**, car il s’agit du Royaume de Dieu parmi et dans des hommes et des femmes élus pour l’éternité.

Ce qui est confié aux enfants de l’Éternel est une “**possession, héritage**” (héb. “*nachalah*”, גְּחֻלָּה) inaliénable, dont le Jardin d’Eden avant la chute n’était qu’une image préfigurative.

Tout cet héritage (représentant des âmes, des corps, des attributs, des fonctions, des privilèges, etc.) constitue “**un territoire sanctifié**” (héb. “*qodes-min-ha-erets*”, קֹדֶשׁ מִן־הָאָרֶץ), une “**zone, étendue**” (héb. “*gebul*”, גְּבוּל) appelée à réjouir l’Éternel et tous les citoyens célestes dans “**toute l’étendue**” (héb. “*sabib*”, סָבִיב).

d) La disposition, décrite dans cette vision, des différentes parties de la Terre promise, “**du Pays**” (héb. “*ha-erets*”, הָאָרֶץ), est sans précédent dans les **écrits** antérieurs de la Bible, ainsi que dans l’**histoire** des 12 tribus d’Israël.

Et cette prophétie relative à la venue du Royaume messianique ne s’accomplira pas littéralement dans le futur sous cette forme.

Sont en effet prophétisées ici par Ezéchiel, non un projet d’aménagement administratif du territoire, mais des réalités **spirituelles en continuité** avec celles déjà **expérimentées** dans le passé, et qui se manifesteront lors de la première venue du Messie, et lors de sa seconde venue (lorsque l’union du céleste et du terrestre sera pleinement manifestée dans le Peuple unique que Dieu rassemble génération après génération, Alliance après Alliance).

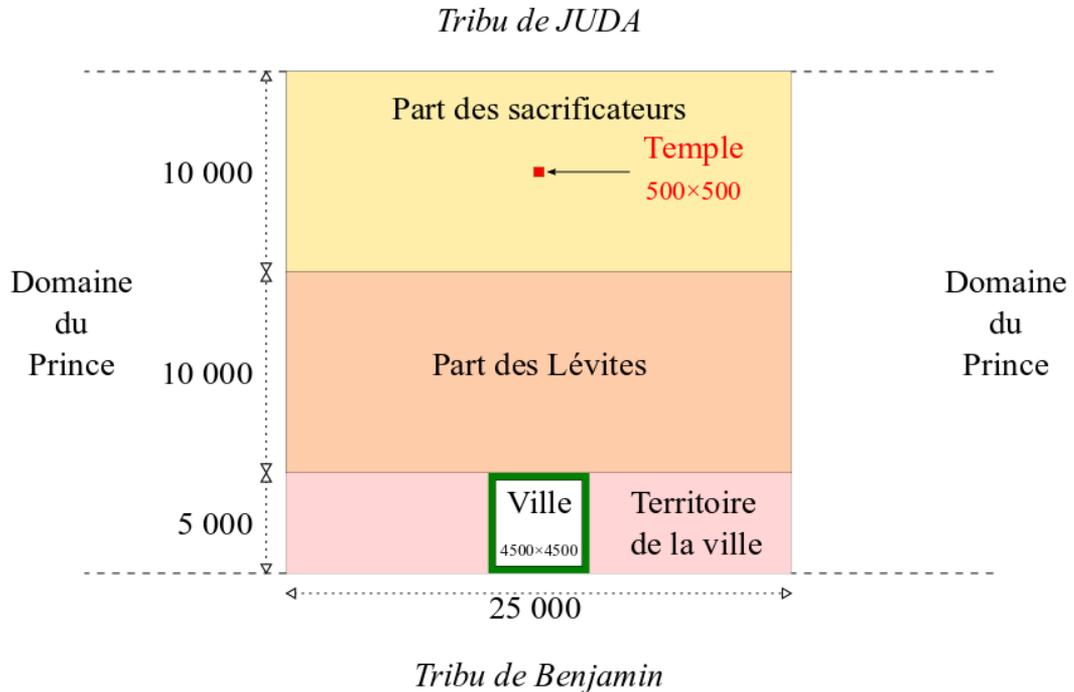
- Les **Juifs** qui ont suivi l’Esprit de Christ déjà dans le désert (1 Cor. 10:4), les **Juifs** qui ont accepté l’Esprit de Christ en Jésus aux temps apostoliques, les **Gentils** qui ont adhéré à la révélation du Peuple élu, font tous partie de la même et unique **postérité d’Abraham**, comme l’avait annoncé Noé dans sa prière prophétique : **Japhet habitera dans les tentes de Sem** (Gen. 9:27).

Ez. 47:22 “*Vous le diviserez en héritage par le sort pour vous et pour les étrangers qui séjourneront au milieu de vous, qui engendreront des enfants au milieu de vous ; vous les regarderez comme indigènes parmi les enfants d’Israël ; ils partageront au sort l’héritage avec vous parmi les tribus d’Israël.*” (les **Gentils occupent le territoire laissé vacant par la portion rebelle d’Israël, et ils y cohabitent avec les Juifs fidèles depuis 2 000 ans**).

- Le nom de “*chrétien*” a été inventé par des ennemis de Christ et des Juifs, mais non par la Bible (Act. 11:26). L’appellation correcte est “*disciples de l’Onction de l’heure*”. Il n’y a qu’un **seul Olivier** : des branches juives (mais pas toutes) ont certes été perdues (et cela depuis le Jardin d’Eden), mais d’autres branches ont été accueillies et greffées sur ce même Olivier : il n’y a jamais eu et il n’y aura jamais deux Arbres de Vie.

- Jésus Lui-même a dit qu’Abraham et sa descendance spirituelle avaient pour caractéristique vitale de reconnaître le **Verbe de leur heure**, et cela quelle que soit l’Alliance (Abel, Seth, Enoch, Noé, etc., ont démontré que s’ils avaient vécu au temps de Jésus de Nazareth, ils auraient été présents dans la Chambre haute).

- L’héritage terrestre de Canaan n’a jamais été une fin en soi pour le peuple de Dieu. L’octroi de Canaan au peuple de la Loi n’était qu’une ombre prophétique de l’octroi d’un Héritage à la fois terrestre et céleste promis à la descendance d’Adam : un Jardin uni au Ciel par l’**Arbre de Vie** (le Pain) et le **Fleuve de Vie** (l’Esprit).



Ez. 45:2

Version Segond	45:2- De cette portion vous prendrez pour le sanctuaire cinq cents <i>cannes</i> sur cinq cents en carré, et cinquante coudées pour un espace libre tout autour.
Version Darby	45:2- De celle-ci il y aura, pour le lieu saint, cinq cents [cannes] sur cinq cents, un carré, à l'entour ; et il aura cinquante coudées de banlieue, à l'entour.
Version du Rabbinate	45:2- On en distraira pour le sanctuaire un carré de cinq cents [coudées], circonscrit d'un espace libre de cinquante coudées.
Texte hébreu	יִהְיֶה מִזְבֵּחַ אֶל-הַקֹּדֶשׁ חֲמִשָּׁה מֵאוֹת בְּחֲמִשָּׁה מֵאוֹת מְרֻבֵּעַ סָבִיב וְחֲמִשָּׁים אַמָּה מִגֵּרֶשׁ לוֹ סָבִיב:

a) Si le "carré sacré" (la forme carrée est un symbole de stabilité et aussi d'équité, irradiant ici dans les quatre directions) est comme une offrande faite à l'Éternel par l'Assemblée tout entière, c'est l'Éternel qui offre à ses serviteurs les plus proches la bande de 25 000 x 10 000 coudées appelée "part des sacrificateurs".

C'est au cœur de cette bande qu'est implanté "le Sanctuaire" (héb. "ha-qodes", הַקֹּדֶשׁ) proprement dit (avec ses deux parvis, ses bâtiments annexes, et le Temple proprement dit).

Ce "Sanctuaire" est lui-même comme une dîme offerte à l'Éternel par les sacrificateurs. La vision d'Ezéchiel décrit ainsi une dynamique par laquelle l'Éternel s'offre à son Peuple, et par laquelle les enfants de Dieu s'offrent eux-mêmes (comme l'a fait le Fils de Dieu) à l'Éternel.

Ce double mouvement de l'Esprit est illustré par la représentation graphique du Nom même de l'Éternel : "Y-H-V-H", où la lettre "H" (la 5^e lettre de l'alphabet hébraïque) symbole du Souffle divin émane de la Source de toutes choses (le Yod du Tétragramme) et lui revient par l'Homme (le Vav du Tétragramme).

b) Ce verset introduit, pour la première fois dans la vision, un détail concernant le "Sanctuaire" : il est entouré sur ses quatre côtés d'un "espace ouvert, espace libre" (héb. "migrash", מִגְרָשׁ). Cet "espace libre" (appelé "banlieue" dans la traduction Darby) est lui aussi (au même titre que le "Sanctuaire") prélevé pour l'Éternel : c'est donc un espace particulièrement saint, où est interdite toute construction ou activité profane.

Ex. 3:5 “Dieu dit : *N’approche pas d’ici, ôte tes souliers de tes pieds, car le lieu sur lequel tu te tiens est une terre sainte* (la poussière du monde déchu est exclue d’un tel lieu).”

Ez. 43:12 “*Telle est la loi de la Maison. Sur le sommet de la montagne, tout l’espace qu’elle doit occuper est très saint.*”

C’est peut-être dans cet “*espace libre*” qu’était brûlé le taureau expiatoire en dehors du Sanctuaire (Ez. 43:21).

c) Deux dimensions sont citées : le côté de la surface sacrée du “*Sanctuaire*” : “*500*”, et la largeur de “*l’espace libre*” : “*50 coudées*”. L’unité de mesure pour le côté du Sanctuaire n’est pas précisée : les traductions Segond et Darby complètent par “*cannes*”.

Déjà, en Ez. 45:20, la traduction Segond avait considéré que les mesures citées dans ce verset étaient exprimées en “*cannes*”, alors que, selon nous, des “*coudées*” étaient sous-entendus.

Ez. 42:20 (Traduction Segond) “*Il mesura des quatre côtés le mur formant l’enceinte de la Maison ; la longueur était de cinq cents cannes (= 3 000 coudées), et la largeur de cinq cents cannes ; ce mur marquait la séparation entre le saint et le profane.*” (l’espace libre de 50 **coudées** rend inutile une supposée enceinte protectrice de 500 **cannes** = 3 000 coudées !).

La traduction du Rabinat choisit la “*coudée*” : la dimension de “*500 coudées*” est celle déjà indiquée en Ez. 42:16-19 pour les quatre côtés de la première enceinte du Sanctuaire.

Par contre, pour la largeur de l’espace libre, la “*coudée*” est expressément mentionnée.

Les deux nombres “*500*” et “*50*” sont, comme ceux du verset précédent, des multiples de “*5*”, le symbole de l’Esprit. Tout ici est marqué du Sceau divin, un Sceau de Perfection, de Sainteté, de Vie divine. Ce Sanctuaire est un Trône.

Ez. 48:10 “*C’est aux sacrificateurs qu’appartiendra cette portion sainte : vingt-cinq mille (cannes) au septentrion, dix mille en largeur à l’occident, dix mille en largeur à l’orient, et vingt-cinq mille en longueur au midi ; et le Sanctuaire de l’Éternel sera au milieu.*”

d) La “*part des sacrificateurs*” permettait à ces derniers d’y bâtir leur demeure, d’y faire paître leurs propres troupeaux, d’y cultiver des lopins de terre, etc.

Gen. 22:14 “*Abraham donna à ce lieu le nom de Jehova Jiré. C’est pourquoi l’on dit aujourd’hui : A la Montagne de l’Éternel* (cf. le “*Harel*” au sommet de l’Autel des holocaustes) *il sera pourvu.*”

Mt. 6:31-33 “(31) *Ne vous inquiétez donc point, et ne dites pas : Que mangerons-nous ? que boirons-nous ? de quoi serons-nous vêtus ? (32) Car toutes ces choses, ce sont les païens qui les recherchent. Votre Père céleste sait que vous en avez besoin. (33) Cherchez premièrement le Royaume et la justice de Dieu* (telle est la passion des fils de Tsadok) ; *et toutes ces choses vous seront données par-dessus.*”

Ez. 45:3

Version Segond	45:3- Sur cette étendue de vingt-cinq mille <i>cannes</i> en longueur et dix mille en largeur, tu mesureras un emplacement pour le sanctuaire, pour le lieu très saint.
Version Darby	45:3- Et, d’après cette mesure, tu mesureras en longueur vingt-cinq mille, et en largeur dix mille ; et le sanctuaire sera là, le lieu très-saint.
Version du Rabinat	45:3- Tu emploieras la même mesure pour prendre une longueur de vingt-cinq mille et une largeur de dix mille, où se trouvera le sanctuaire, le lieu très saint.
Texte hébreu	וּמִן־הַמִּזְבֵּחַ הַזֶּה תִּמְדֹּד אַרְבָּע [חֲמִשָּׁה כ] [חֲמִשָּׁה ק] וּשְׁשָׁיִם אֵלֶיךָ וְרֹחַב עֶשְׂרִים אֲלָפִים וּבֵר־יְהִי הַמִּקְדָּשׁ קֹדֶשׁ קֹדְשִׁים:

a) Comme dans les deux versets précédents, l’unité de mesure n’est pas mentionnée dans le texte hébreu, mais nous avons précédemment indiqué qu’il s’agissait dans ces versets, non pas de “*cannes*” (solution cependant choisie par la traduction Segond), mais de “*coudées*”.

La traduction du Rabinat fait ressortir que, selon elle, “*la mesure*” (héb. “*ha-midach*”, הַמִּדָּה) est “*la même*” que celle utilisée au v.1.

Ce verset ne fait que rappeler les deux versets précédents (traduction du Rabbinat) relatifs à la portion réservée aux sacrificateurs, et en particulier au **Sanctuaire** situé dans cette portion :

Ez. 45:1-2 (version du Rabbinat) “(1) ... une portion comme offrande sacrée à l’Éternel ; elle aura **vingt-cinq mille** [coudées] de long et **dix mille** de large. Elle sera consacrée dans toute son étendue à l’entour. (2) On en distraira **pour le Sanctuaire** un carré de cinq cents [coudées], ...”

Il est en particulier répété (et donc souligné) que **“le Sanctuaire”** (héb. “*ha-maqdas*”, **הַמִּקְדָּשׁ**) est implanté sur cette portion, or cette portion est (selon le verset 4 suivant) celle réservée aux **sacrificateurs**.

Ces **sacrificateurs**, sont les **filS de Tsadok** particulièrement chéris par l’Éternel :

Ez. 40:46 “... et la chambre dont la face est au septentrion est pour les sacrificateurs qui ont la garde de l’autel. Ce sont les **filS de Tsadok**, qui, parmi les filS de Lévi, s’**approchent de l’Éternel pour le servir**.” (cf. aussi 43:19)

Ez. 44:15 “**Mais les sacrificateurs, les Lévites, filS de Tsadok, qui ont fait le service de mon sanctuaire quand les enfants d’Israël s’égarèrent loin de moi, ceux-là s’approcheront de moi pour me servir, et se tiendront devant moi pour m’offrir la graisse et le sang, dit le Seigneur, l’Éternel.**”

Ez. 48:11 “(Cette portion sainte) **appartiendra aux sacrificateurs consacrés, aux filS de Tsadok, qui ont fait le service de mon sanctuaire, qui ne se sont point égarés, lorsque les enfants d’Israël s’égarèrent, comme s’égarèrent les Lévites.**”

Pour ces filS de Tsadok, le Sanctuaire (et donc Celui qui y demeure) est leur raison d’être, non seulement parce que leur âme y a ses racines (c’est vrai aussi pour les Lévites ordinaires, pour tout le peuple de l’Éternel), mais parce que c’est parmi eux que le libre arbitre a manifesté le plus de passion, d’énergie sacerdotale :

Lc. 10:41-42 “(41) Le Seigneur lui répondit : **Marthe, Marthe, tu t’inquiètes et tu t’agites pour beaucoup de choses. (42) Une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la bonne part** (la double part réservée à l’aîné), **qui ne lui sera point ôtée.**”

Le Sanctuaire est le cœur du Royaume, le cœur des passions saintes et consacrées. C’est pourquoi il est ici non seulement appelé **“le Sanctuaire”**, mais en y ajoutant le nom de **“lieu très saint”** ou **“saint des saints”** (héb. “*godes qadasim*”, **קֹדֶשׁ קְדוֹשִׁים**), qui désigne la partie la plus insondable de tout l’édifice, de tout le Sanctuaire, de tout le Pays.

Ez. 43:2,4 “(2) Et voici, **la Gloire du Dieu d’Israël s’avançait de l’orient. Sa voix était pareille au bruit des grandes eaux, et la terre resplendissait de sa gloire. - ... - (4) La gloire de l’Éternel entra dans la Maison par la porte qui était du côté de l’orient.**”

b) Les deux mesures mentionnées ici, la **“longueur”** et la **“largeur”** de la portion réservée aux sacrificateurs, sont une répétition de celles déjà relevées, mais la répétition des nombres **“25 000”** et **“10 000”** et une nouvelle occasion d’exalter le facteur **“5”** (l’Esprit) et les coefficients multiplicateurs **“1000”** (facteur d’intensité).

c) C’est au prophète qu’il est demandé de **“mesurer”** (héb. “*madad*”, **מָדַד**) cette zone réservée aux filS de Tsadok. **“Mesurer”** c’est déterminer quelles âmes seront admises ainsi à proximité du Sanctuaire, de l’autel, de la Nuée vivante.

C’est l’attitude des individus face au Verbe manifesté en leur heure, qui déterminera la position spirituelle de chacun au sein du Royaume.

Jn. 6:56 “Celui qui mange ma chair (qui se nourrit des paroles de Dieu) et qui boit mon sang (qui reçoit l’Onction de Christ) **demeure en moi, et je demeure en lui.**”

Jn. 14:23 “Jésus lui répondit : Si quelqu’un m’aime, il gardera ma parole, et mon Père l’aimera ; nous viendrons à lui, et nous ferons notre demeure chez lui.”

Jn. 12:48 “Celui qui me rejette et qui ne reçoit pas mes paroles a son juge ; la parole que j’ai annoncée, c’est elle qui le jugera au dernier jour.”

Jn. 15:10 “Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, de même que j’ai gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour.”

Les fils de Tsadok ont le privilège d'être nourri directement à la Table du Christ, et sont donc ceux qui en sont les plus proches ! Ils le savent car l'Onction accompagne le Repas.

Jn. 4:34 "Jésus leur dit : *Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre.*"

Ez. 45:4

Version Segond	45:4- C'est la portion sainte du pays ; elle appartiendra aux sacrificateurs qui font le service du sanctuaire, qui s'approchent de l'Éternel pour le servir ; c'est là que seront leurs maisons, et ce sera un sanctuaire pour le sanctuaire.
Version Darby	45:4- Ce sera une portion sanctifiée du pays ; elle sera pour les sacrificateurs qui font le service du sanctuaire, qui s'approchent pour servir l'Éternel ; et ce sera un lieu pour leurs maisons, et un lieu consacré pour le sanctuaire.
Version du Rabbinate	45:4- La partie sacrée du pays appartiendra aux pontifes faisant le service du sanctuaire, qui s'approchent pour le ministère de l'Éternel, et ce sera un emplacement pour leur maison et un espace saint contigu au sanctuaire.
Texte hébreu	קֹדֶשׁ מִן־הָאָרֶץ הוּא לַכֹּהֲנִים מִשְׁרָתִי הַמִּקְדָּשׁ יִהְיֶה הַקְּרָבִים לְשָׁרֵת אֶת־יְהוָה וְהָיָה לָהֶם מְקוֹם לְבָתִּים וּמִקְדָּשׁ לְמִקְדָּשׁ:

a) De même que chaque élu est un temple de chair en qui demeure la Présence invisible de la Nuée, la "part des sacrificateurs" forme comme leur vêtement de chair qui cache les splendeurs les plus profondes du Trône.

Ce qui est une fois de plus souligné, c'est la place d'honneur qui est attribuée dans "le pays" (héb. "ha-arets", הָאָרֶץ) aux fils de Tsadok, c'est-à-dire aux "sacrificateurs" (héb. "kohanim", כֹּהֲנִים) mis à part et seuls habilités à servir dans le parvis intérieur (Ez. 44:15), à la différence des Lévitites ordinaires qui ne servent que dans le parvis extérieur.

Le mot "portion, partie" est sous-entendu dans le texte, et les traducteurs, par commodité, transforment à bon droit un nom (héb. "qodes", קֹדֶשׁ) en adjectif : "sainte, sanctifiée, sacrée".

Ce caractère sacré vient de la proximité de cette zone avec Celui qui est le **Saint, la Norme** absolue de toute sainteté, qui demeure dans le Lieu Très Saint, et qui est "l'Éternel" (héb. "YHVH", יְהוָה).

b) Seuls ces sacrificateurs peuvent "s'approcher" (du verbe héb. "qareb", קָרַב) de l'Éternel et le "servir" (héb. "sharath", שָׁרַת) (Jésus a été le Modèle du Fils Serviteur).

Leur second privilège, apparemment profane, est celui de pouvoir ériger dans cette zone leurs "maisons" (héb. "bathim", בָּתִּים). Cela désigne des Réalités spirituelles qui ne seront pleinement expérimentées qu'à la seconde manifestation du Messie.

c) Toute cette portion est "un lieu consacré" pour "le Sanctuaire", ou littéralement : "un Sanctuaire pour le Sanctuaire" (héb. "miqdas la-miqdas", מִקְדָּשׁ לְמִקְדָּשׁ), ceux qui y demeurent sont eux aussi des "lieux consacrés" tout spécialement à l'Esprit qui demeure dans le "Sanctuaire".

Il n'y a là aucune place pour des prétentions cléricales qui réservent la position de fils de Tsadok aux seuls "ministres du culte" : une telle approche est l'un des traits marquants du "nicolaïsme" usurpateur ("niko-laos" = "dominateur des laïcs") si vigoureusement dénoncé par l'Apocalypse (cf. les "Lettres aux 7 Eglises") !

1.2- La portion des Lévites (Ez. 45:5)

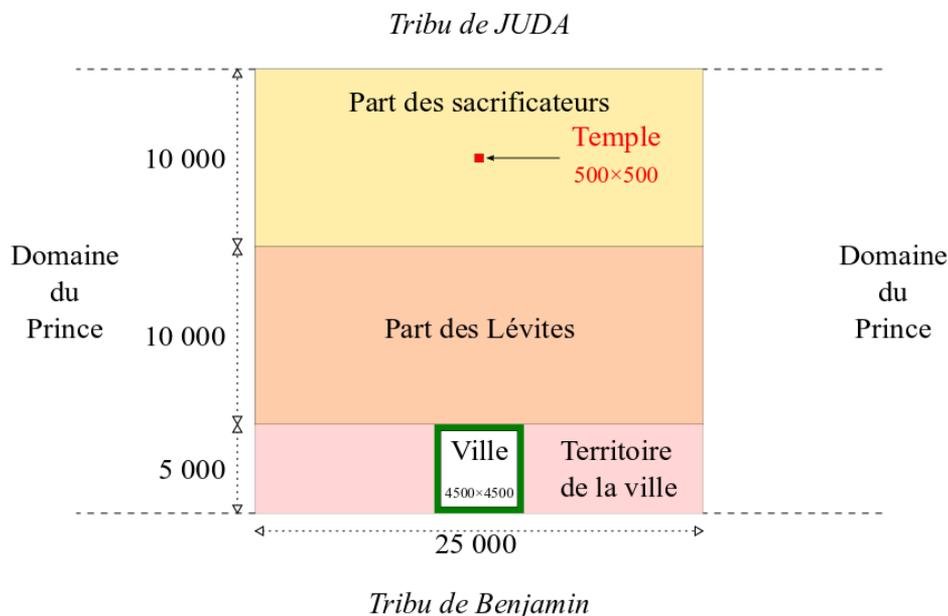
Ez. 45:5

Version Segond	45:5- Vingt-cinq mille (cannes) en longueur et dix mille en largeur formeront la propriété des Lévites, serviteurs de la maison, avec vingt chambres.
Version Darby	45:5- Et [un espace de] vingt-cinq mille en longueur et [de] dix mille en largeur sera aux Lévites qui font le service de la maison ; ils l'auront comme possession [pour leurs] lieux d'habitation.
Version du Rabbinate	45:5- Et un espace de vingt-cinq mille [coudées] de long et de dix mille de large appartiendra aux Lévites qui font le service de la maison ; ce sera leur possession avec vingt chambres.
Texte hébreu	וְחִמְשָׁה וָעֶשְׂרִים אֵלֶּיךָ אֶרֶץ וְעֶשְׂרֵת אֲלָפִים רָסָב [יִקְנֶהָ כֹּ] (וְהָיָה ק) לְלוֹוִיִּם מִשְׁרָתֵי הַבַּיִת לָהֶם לְאַחֲזָה עֶשְׂרִים לְשָׁכָת:

Le partage du "carré sacré" se poursuit avec la désignation de la part allouée aux "Lévites".

a) Après les instructions relatives à la mesure de l'espace spirituel particulièrement saint réservé aux **fils de Tsadok** tout autour du Sanctuaire et à son contact, l'Esprit se préoccupe de l'espace réservé aux "Lévites" (héb. "leviyim", לוֹוִיִּם) ordinaires.

Comme l'indique le schéma, les habitants de cette zone sont les seconds dans l'ordre de proximité avec le Sanctuaire. Non seulement ils sont **moins proches** de l'autel et du Lieu Très Saint que les fils de Tsadok, mais en outre, la portion qui leur est allouée **n'enveloppe pas** cet autel et cette Maison (par contre, ils sont eux aussi enveloppés dans le Domaine du Prince).



b) Cette différence de position géographique est le reflet de la différence, déjà décrite au chapitre 44 précédent, entre les fonctions assumées dans l'enceinte même de "la Maison, du temple" (héb. "ha-bayith", הַבַּיִת).

Seuls les **fils de Tsadok** ont le privilège de communier à la Table même de l'Éternel (ce qui signifie qu'ils bénéficient de jouissance maximale au contact des Réalités de la Pensée divine et dans le service de Dieu et de son peuple.

Ez. 44:15-16 "(15) Mais les sacrificateurs, les Lévites, fils de Tsadok, qui ont fait le service de mon sanctuaire quand les enfants d'Israël s'égarèrent loin de moi, ceux-là s'approcheront de moi pour me servir, et se tiendront devant moi pour m'offrir la graisse et le sang, dit le Seigneur, l'Éternel. (16) Ils entreront dans mon sanctuaire, ils s'approcheront de ma table pour me servir, ils seront à mon service."

Ces **autres Lévités**, comme les fils de Tsadok, font eux aussi partie de ce même peuple composé uniquement de sacrificateurs. Ils sont eux aussi aimés de Dieu.

A eux aussi il est donné de **“posséder”** (héb. “*achuzzah*”, אַחֲזָה) et donc de profiter en paix des révélations divines, mais à un degré moindre (à supposer que ce terme soit approprié pour parler de la diversité des expériences et des perceptions spirituelles).

A eux aussi est accordé le privilège de **“servir”** (héb. “*sharath*”, שָׂרַת).

Leur portion a d’ailleurs les **mêmes dimensions** que la portion des fils de Tsadok.

Ez. 44:10-11,13-14 “(10) *De plus, les Lévités qui se sont éloignés de moi, quand Israël s’égarait et se détournait de moi pour suivre ses idoles, porteront la peine de leur iniquité. (11) Ils seront dans mon sanctuaire comme serviteurs, ils auront la garde des portes de la maison ; et feront le service de la maison ; ils égorgeront pour le peuple les victimes destinées aux holocaustes et aux autres sacrifices, et ils se tiendront devant lui pour être à son service. - ... - (13) Ils ne s’approcheront pas de moi pour être à mon service dans le sacerdoce, ils ne s’approcheront pas de mes sanctuaires, de mes lieux très saints ; ils porteront la peine de leur ignominie et des abominations qu’ils ont commises. (14) Je leur donnerai la garde de la maison, et ils en feront tout le service et tout ce qui doit s’y faire.”*

Cette portion de la vision confirme donc qu’il y a **diversité de position** dans les Lieux célestes selon que l’âme des fils et des filles de Dieu s’est abandonnée plus ou moins profondément aux paroles des prophètes de l’Onction.

c) La portion réservée aux Lévités ordinaires fait pareillement partie du **“carré sacré”**, au même titre que la portion réservée au fils de Tsadok (portion décrite aux v. 1 à 4 précédents). De même, les deux groupes ont l’honneur d’officier à **l’intérieur de la même enceinte** sacrée du Sanctuaire, même si ce n’est pas dans le même parvis.

Les deux groupes sont **pareillement scellés de l’Esprit de Christ** qui constitue la Nature même de tous les bâtiments du Sanctuaire.

D’ailleurs les deux portions de terrains sont ici pareillement enlacées, à l’Est et à l’Ouest par la portion du Prince. Tout Israël est dans ces deux portions.

d) Les mensurations de cette portion, **“25 000”** et **“10 000”** coudées (mesure d’Homme), mettent une fois de plus en relief le facteur **“5”** (allusion à la 5^e lettre de l’alphabet qui signifie **“souffle”** ; c’est au 5^e jour que animaux à sang chaud apparaissent).

Rappelons que ces territoires représentent, non des réalités géographiques, mais des âmes indissociables des Attributs célestes dont elles ont été dotées. La frontière qui délimite ces zones ne désigne pas un enclos, mais souligne la communion des âmes que représentent des portions.

- Il y a communion parfaite entre les fils de Tsadok.
- Il y a communion parfaite entre les autres Lévités.
- Il y a communion parfaite entre fils de Tsadok et autres Lévités, selon ce que chacun peut recevoir, car les deux groupes s’inscrivent à l’intérieur du même **“carré sacré”**.

e) Rien ne permet d’affirmer que les **20 “chambres, cellules”** (héb. : “*lishkoth*”, לִישְׁכוֹת, même mot en **Ez. 40:17,38,44,45,46 ; Ez. 41:10 ; Ez. 42:1,4,5,7,8,9,10,11,12,13 ; Ez. 44:19 ; Ez. 45:5 ; Ez. 46:19**) allouées ici à ces Lévités, font partie des **30** chambres mentionnées en Ez. 40:17, adossées à l’enceinte extérieure et qui s’ouvrent sur le premier parvis (le plus bas).

Cette information inattendue a semblé incongrue à cet endroit du texte, et il a été proposé de modifier légèrement ce dernier, pour obtenir le texte proposé par exemple par la traduction Darby : **“ils l’auront comme possession [pour leurs] lieux d’habitation”**. Cette traduction fait mieux apparaître que les deux portions sont pareillement des zones d’habitation, de repos.

La version de la Septante, quant à elle, remplace **“vingt”** (héb “*esrim*”, עֶשְׂרִים), par **“villages”** (héb. עָרִים) ou par **“portes”** (héb. עָרִים) et traduit alors : **“des villages (ou des portes) pour y demeurer”**.

f) Les deux zones sont de surface identique. Une lecture littéraliste en déduirait que la population est identique dans ces deux zones. Par ailleurs, une lecture littéraliste donne à penser que toute la tribu de Lévi est intégralement rassemblée dans ce carré sacré (à la différence des ordonnances mosaïques, qui prévoient des villes lévites réparties sur toute la Terre promise. Une lecture symbolique de cette prophétie souligne au contraire que toutes les tribus de la Nouvelle Alliance sont constituées d'âmes de Lévites.

1.3- La portion du peuple de la Ville (Ez. 45:6)

Ez. 45:6

Version Segond	45:6- Comme propriété de la ville vous destinerez cinq mille coudées en largeur et vingt-cinq mille en longueur, parallèlement à la portion sainte prélevée ; ce sera pour toute la maison d'Israël.
Version Darby	45:6- Et, pour possession de la ville, vous donnerez cinq mille en largeur, et vingt-cinq mille en longueur, le long de la sainte offrande élevée : ce sera pour toute la maison d'Israël.
Version du Rabbinate	45:6- Pour le domaine de la ville, vous assignerez cinq mille [coudées] de large et vingt-cinq mille de long, parallèlement à la portion sainte prélevée ; ce sera à l'usage de toute la maison d'Israël.
Texte hébreu	וְאַחֲזֵת הָעִיר תְּתִנּוּ חֲמִשָּׁת אֲלָפִים רֹחַב וְאַרְבַּע חֲמִשָּׁה וְעֶשְׂרִים אֶלֶף לְעֵמֶת תְּרוּמַת הַקֹּדֶשׁ שֶׁ לְכָל־בֵּית יִשְׂרָאֵל יִהְיֶה:

Après l'attribution des parts revenant aux fils de Tsadok et aux autres Lévites, le partage du "carré sacré" se poursuit vers le Sud, en s'éloignant donc un peu plus du Sanctuaire.

a) Cette 3^e et dernière zone du "carré sacré" est de même longueur Est-Ouest ("25 000" coudées) que les deux portions précédentes, mais sa largeur est réduite de moitié ("5 000" coudées au lieu de 10 000). Ces mesures sont encore une occasion de souligner la nature spirituelle (facteur "5") du peuple qui y demeure et des énergies qui y sont à l'œuvre.

- La suite de la vision révélera que "la Ville" (héb. "ha-ir", הָעִיר) proprement dite, forme un carré de 4 500 coudées de côté, et est ceinturée par une étroite bande de 250 coudées de largeur.

- Il en résulte que le territoire total "attribué, donné" (héb. : verbe 'donner' : "nathan", נָתַן) à la "Ville" comme "propriété, possession" (héb. "achuzzah", אַחֲזָזָה) forme en son centre un carré de 5 000 coudées, et que ce carré est flanqué à l'Est et à l'Ouest, d'un rectangle large de 5 000 coudées du Nord au Sud, et long de 10 000 coudées d'Est en Ouest.

b) Comme les parts réservées aux fils de Tsadok et aux autres Lévites, la bande de territoire, la "portion, zone, domaine" (héb. "terumath", תְּרוּמַת) réservée à la "Ville" (et donc réservée aux âmes qu'elle représente), est embrassée à l'Est et à l'Ouest par des zones appartenant au Prince.

Cette proximité du Prince est une marque d'honneur, de sollicitude et d'affection du Prince envers cette "Ville".

La "Ville" symbolise le **centre de décision, et donc de choix de l'âme**. A ce titre, la Ville et les parvis du Sanctuaire sont indissociables. Si c'est dans la "Ville" (des âmes) que l'**Attribut du libre arbitre** choisit de suivre, dans toutes ses activités, les ordonnances du Seigneur, c'est dans le cœur du **Temple** que s'expriment les **Attributs d'adoration et de communion**.

Jésus-Christ a été le seul Homme en qui il y avait harmonie parfaite et en plénitude entre les Attributs sollicités dans l'adoration du Père, et les Attributs sollicités durant la marche quotidienne (avec les fonctions de perception, de volonté, de logique, de sagesse, de sentiments, etc.). Pour les fils de Tsadok, il n'y a presque plus de distance entre la Ville et l'Autel.

• C’est cette dualité (appartenance de l’âme à la fois au **Temple** et à la **Ville**) qui justifie le rôle attribué à la tribu de **Lévi** au sein de la “**Ville**” en Ez. 48.

• Le Temple est le Trône céleste qui descend vers la terre, et la “**Ville**” est la terre enlevée vers le Ciel.

Eph. 1:9-10 “(9) ... (Dieu nous fait) connaître le mystère de sa volonté, selon le bienveillant dessein qu’il avait formé en lui-même, (10) ... de réunir toutes choses en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre.”

Ap. 21:22 “Je ne vis point de temple dans la Ville ; car le Seigneur Dieu tout puissant est son Temple, ainsi que l’agneau.”

c) Des informations complémentaires seront révélées ou confirmées en Ez. 48:15-20 (sur la gestion du territoire alloué à l’Est et à l’Ouest de la “**Ville**”) et en Ez. 48:30-35 (sur les issues de la “**Ville**”).

Le reste de la Terre promise est partagé entre toutes les tribus, à l’exception de la tribu de **Lévi**, alors que, sous l’Alliance mosaïque, cette tribu s’était vu attribuer plusieurs villes dispersées dans tous les territoires des 11 autres tribus.

Quant à la Ville délimitée ici, elle n’est jamais appelée “*Jérusalem*” (elle sera appelée “*l’Eternel est ici*” en Ez. 48:35). En outre, à la différence de la Jérusalem ancienne (celle qu’Ezéchiel avait connue), celle-ci n’est pas sur un territoire attaché à une tribu particulière ! D’ailleurs, plus loin dans la vision, il apparaîtra que cette “**Ville**” n’est pas située géographiquement à l’emplacement de la ville antique ou moderne de Jérusalem !

C’est bien un nouvel ordre spirituel des choses qui est annoncé (2 Cor. 5:17, Ap. 21:5), et non pas une nouvelle carte administrative.

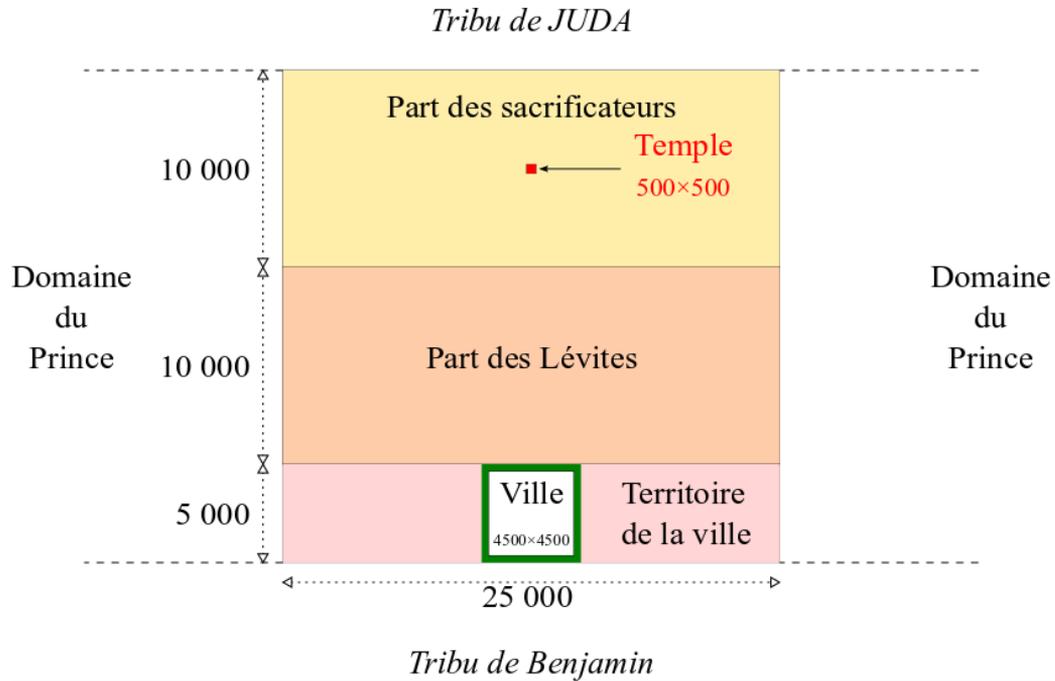
Tout homme ou femme de la “*maison d’Israël*” (héb. “*beth yissrael*”, בֵּית יִשְׂרָאֵל) selon l’Esprit, est représenté par la tribu de Lévi et, de ce fait, trouve son reflet en elle. Mais les uns seront spirituellement des Lévites fils de Tsadok, et les autres seront spirituellement des Lévites ordinaires. C’est comme si les premiers étaient le peuple du Lieu très Saint, et les autres étaient le peuple du Lieu Saint.

1.4- La portion du Prince (Ez. 45:7-8)

Ez. 45:7

Version Segond	45:7- Pour le prince vous réserverez un espace aux deux côtés de la portion sainte et de la propriété de la ville, le long de la portion sainte et le long de la propriété de la ville, du côté de l’occident vers l’occident et du côté de l’orient vers l’orient, sur une longueur parallèle à l’une des parts, depuis la limite de l’occident jusqu’à la limite de l’orient.
Version Darby	45:7- Et il y aura [une portion] pour le prince, d’un côté et de l’autre côté de la sainte offrande élevée et de la possession de la ville, en face de la sainte offrande élevée et en face de la possession de la ville, au côté occidental vers l’occident, et au côté oriental vers l’orient ; et la longueur en sera vis-à-vis de l’une des portions [des tribus], depuis la limite occidentale jusqu’à la limite vers l’orient.
Version du Rabbinate	45:7- Quant au prince, il s’établira d’un côté et de l’autre de la portion sainte et du domaine de la ville, du côté de l’Ouest dans la direction de l’Ouest et du côté de l’Est dans la direction de l’Est, sur une longueur égale à l’une des parts [s’étendant] de la limite occidentale à la limite orientale.
Texte hébreu	וְלַנְשִׂיאַ מִנְּהָּ וּמִנְּהָּ לְתִרְוּמַת הַקֹּדֶשׁ וְלֶאֱחָזְנָת הָעֵיר אֶל-פְּנֵי תְרוּמַת הַקֹּדֶשׁ וְאֶל-פְּנֵי אֶחָזְנַת הָעֵיר מִפָּאֵת-יָם לְמָהּ וּמִפָּאֵת-קִדְמָה קִדְמָה וְאֶרֶךְ לְעִמּוּת אֶתְדַּ הַחֲלָקִים מִגְּבוּל יָם אֶל-גְּבוּל קִדְמָה:

a) Cette nouvelle directive de l’Eternel concerne le territoire du “**Prince**” (héb. “*nasi*”, נָשִׂיא), une zone située à l’Est et à l’Ouest du “*carré sacré*”. Ce verset en précise la localisation illustrée par le schéma suivant (déjà utilisé précédemment) :



Le territoire du Prince encadre ainsi :

- une zone dite **“portion sainte”** (traductions Segond et du Rabinat), ou **“sainte offrande élevée”** (traduction Darby), qui comprend elle-même deux parts : celle réservée aux sacrificateurs et celle réservée aux Lévites. La traduction Darby rend bien compte que le mot hébreu traduit par **“portion”** (héb. *“terumath”*, תְּרוּמַת) vient d’une racine désignant une offrande par élévation, ce qui accentue le caractère particulièrement **“saint”** (héb. : *“qodes”*, קֹדֶשׁ) de ces deux parts ;
- la zone de la **“Ville”** (héb. *“ir”*, עִיר).

Le texte insiste sur les notions d’orient et d’occident, rappelant que le Messie est l’Etoile du matin destinée, tout au long de sa course, à éclairer le monde entier.

Ps. 72:8 “Il dominera d’une mer à l’autre, et du fleuve aux extrémités de la terre.”

Mt. 24:27 “Car, comme l’éclair part de l’orient et se montre jusqu’en occident, ainsi sera l’avènement du Fils de l’homme.”

Ap. 2:28 (lettre à l’église de Thyatire) “(A celui qui vaincra) je lui donnerai l’étoile du matin.”

Ap. 22:16 “Moi, Jésus ... je suis le rejeton et la postérité de David, l’étoile brillante du matin.”

Zac. 14:7 “Ce sera un jour unique, connu de l’Éternel, et qui ne sera ni jour ni nuit ; mais vers le soir la Lumière paraîtra.”

b) Lors du commentaire d’Ez. 44:3, il a été exposé que ce **“Prince”** n’était autre que le Messie, Roi et Sacrificateur à l’image de Melchisédek, ce qui lui conférait le pouvoir de bénir et de nourrir avec sa propre Substance son Peuple.

En Ez. 44:3, c’est sa fonction de Sacrificateur qui était évoquée :

Ez. 44:3 “Pour ce qui concerne le Prince, le Prince pourra s’y asseoir, pour manger le pain devant l’Éternel ; il entrera par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin.”

Ici, à la fonction de Souverain Sacrificateur, est associée la fonction de Roi, préfigurée par David dont le Messie devait être le descendant :

Ez. 34:24 “Moi, l’Éternel, je serai leur Dieu, et mon serviteur David sera Prince au milieu d’elles. Moi, l’Éternel, j’ai parlé.”

Ez. 37:25 “Ils habiteront le pays que j’ai donné à mon serviteur Jacob, et qu’ont habité vos pères ; ils y habiteront, eux, leurs enfants, et les enfants de leurs enfants, à perpétuité ; et mon serviteur David sera leur Prince pour toujours.”

c) L'emplacement de la **portion du Prince** dans cette vision ne répond pas à des préoccupations sécuritaires d'un futur royaume d'Israël, ou à des soucis de collecte rationnelle et centralisée de la dîme, mais aux besoins d'une pédagogie par les symboles !

- Ce qui est souligné, c'est que tout le **culte** (symbolisé par les deux éléments de la "**portion sainte**"), et que toute l'**activité profane** des âmes du Royaume (activité symbolisée par la Ville, et plus loin par l'activité des bandes territoriales attribuées aux tribus), sont sous la vigilance bienveillante de l'Esprit de Christ qui réside dans le cœur du Temple.

- Les **deux parties** de la "**portion sainte**" (l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest) **témoignent** (chiffre "2") que c'est l'Esprit de l'**Alliance** qui enlace le peuple élu. Ce peuple est une Epouse.

Es. 54:5 "Car ton Créateur est ton Epoux : L'Éternel des armées est son Nom ; et ton Rédempteur est le Saint d'Israël : Il se nomme Dieu de toute la terre ..."

1 P. 2:9 "Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de Celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière."

- Le Lieu Très Saint est à la fois le Trône de Dieu et celui du Christ Sacrificateur et Roi, et c'est de là qu'irradie une Lumière qui se manifestera jusqu'à toutes les tribus (elles bordent le territoire du Prince au Nord et au Sud), et même jusqu'à toutes les Nations. En contrepartie le Prince recueille tous les élans des âmes appuyées ainsi sur sa poitrine à l'Ouest, à l'Est, au Nord, au Sud.

Le "**carré sacré**" forme ainsi comme un **pectoral** sur la poitrine du Messie.

Ps. 2:7-8 "Je publierai le décret ; L'Éternel m'a dit : Tu es mon Fils ! Je t'ai engendré aujourd'hui. (8) Demande-moi et je te donnerai les nations pour héritage, les extrémités de la terre pour possession ..."

Ez. 53:10-12 "(10) Il a plu à l'Éternel de le briser par la souffrance. Après avoir livré sa vie en sacrifice pour le péché, il verra une postérité et prolongera ses jours ; et l'œuvre de l'Éternel prospérera entre ses mains. (11) A cause du travail de son âme, il rassasiera ses regards ; par sa connaissance mon serviteur juste justifiera beaucoup d'hommes, et il se chargera de leurs iniquités. (12) C'est pourquoi je lui donnerai sa part avec les grands ; il partagera le butin avec les puissants, parce qu'il s'est livré lui-même à la mort, et qu'il a été mis au nombre des malfaiteurs, parce qu'il a porté les péchés de beaucoup d'hommes, et qu'il a intercédé pour les coupables."

Zac. 2:5 "Je serai pour Jérusalem, dit l'Éternel, une muraille de Feu tout autour, et je serai sa gloire au milieu d'elle."

- La vie des sacrificateurs, des Lévites, des citoyens de la Ville et de toutes les tribus est indissociable de la Vie émanant du Prince. Ce Prince (son territoire) est un grenier à **Blé**, une Source de **Vin**, un **Olivier**.

Ez. 45:8

Version Segond	45:8- Ce sera sa terre, sa propriété en Israël ; et mes princes n'opprimeront plus mon peuple, mais ils laisseront le pays à la maison d'Israël, selon ses tribus.
Version Darby	45:8- Elle lui appartiendra comme terre, comme possession en Israël ; et mes princes n'opprimeront plus mon peuple, mais ils laisseront le pays à la maison d'Israël, selon leurs tribus.
Version du Rabbinate	45:8- Ce sera son territoire, sa propriété en Israël, et mes princes n'exploiteront plus mon peuple, mais ils abandonneront le sol à la maison d'Israël, par tribu."
Texte hébreu	לְאַרְצָא יְהוָה לְוֹ לְאַחֲזָהּ בְּיִשְׂרָאֵל וְלֹא- יִגְנוּ עוֹד נְשִׂאֵי אֶת- עַמִּי וְהָאָרֶץ יִתְּנוּ לְבֵית- יִשְׂרָאֵל לְשִׁבְטֵיהֶם: ׀

a) C'est ce "**Prince**" qui, en tant que Souverain Sacrificateur, a été présenté en Ez. 44:3 (cf. le commentaire de ce verset) comme mangeant publiquement le Pain devant l'Éternel dans le vestibule de la porte orientale intérieure, avec la participation du peuple.

Ez. 44:3 "Pour ce qui concerne le Prince, le Prince pourra s'y asseoir, pour manger le pain devant l'Éternel ; il entrera par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin."

Ez. 46:2 (les jours de sabbat) *“Le Prince entrera par le chemin du vestibule de la porte extérieure, et se tiendra près des poteaux de la porte ; les sacrificateurs offriront son holocauste et ses sacrifices d’actions de grâces ; il se prosternera sur le seuil de la porte, puis il sortira, et la porte ne sera pas fermée avant le soir.”*

Ez. 46:12 *“Si le Prince offre à l’Éternel un holocauste volontaire ou un sacrifice volontaire d’actions de grâces, on lui ouvrira la porte qui est du côté de l’orient, et il offrira son holocauste et son sacrifice d’actions de grâces comme il doit le faire le jour du sabbat ; puis il sortira, et l’on fermera la porte après qu’il sera sorti.”*

Le territoire attribué au Prince représente sa chair et son sang, et constitue son **“pays”** (héb. *“erets”*, עֵרֶץ; le mot figure 2 fois dans ce verset). Dieu rappelle solennellement que ce territoire est la **“possession”** (héb. *“ahusah”*, אֲחֻזָּה) du Prince : il est, comme le Prince Lui-même, l’image d’une **Source** de Nourriture sainte offerte non seulement à l’Éternel, mais aussi aux âmes du *“carré sacré”* (aux Lévites, et aux habitants de la Ville), et donc offerte aussi aux âmes de toutes les tribus (7 au Nord et 5 au Sud).

C’est le Messie Lui-même qui servira de Nourriture, de Blé, de Vin, d’Huile.

Jn. 6:53-55 *“(53) Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la Chair du Fils de l’homme, et si vous ne buvez son Sang, vous n’avez point la Vie en vous-mêmes. (54) Celui qui mange ma chair et qui boit mon Sang a la Vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour. (55) Car ma Chair (les paroles et l’œuvre du Christ) est vraiment une Nourriture, et mon Sang (l’Esprit qui vivifie la chair) est vraiment un breuvage.”*

b) Les “princes” sont les chefs religieux (les souverains sacrificateurs de la lignée d’Aaron) et civils (les chefs de tribus et les rois) qui ont conduit Israël depuis Moïse.

Selon certains érudits, il faut lire *“les princes”* et non pas *“mes princes”*, car cette formulation est étrangère au style habituel de ce Livre, et une légère erreur de copiste en fin de mot peut expliquer cette anomalie.

Le peuple d’Israël étant un peuple de sacrificateurs, chaque homme et chaque femme se nourrira directement du Pain de Vie, sans avoir besoin d’un clergé imparfait et dominateur.

L’Apocalypse de Jean dénoncera vigoureusement les religieux qui, sous couvert de l’exercice d’un ministère, nourrissent des ambitions de pouvoir sur les âmes, et qui vont même jusqu’à en faire une doctrine (celle d’un clergé supérieur aux laïcs).

Mt. 23:11-13 *“(11) Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. (12) Quiconque s’élèvera sera abaissé, et quiconque s’abaissera sera élevé. (13) Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous fermez aux hommes le Royaume des cieux ; vous n’y entrez pas vous-mêmes, et vous n’y laissez pas entrer ceux qui veulent entrer.”*

Lc. 22:25-26 *“(25) Jésus leur dit : Les rois des nations les maîtrisent, et ceux qui les dominent sont appelés bienfaiteurs. (26) Qu’il n’en soit pas de même pour vous. Mais que le plus grand parmi vous soit comme le plus petit, et celui qui gouverne comme celui qui sert.”*

Ap. 2:6 (lettre à l’Église d’Ephèse) *“Tu as pourtant ceci, c’est que tu hais les œuvres des Nicolaïtes (= “dominateurs des laïcs”), œuvres que je hais aussi.”* (cf. Ap. 2:15).

Mt. 4 :8-9 *“(8) Le diable le transporta encore sur une montagne très élevée, lui montra tous les royaumes du monde (y compris Israël) et leur gloire, (9) et lui dit : Je te donnerai toutes ces choses, si tu te prosternes et m’adores.”*

Ont fait partie de ces **“princes”** odieux, les deux fils du souverain sacrificateur Eli, **Hophnie et Phinéas**, et aussi les rois oppresseurs tels que Roboam, l’arrogant fils de Salomon (1 R. 12:14), Achab (coupable avec Jézabel du meurtre de Naboth pour s’emparer de sa vigne, cf. 1 R. 21).

1 Sam. 2:12,17 *“(12) Les fils d’Éli étaient des hommes pervers, ils ne connaissaient point l’Éternel. - ... - (17) Ces jeunes gens se rendaient coupables devant l’Éternel d’un très grand péché, parce qu’ils méprisaient les offrandes de l’Éternel.”*

Ez. 46:18 *“Le Prince ne prendra rien de l’héritage du peuple, il ne le dépouillera pas de ses possessions ; ce qu’il donnera en héritage à ses fils, il le prendra sur ce qu’il possède (et donc sur ce qu’il a reçu de l’Éternel), afin que nul parmi mon peuple ne soit éloigné de sa possession.”*

c) En désignant **“Israël”** par l’expression : **“mon peuple”** (héb. “*amy*”, עַמִּי), l’Éternel exprime et rappelle toute sa **sollicitude** envers l’ensemble des vrais enfants d’Abraham, ceux du passé, ceux qui sont contemporains du prophète, et ceux du futur.

Jér. 30:22 “*Vous serez mon peuple, et je serai votre Dieu.*”

Ez. 36:24-28 “(24) *Je vous retirerai d’entre les nations, je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous ramènerai dans votre pays* (la Jérusalem à la fois terrestre et céleste, celle qu’attendait Abraham). (25) *Je répandrai sur vous une Eau pure, et vous serez purifiés ; je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles.* (26) *Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j’ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair.* (27) *Je mettrai mon Esprit en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois.* (28) *Vous habiterez le pays que j’ai donné à vos pères* (ce sera bien plus que la seule Palestine) ; *vous serez mon peuple, et je serai votre Dieu.*”

Ez. 44:23 “(Les sacrificateurs) *enseigneront à mon peuple à distinguer ce qui est saint de ce qui est profane, ils lui feront connaître la différence entre ce qui est impur et ce qui est pur.*”

Cette sollicitude passionnée s’exprimera au travers du **“Prince”**, du Messie :

Ez. 34:23-24 “(23) *J’établirai sur elles* (sur les brebis) *un seul Pasteur, qui les fera paître, mon serviteur David ; il les fera paître, il sera leur Pasteur.* (24) *Moi, l’Éternel, je serai leur Dieu, et mon serviteur David sera Prince au milieu d’elles. Moi, l’Éternel, j’ai parlé.*”

Ez. 27:24-25 “(24) *Mon serviteur David sera leur Roi, et ils auront tous un seul Pasteur. Ils suivront mes ordonnances, ils observeront mes lois et les mettront en pratique.* (25) *Ils habiteront le Pays que j’ai donné à mon serviteur Jacob, et qu’ont habité vos pères ; ils y habiteront, eux, leurs enfants, et les enfants de leurs enfants, à perpétuité ; et mon serviteur David sera leur Prince pour toujours.*”

d) Les dimensions des deux zones ne sont pas indiquées par le texte, mais, à partir des autres mesures, on peut facilement en déduire que chacune est large du Nord au Sud, de 25 000 coudées (c’est aussi la mesure du côté du **“carré sacré”**). Cela sera confirmé en Ez. 48:8.

Ez. 48:8 “*Sur la frontière de Juda* (juste au Sud de Juda), *de l’orient à l’occident* (de la Méditerranée au Jourdain), *sera la portion que vous prélèverez, large de vingt-cinq mille cannes et longue comme l’une des parts de l’orient à l’occident ; et le sanctuaire sera au milieu.*”

Les dimensions vers l’Est ou vers l’Ouest ne sont pas indiquées, pour souligner le caractère illimité des richesses disponibles.

Il n’y a pas de territoire alloué à la tribu de Lévi comme aux autres tribus, car toutes les âmes de chaque **“tribu”** (héb. “*shebet*”, שבט) sont aussi des **“âmes de Lévides”**.

e) Le verset **45:8**, comme les versets **44:31** et **43:9**, se termine en hébreu sur la lettre isolée “ו” (la 15^e lettre de l’alphabet hébreu) : cette lettre n’est ici qu’un marqueur visuel, semblable à une reprise de souffle, avant d’aborder un nouveau thème du récit.

La suite de la vision va se focaliser sur des **actions**, plus que sur des découpages territoriaux.

2- Une obligation de justice envers Dieu et les hommes (Ez. 45:9-12)

Avec ce verset débute une dénonciation solennelle de 3 crimes dont se sont si souvent rendus coupables les notables civils et religieux en Israël :

- les jugements iniques (v. 9),
- les tromperies dans les transactions (v. 10 et 11),
- les manipulations de la monnaie (v. 12).

La dictature de Pharaon en Egypte est devenue ici celle de l’esprit de Mamon (un esprit de lucre et de convoitise) qui s’est introduit au sein même d’Israël, le peuple élu.

L’Apocalypse dénoncera pareillement l’invasion de l’Assemblée chrétienne par les esprits du paganisme (l’esprit de la Bête polymorphe ; cf. sur le même site l’étude sur l’Apocalypse, verset par verset).

2.1- Les jugements iniques (Ez. 45:9)

Ez. 45:9

Version Segond	45:9- Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Assez, princes d'Israël ! Cessez la violence et les rapines, pratiquez la droiture et la justice, délivrez mon peuple de vos exactions, dit le Seigneur, l'Éternel.
Version Darby	45:9- Ainsi dit le Seigneur, l'Éternel : C'en est assez, princes d'Israël ! Ôtez la violence et la rapine, et pratiquez le jugement et la justice ; cessez d'expulser mon peuple [de leur terre], dit le Seigneur, l'Éternel.
Version du Rabbinate	45:9- Ainsi parle le Seigneur Dieu : "C'en est trop de votre part, princes d'Israël ! Ecartez la violence et la concussion, pratiquez la justice et l'équité, débarrassez mon peuple de vos exactions, dit le Seigneur Dieu.
Texte hébreu	כֹּה אָמַר אֲדֹנָי יְהוִה רַב־לְכֶם נְשִׂיאוֹ יִשְׂרָאֵל חָמָס וְשָׁד הָסִירוּ וּמִשְׁפָּט וּצְדָקָה עֲשׂוּ הָרִימוּ גִרְשָׁמֵיכֶם מֵעַל עַמִּי נְאֻם אֲדֹנָי יְהוִה:

a) Les jugements iniques sont d'autant plus scandaleux qu'ils sont prononcés par les **"princes"** du peuple élu : des Lévités et des chefs des tribus, ceux-là mêmes qui devraient être des modèles et des conseillers de justice ! Or toute pourriture de la tête se transmet au reste du corps.

Ex. 18:21 *"Choisis parmi tout le peuple des hommes capables, craignant Dieu, des hommes intègres, ennemis de la cupidité ; établis-les sur eux comme chefs de mille, chefs de cent, chefs de cinquante et chefs de dix."*

2 Chr. 19:6-7 *"(6) Et Josaphat dit aux juges : Prenez garde à ce que vous ferez, car ce n'est pas pour les hommes que vous prononcerez des jugements ; c'est pour l'Éternel, qui sera près de vous quand vous les prononcerez. (7) Maintenant, que la crainte de l'Éternel soit sur vous ; veillez sur vos actes, car il n'y a chez l'Éternel, notre Dieu, ni iniquité, ni égards pour l'apparence des personnes, ni acceptation de présents."*

Pour un juge, prononcer un jugement inique, c'est comme proclamer que l'Éternel est inique !

b) C'est Dieu lui-même, le juste Juge et le Saint, qui est bafoué dans sa propre Nature, quand les guides mêmes du peuple de l'Alliance bafouent la Justice.

Rom. 13:4 *"Le magistrat est serviteur de Dieu (il est donc responsable devant Dieu) pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal."*

Les mises en garde énoncées dans ces versets sont aussi des **accusations graves**, rappelant pourquoi le peuple d'Ezéchiel et de Daniel est en exil loin du Temple : toutes ces iniquités représentent des infidélités profondes contre les révélations prophétiques.

De même, quand, au temps du Déluge, les **"fils de Dieu"** (la descendance de Seth) se sont laissés séduire par les **"filles des hommes"** (la descendance des peuples idolâtres environnants), ils commettaient un adultère spirituel contre l'Éternel en s'unissant à des esprits idolâtres venus des Ténèbres des Nations (Gen. 6:1-2).

Jér. 9:25 *"Voici, les jours viennent, dit l'Éternel, où je châtierai tous les circoncis qui ne le sont pas de cœur."*

c) Cette première proclamation est comme une sonnerie de trompette : elle est encadrée solennellement par la formule : **"Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel"** (héb. *"koh amar Adonay YHVH"*, כֹּה אָמַר אֲדֹנָי יְהוִה), au début du verset, et par : **"dit le Seigneur, l'Éternel"** (héb. *"neum Adonay YHVH"*, נְאֻם אֲדֹנָי יְהוִה), à la fin du verset.

- Le **"Ainsi parle l'Éternel"** est une **signature de Dieu**, et nul ne peut s'en emparer et l'utiliser impunément sans être mandaté par l'Esprit.

- L'Esprit emploiera plusieurs fois cette formule dans ce même chapitre.

C’est une Voix venant du Trône du Jugement qui lance un avertissement aux Juifs qui voudront se préparer à la Venue du Messie, mais aussi à ceux qui, après sa première venue, seront (Juifs ou non) au bénéfice d’une Alliance encore meilleure.

Cet avertissement signifie aussi que l’inauguration de la Nouvelle Alliance ne sera pas encore l’avènement de la perfection (il y aura encore des serviteurs injustes), et que la vigilance et le combat contre les esprits impurs seront encore nécessaires.

d) Les mises en garde énoncées dans ce verset avaient souvent été prononcées par les prophètes antérieurs, et le seront encore aux temps apostoliques.

Quatre ou cinq **injonctions** apparentées se succèdent : cesser la violence, cesser les rapines, pratiquer la droiture et la justice, délivrer les victimes d’expulsions iniques.

- Faire cesser la **“violence”** (héb. “chamas”, חָמָס), c’est ne plus permettre aux détenteurs du pouvoir d’exercer ce dernier pour servir leurs propres intérêts, au détriment de la justice (cf. la parodie de justice exercée contre Naboth pour permettre au roi Achab de le déposséder de sa vigne, 1 R. 21:1-16).

1 R. 12:13-14 “(13) *Le roi Jéroboam répondit durement au peuple* (à une requête d’allègement des charges). *Il laissa le conseil que lui avaient donné les anciens, (14) et il leur parla ainsi d’après le conseil des jeunes gens : Mon père a rendu votre joug pesant, et moi je vous le rendrai plus pesant ; mon père vous a châtiés avec des fouets, et moi je vous châtierai avec des scorpions.*”

1 R. 21:9-11 “(9) *Voici ce que Jézabel écrivit dans ces lettres : Publiez un jeûne ; placez Naboth à la tête du peuple, (10) et mettez en face de lui deux méchants hommes qui déposeront ainsi contre lui : Tu as maudit Dieu et le roi ! Puis menez-le dehors, lapidez-le, et qu’il meure. (11) Les gens de la ville de Naboth, les anciens et les magistrats qui habitaient dans la ville, agirent comme Jézabel le leur avait fait dire, d’après ce qui était écrit dans les lettres qu’elle leur avait envoyées.*”

Mt. 28:59 “*Les principaux sacrificateurs et tout le sanhédrin cherchaient quelque faux témoignage contre Jésus, suffisant pour le faire mourir.*”

- Faire cesser la **“rapine, dévastation”** (héb. “shod”, שָׁד), c’est faire cesser les taxations et les réquisitions iniques, les gages trop élevés, faire cesser les atteintes à la dignité.

Es. 5:8 “*Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison, et qui joignent champ à champ, jusqu’à ce qu’il n’y ait plus d’espace, et qu’ils habitent seuls au milieu du pays !*”

Mic. 2:9 “*Vous chassez de leurs maisons chéries les femmes de mon peuple, vous ôtez pour toujours ma parure à leurs enfants.*”

Mic. 3:1-3 “(1) *Je dis : Écoutez, chefs de Jacob, et princes de la maison d’Israël ! N’est-ce pas à vous à connaître la justice ? (2) Vous haïssez le bien et vous aimez le mal ; vous leur arrachez la peau et la chair de dessus les os. (3) Ils dévorent la chair de mon peuple, lui arrachent la peau, et lui brisent les os ; Ils le mettent en pièces comme ce qu’on cuit dans un pot, comme de la viande dans une chaudière.*”

Mt. 23:14 “*Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous dévorez les maisons des veuves, et que vous faites pour l’apparence de longues prières ; à cause de cela, vous serez jugés plus sévèrement.*”

- Pratiquer la droiture, le **“jugement droit”** (héb. “mishpat”, מִשְׁפָּט) et pratiquer la **“justice, ce qui est juste”** (héb. “tsedaqah”, צְדָקָה), c’est consoler la victime et désarmer les méchants, c’est résister à toute corruption ou toute intimidation, avec impartialité.

Ex. 23:6-8 “(6) *Tu ne porteras point atteinte au droit du pauvre dans son procès. (7) Tu ne prononceras point de sentence inique, et tu ne feras point mourir l’innocent et le juste ; car je n’absoudrai point le coupable. (8) Tu ne recevras point de présent ; car les présents aveuglent ceux qui ont les yeux ouverts et corrompent les paroles des justes.*”

Deut. 1:16 “*Je donnai, dans le même temps, cet ordre à vos juges : Écoutez vos frères, et jugez selon la justice les différends de chacun avec son frère ou avec l’étranger.*”

Deut. 10:17-18 “(17) *Car l’Éternel, votre Dieu, est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, fort et terrible, qui ne fait point acception des personnes et qui ne reçoit point de présent, (18) qui fait droit à l’orphelin et à la veuve, qui aime l’étranger et lui donne de la nourriture et des vêtements.*”

Deut. 16:19 "Tu ne porteras atteinte à aucun droit, tu n'auras point égard à l'apparence des personnes, et tu ne recevras point de présent, car les présents aveuglent les yeux des sages et corrompent les paroles des justes."

Hab. 1:4 "Aussi la Loi n'a point de vie, la justice n'a point de force ; car le méchant triomphe du juste, et l'on rend des jugements iniques."

- Délivrer les victimes de l' "**expulsion**" (héb. "gerushah", גְּרוּשָׁה) injuste, c'est protéger les faibles contre les expropriations et pénalités portant atteinte à la dignité et à la sécurité des âmes.

Jér. 22:3 "Ainsi parle l'Éternel : Pratiquez la justice et l'équité ; délivrez l'opprimé des mains de l'oppresser ; ne maltraitez pas l'étranger, l'orphelin et la veuve ; n'usez pas de violence, et ne répandez point de sang innocent dans ce lieu."

Ex. 30:13 "Voici ce que donneront tous ceux qui seront compris dans le dénombrement : un demi-sicle, selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt guéras ; un demi-sicle sera le don prélevé pour l'Éternel."

Job. 29:12 "Car je sauvais le pauvre qui implorait du secours, et l'orphelin qui manquait d'appui."

Jn. 9:22 "Ses parents dirent cela parce qu'ils craignaient les Juifs (les chefs) ; car les Juifs étaient déjà convenus que, si quelqu'un reconnaissait Jésus pour le Christ, il serait exclu de la synagogue."

Ces injonctions angoissées signifient que le Messie est *a contrario* un juste Juge !

Jér. 2:5-6 "(5) Voici, les jours viennent, dit l'Éternel, où je susciterai à David un Germe juste ; il régnera en Roi et prospérera, il pratiquera la justice et l'équité dans le pays. (6) En son temps, Juda sera sauvé, Israël aura la sécurité dans sa demeure ; et voici le Nom dont on l'appellera : L'Éternel notre justice."

2.2- Les tromperies dans les transactions (Ez. 45:10-11)

Version Segond	45:10- Ayez des balances justes, un épha juste, et un bath juste. 45:11- L'épha et le bath auront la même mesure : le bath contiendra la dixième partie d'un homer, et l'épha la dixième partie d'un homer ; leur mesure sera réglée d'après le homer.
Version Darby	45:10- Ayez des balances justes, et un épha juste, et un bath juste. 45:11- L'épha et le bath auront une même mesure, en sorte que le bath contienne la dixième partie d'un khomer, et l'épha, la dixième partie d'un khomer ; leur mesure correspondra au khomer.
Version du Rabbinate	45:10- Munissez-vous de balances exactes, d'une épha exacte et d'un bath exact. 45:11- L'épha et le bath auront même contenance ; que le bath contienne un dixième de homer et l'épha un dixième de homer. Leur mesure doit se rapporter au homer.
Texte hébreu	מֵאֲזֵנֵי צֶדֶק וְאֵיפֶת־צֶדֶק וּבֵת־צֶדֶק יְהִי לָכֶם: הָאֵיפָה וְהַבֵּת תִּכּוּן אֶחָד יִהְיֶה לְשֵׁאת מִעֶשֶׂר הַחֹמֶר הַבֵּת וְעֶשְׂרֵת הַחֹמֶר הָאֵיפָה אֶל־הָ חֹמֶר יִהְיֶה מִתְּפִלְתּוֹ:

a) L'exhortation à se comporter en toute justice et honnêteté se poursuit.

Elle est encore adressée aux "princes d'Israël" (v.9), c'est-à-dire à tous les croyants dans l'exercice de leurs responsabilités civiles ou spirituelles, afin d'être à l'image du "Prince" à venir.

- C'est la confirmation que le Roi-Sacrificateur (le Prince) aura, lors de sa venue, à combattre l'iniquité présente dans le peuple se réclamant de Dieu.
- C'est une **mise en garde**.

Prov. 11:1 "La balance fausse est en horreur à l'Éternel, mais le poids juste lui est agréable."

Prov. 16:10-12 "(10) Des oracles sont sur les lèvres du roi : Sa bouche ne doit pas être infidèle quand il juge. (11) Le poids et la balance justes sont à l'Éternel ; tous les poids du sac sont son ouvrage. (12) Les rois ont horreur de faire le mal, car c'est par la justice que le trône s'affermi."

Prov. 20:10 "Deux sortes de poids, deux sortes d'épha, sont l'un et l'autre en abomination à l'Éternel."

2 Thes. 1:6-8 "(7) Car il est de la justice de Dieu de rendre l'affliction à ceux qui vous affligent, (7) et de vous donner, à vous qui êtes affligés, du repos avec nous, lorsque le Seigneur Jésus apparaîtra du ciel avec les anges de sa puissance, (8) au milieu d'une flamme de Feu (l'Esprit Saint), pour punir ceux qui ne connaissent pas Dieu et ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de notre Seigneur Jésus."

Ap. 1:14 “Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche, comme de la neige ; ses yeux étaient comme une flamme de feu.”

b) Quelques instruments de jugement sont énumérés à titre d’exemples : ceux qui servent à peser (les **“balances”**, ce qui sous-entend aussi les diverses sortes de poids) et ceux qui servent à apprécier les volumes (l’**“épha”** et le **“bath”** ; on pourrait y ajouter d’autres exemples d’unités de capacité). Il va de soi que les unités de longueur ne doivent pas être oubliées.

Lév. 19:35-36 “(35) Vous ne commettrez **point d’iniquité ni dans les jugements, ni dans les mesures de dimension, ni dans les poids, ni dans les mesures de capacité.** (36) Vous aurez **des balances justes, des poids justes, des épha justes et des hin justes.** Je suis l’Éternel, votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d’Égypte.”

Deut. 25:13-15 “(13) Tu n’auras **point dans ton sac deux sortes de poids, un gros et un petit.** (14) Tu n’auras **point dans ta maison deux sortes d’épha, un grand et un petit.** (15) Tu auras un poids exact et juste, tu auras un épha exact et juste, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l’Éternel, ton Dieu, te donne.”

Os. 12:1,7 “(1) **Éphraïm** (image ici de l’Assemblée apostate) **se repaît de vent, et poursuit le vent d’orient ; chaque jour il multiplie le mensonge et la violence ; il fait alliance avec l’Assyrie, et on porte de l’huile en Égypte** (la vérité est mesurée avec **les balances de l’idolâtrie** d’Assyrie et d’Égypte). - ... - (7) **Éphraïm est un marchand qui a dans sa main des balances fausses, il aime à tromper.**”

Amos 8:5-8 “(5) Vous dites : **Quand la nouvelle lune sera-t-elle passée, afin que nous vendions du blé ? Quand finira le sabbat, afin que nous ouvrons les greniers ? Nous diminuerons l’épha, nous augmenterons le prix, Nous falsifierons les balances pour tromper ;** (6) **Puis nous achèterons les misérables pour de l’argent, et le pauvre pour une paire de souliers, et nous vendrons la criblure du froment.**”

Mic. 6:10-11 “(10) **Y a-t-il encore dans la maison du méchant des trésors iniques, et un épha trop petit, objet de malédiction ?** (11) **Est-on pur avec des balances fausses, et avec de faux poids dans le sac** (et les offrandes sont mesurées sur les balances du mensonge) ?”

Jn. 2:14-16 “(14) **Il trouva dans le temple les vendeurs de bœufs, de brebis et de pigeons, et les changeurs assis.** (15) **Ayant fait un fouet avec des cordes, il les chassa tous du temple, ainsi que les brebis et les bœufs ; il dispersa la monnaie des changeurs, et renversa les tables ;** (16) **et il dit aux vendeurs de pigeons : Otez cela d’ici, ne faites pas de la maison de mon Père une maison de trafic** (au service de Mamon).”

Les **“balances”** (héb. **“mozane”**, מִזְנֵי) sont des instruments permettant d’attribuer une juste valeur à un produit, mais aussi à une action ou à une pensée. Les évaluations de soi-même et des autres doivent être **“justes, honnêtes”** (héb. **“tsedek”**, צְדָקָה).

Ce qui est surtout en cause, c’est ce qui est offert à l’Éternel. Est-il honoré comme il doit l’être : ses paroles sont-elles mesurées à leur juste valeur ? Les paroles des prophètes (elles sont les étalons de Dieu) ne sont-elles pas hybridées (en faisant passer la paille humaine pour de l’or divin) ?

Les seules **“balances justes”** sont les consciences éclairées par les révélations divines. La morale humaniste, aussi précieuse soit-elle, n’appréhende que partiellement ce qui est dû à autrui (cf. la seconde Table de la Loi), et ignore ce qui est dû au Dieu révélé à Israël (cf. la première Table de la Loi).

Mt. 16:22 “(16) **Et voici, un homme s’approcha, et dit à Jésus : Maître, que dois-je faire de bon pour avoir la Vie éternelle ?** (17) **Il lui répondit : ... Si tu veux entrer dans la Vie, observe les commandements. Lesquels ?** lui dit-il. (18) **Et Jésus répondit : Tu ne tueras point ; tu ne commettras point d’adultère ; tu ne déroberas point ; tu ne diras point de faux témoignage ; honore ton père et ta mère ;** (19) **et : tu aimeras ton prochain comme toi-même** (ce sont les exigences de la 2^e Table de la Loi). (20) **Le jeune homme lui dit : J’ai observé toutes ces choses ; que me manque-t-il encore ?** (21) **Jésus lui dit : Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel. Puis viens, et suis-moi.** (22) **Après avoir entendu ces paroles, le jeune homme s’en alla tout triste ; car il avait de grands biens.**”

c) Les **“balances”** sont les instruments d’appréciation de quantités. Elles ne doivent pas être truquées (en modifiant par exemple un plateau), et les **poids de référence** ne doivent pas être falsifiés (par exemple en les limant, ou en changeant d’alliage).

- Il était demandé aux Juifs venus de la diaspora lointaine ou même de la Judée sous occupation romaine, de ne pas acheter des victimes à sacrifier avec des monnaies émises par des nations idolâtres. Il en résultait des opérations de change lucratives à proximité du temple de l’Eternel, comme une provocation sous le regard de ce dernier.
- Il en résultait sans doute des ententes entre changeurs, vendeurs, ... et peut-être même avec des trésoriers du temple.

b) Les manipulations des balances, des mesures de poids et de volume dénoncées dans les deux versets précédents, se traduisaient finalement en mouvements d’unités monétaires dont la valeur dépendait du poids des pièces et de leur titre en métal précieux (le métal argent).

Trois unités monétaires sont citées : le “**sicle**” (ou “*shekel*”, héb. “*sheqel*”, שֶׁקֶל), le “**guéra**” (héb. “*gerah*”, גֵּרָה), et la “**mine**” (héb. “*maneh*”, מָנֶה).

La **première partie du verset**, rappelle l’antique règle régissant le rapport de valeur entre le “**sicle du sanctuaire**”, et le “**guéra**” :

Ex. 30:12-13 “(12) Lorsque tu compteras les enfants d’Israël pour en faire le **dénombrement**, chacun d’eux paiera à l’Eternel le **rachat de sa personne**, afin qu’ils ne soient frappés d’aucune plaie lors de ce dénombrement. (13) Voici ce que donneront tous ceux qui seront compris dans le **dénombrement** : un **demi-sicle**, selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt guéras ; un demi-sicle sera le don prélevé pour l’Eternel.”

Ex. 38:26 “C’était un **demi-sicle par tête**, la moitié d’un sicle, selon le sicle du sanctuaire, pour chaque homme compris dans le dénombrement, depuis l’âge de vingt ans et au-dessus, soit pour six cent trois mille cinq cent cinquante hommes.”

Le “**sicle du sanctuaire**” est une **mesure d’homme** (il sert au rachat des âmes) et fait donc écho à la “**coudée**” sacrée, une mesure d’homme également (elle fait référence au corps humain, et a une paume de plus que la coudée profane) utilisée dans la vision d’Ezéchiel pour mesurer le Temple (cf. Ez. 40:5).

Lév. 27:25 (à l’occasion de l’évaluation d’individus, ou de biens, ou d’animaux consacrés à l’Eternel à la suite d’un **vœu**) “Toutes tes estimations se feront en **sicles du sanctuaire** : le sicle est de vingt guéras.”

Nb. 3:46-47 “(46) Pour le **rachat** des deux cent soixante-treize qui dépassent le nombre des Lévites, parmi les premiers-nés des enfants d’Israël, (47) tu prendras **cinq sicles par tête** ; tu les prendras selon le sicle du sanctuaire, qui est de vingt guéras.”

Il en résulte que toute manipulation de ces monnaies équivaut à mépriser les âmes du peuple de Dieu, et donc à mépriser le prix que l’Eternel attache à l’Eglise de l’Eglise !

Le “**sicle**” équivaut à “**20 guéras**”, et, au-delà des préoccupations d’un cours de change, il faut remarquer que la vision continue de jouer avec la symbolique des chiffres : en effet, “**20**” = 5 x 2 x 2, ce qui accompagne le caractère **humain** du “**sicle**”, d’une dimension spirituelle (facteur “5”), et une dimension de témoignage (facteur “2”).

c) **Mamon**, l’idole de la **richesse** et des **convoitises** (que la richesse permet d’assouvir), est un esprit **meurtrier** agissant au cœur du Jardin de Dieu.

Mt. 6:24 “Nul ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l’un, et aimera l’autre ; ou il s’attachera à l’un, et méprisera l’autre. **Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon.**”

Jac. 5:1-6 “(1) A vous maintenant, riches ! Pleurez et gémissiez, à cause des malheurs qui viendront sur vous. (2) Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les teignes. (3) Votre or et votre argent sont rouillés ; et leur rouille s’élèvera en témoignage contre vous, et dévorera vos chairs comme un feu. Vous avez amassé des trésors dans les derniers jours ! (4) Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie, et les cris des moissonneurs sont parvenus jusqu’aux oreilles du Seigneur des armées. (5) Vous avez vécu sur la terre dans les voluptés et dans les délices, vous avez rassasiés vos cœurs au jour du carnage. (6) **Vous avez condamné, vous avez tué le juste, qui ne vous a pas résisté.**”

Lc. 16:11-13 “(11) Si donc vous n’avez pas été fidèle dans les richesses injustes (litt. : mammon d’iniquité), qui vous confiera les véritables ? (12) Et si vous n’avez pas été fidèles dans ce qui est à autrui, qui vous donnera ce qui est à vous ? (13) Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l’un et aimera l’autre ; ou il s’attachera à l’un et méprisera l’autre. **Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon.**”

d) La dernière partie du verset (peu claire) établit semble-t-il une relation entre la “**mine**”, unité monétaire inconnue du Pentateuque, et le “**sicle**” du sanctuaire.

Il semble que les valeurs citées : “**20 sicles**” (400 guéras), “**25 sicles**” (500 guéras), et “**15 sicles**” (300 guéras), correspondent à des monnaies d’usage (la “**mine**” étant plutôt une unité de poids pour l’or ou l’argent).

Mais ce qui est à souligner, une fois de plus, c’est la présence répétée du facteur “**5**”.

Ces 3 valeurs (20,25 et 15) représentent peut-être la **diversité des Onctions** qui constituent le peuple d’Israël : le chiffre “**5**” est un facteur commun (le Sceau de l’Esprit), ce sont tous des hommes (en effet le sicle est une mesure d’homme, et en outre $20 + 25 + 15 = 60$ où le facteur “**6**” est une figure de l’homme créé le 6^e jour), et ils appartiennent tous au peuple de l’Alliance des 12 tribus ($60 = 12 \times 5$).

Lc. 12:47-48 “(47) **Le serviteur** qui, ayant connu la volonté de son Maître, n’a rien préparé et n’a pas agi selon sa volonté, sera battu d’un grand nombre de coups. (48) Mais celui qui, ne l’ayant pas connue, a fait des choses dignes de châtement, sera battu de peu de coups. **On demandera beaucoup à qui l’on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l’on a beaucoup confié.**” (Cf. la parabole des “**talents**”, Mat. 25:14-30, où le Maître remet à 3 serviteurs un capital à faire fructifier : 5, 2 et 1 talent. Cf. aussi la parabole des “**mines**”, Lc. 19:12-27, où chaque serviteur reçoit pareillement 10 mines à faire valoir avant son retour.).

Il a été avancé que le verset indique que “**1 mine**” vaut 60 sicles : mais cette façon alambiquée de présenter un cours monétaire semble bizarre. De plus, lorsque Salomon a fait fabriquer 300 boucliers d’or, cela a nécessité 3 mines d’or (selon 1 R. 10:17), ou 300 sicles d’or (selon 2 Chr. 9:16) : il en résulte que, selon ces textes, 1 mine = 100 sicles ! Il est d’ailleurs difficile de croire que l’Eternel communique à l’avance ce que seront les monnaies en usage dans un Israël éloigné dans le futur.

Quoi qu’il en soit, le “**sicle**” est une fraction de “**mine**” (de même que la coudée est une fraction de canne). Les enfants de Dieu sont des paillettes de l’Eternel et du Messie.

3- Les prélèvements (Ez. 45:13-17)

Sommaire

3.1- Les offrandes individuelles de céréales (Ez. 45:13)

3.2- Les offrandes individuelles d’huile (Ez. 45:14)

3.3- Les offrandes individuelles d’agneaux (Ez. 45:15)

3.4- La communion entre le peuple et le Prince (Ez. 45:16-17)

a) L’absence de toute allusion aux prélèvements de vin, de bovins, etc., confirme que cette vision ne se veut pas un catalogue détaillé et exhaustif de rituels, comme l’étaient les textes mosaïques, même si elle s’en inspire.

Cela confirme que la vision a un caractère symbolique et prophétique annonçant l’avènement de la Nouvelle Alliance que le Messie promis inaugurera.

b) Pour faciliter des rapprochements entre les éléments sacrificiels de la vision d’Ezéchiel et les ordonnances mosaïques, le **tableau** suivant est proposé : il récapitule l’ensemble des **sacrifices** offerts durant les jours de **liturgie communautaire** les plus significatifs du cycle religieux annuel ordonné par Moïse :

	Taurillons	Béliers	Agneaux	Boucs expiatoires	Offrandes
Nouvelle lune ordinaire (Nb. 28:11-15)	2	1	7	1	Fleur de farine pétrie à l'huile ; libations
Holocaustes quotidiens (Ex. 29:38-46)			2		Fleur de farine pétrie à l'huile ; libations
Fête des pains sans levain (7 jours) (Nb. 28:17-25)	2 x 7 = 14	1 x 7 = 7	7 x 7 = 49	1 x 7 = 7	Fleur de farine pétrie à l'huile
Gerbe agitée (Lév. 23:12-13)				1	Fleur de farine pétrie à l'huile, et vin
Pentecôte (Nb. 28:26-30)	2	1	7	1	Fleur de farine pétrie à l'huile
Fête des Trompettes (Nb. 29:1-6)	2 (nouvelle lune) + 1 = 3	1 (nouvelle lune) + 1 = 2	7 (nouvelle lune) + 7 = 14	1 (nouvelle lune) + 1 = 2	Fleur de farine pétrie à l'huile
Yom Kippour (Nb. 29:7-11)	1	1	7	1	Encens Fleur de farine pétrie à l'huile
Tabernacles (7 jours) (Nb. 29:12-34)	70	2 x 7 = 14	14 x 7 = 98	1 x 7 = 7	Fleur de farine pétrie à l'huile, libations
8e Jour (Nb. 29:35-38)	1	1	7	1	Fleur de farine pétrie à l'huile, et vin

A ces sacrifices **communautaires** obligatoires, s'ajoutaient divers sacrifices individuels incontournables ou volontaires (des holocaustes, des offrandes et des libations, des sacrifices de prospérité, en accomplissement d'un vœu ou en offrandes volontaires, Nb. 29:39).

Les sacrifices sanglants peuvent être classés comme suit :

- Les **holocaustes de consécration**, qui signifient le **don total** d'un **croyant préalablement purifié**, et ce don est **accepté totalement** par Dieu, car il reflète le Don du Messie parfait s'offrant totalement à Dieu (il est entièrement consumé).
- Les autres **sacrifices d'"odeur agréable"** à l'Eternel (les offrandes et les sacrifices d'actions de grâces), car ils rappellent les **perfections du Messie**.
- Les **autres sacrifices** (les sacrifices d'expiation et les sacrifices pour le péché) qui rappellent l'**ignominie du péché** que le Messie a dû prendre sur lui, car lui seul le pouvait sans en être détruit.
 - * Un **"taurillon"** et un **"jeune bélier"** (des **"mâles"**) sont l'image d'une **énergie sacerdotale** à la **puissance** irrésistible.
 - * Un **"jeune agneau"** est l'image de l'**humilité** dépendante et filiale qui sied à la créature face au Créateur.
 - * Le **"jeune bouc"**, animal à odeur forte, est l'image des **convoitises** de l'homme déchu.

Les **offrandes non sanglantes** ont, elles aussi, une valeur symbolique :

- * La **"fleur de farine"** est une farine **blanche** sans impureté. Elle est l'équivalent végétal de l'**argent** métal, et symbolise la **Justice** liée à la **Vérité**. C'est donc aussi l'image d'un Attribut du **Verbe**.
- * **"L'huile"** est l'équivalent végétal de l'**or** métal, et symbolise la **Nature divine** qui est **Esprit**. C'est aussi un attribut du Verbe. Il ne peut y avoir de culte sans l'Huile par laquelle Dieu retrouve sa propre image dans l'homme.

* Le **"vin"** est l'image de la **dynamique vitale** attachée à toute **onction** venue de Dieu. C'est aussi un attribut du Verbe. Les **"liqueurs fortes"** sont au contraire l'image d'une onction étrangère et déréglée.

* **"L'encens"** représente les soupirs du cœur qui donnent leur valeur aux sacrifices. C'est aussi un attribut du Verbe.

3.1- Les offrandes individuelles de céréales (Ez. 45:13)

Ez. 45:13

Version Segond	45:13- Voici l'offrande que vous prélèverez ; la sixième partie d'un épha sur un homer de froment, et la sixième partie d'un épha sur un homer d'orge.
Version Darby	45:13- C'est ici l'offrande élevée que vous offrirez : sur un khomer de froment, le sixième d'un épha, et sur un khomer d'orge, le sixième d'un épha ; ...
Version du Rabbinate	45:13- Voici la part que vous prélèverez, un sixième d'épha par homer de froment et un sixième d'épha par homer d'orge.
Texte hébreu	זאת התרומה אשר תגרימו ששית האיפה מהקמר הקטנים וששיתם האיפה מהקמר השער ים

a) Selon le v.16, **"l'offrande"** (héb. **"ha-terumah"**, התרומה), dont des exemples sont cités dans les versets 13 à 15, est prélevée sur le peuple, **pour le Prince**, c'est-à-dire pour le Messie annoncé, lequel, en tant que Médiateur, la transmet à l'Eternel (v. 17) :

Ez. 15:16 *"Tout le peuple du pays devra prélever cette offrande pour le Prince d'Israël."*

Ex. 15:17 *"Le Prince sera chargé des holocaustes, des offrandes et des libations, - ... - ; il offrira le sacrifice expiatoire, l'offrande, l'holocauste, et le sacrifice d'actions de grâces, en expiation pour la maison d'Israël."*

De même, une portion de territoire avait été prélevée sur la Terre promise pour ce Prince :

Ez. 45:1 *"Lorsque vous partagerez le pays en héritage par le sort, vous prélèverez comme une sainte offrande pour l'Eternel une portion du pays, longue de vingt-cinq mille cannes et large de dix mille ; elle sera sainte dans toute son étendue."*

Ez. 45:7 *"Pour le Prince vous réserverez un espace aux deux côtés de la portion sainte et de la propriété de la Ville, le long de la portion sainte et le long de la propriété de la Ville, du côté de l'occident vers l'occident et du côté de l'orient vers l'orient, sur une longueur parallèle à l'une des parts, depuis la limite de l'occident jusqu'à la limite de l'orient."*

Il appartient au Prince de veiller à ce que ces offrandes (et les siennes) soient remises aux Lévites.

Ces **"offrandes"** sont faites **après les récoltes**, et ne doivent donc pas être confondues avec les **prémices**.

b) Comme indiqué précédemment, dans le cadre d'un culte en Esprit et en Vérité, toutes ces offrandes représentent des **élans des âmes** du peuple de Dieu, de l'Israël selon l'Esprit.

Ces élans préfigurent le culte qui sera manifesté à l'heure de la grande Récolte finale, lors de la manifestation en plénitude des fils et filles de Dieu.

Dans toute la vision, les unités de mesure utilisées par les élus sont des mesures d'homme, selon la Norme absolue que sera le Fils de l'homme, le Verbe fait chair, l'Homme selon le cœur de Dieu.

Christ est la vraie **"canne"** de **6** (nombre d'homme) **"coudées"** (Ez. 40:5). Christ est la vraie **"Balance"**, le vrai **"Epha"**, le vrai **"Bath"**. Christ est le vrai **"Sicle"** du Sanctuaire et la vraie **"Mine"**.

Ez. 45:10 *"Ayez des balances justes, un épha juste, et un bath juste."*

c) Rappel : pour les **solides** (céréales, olives, etc.) : **1 "homer"** (héb. הֹמֶר) = **20 "éphas"**, et pour les **liquides** (huile, vin) : **1 "kor"** = **10 "baths"**.

En outre : 1 **"épha"** (héb. הֵפֶיץ) = 1 **"bath"** (v. 11), soit environ 20 litres, et donc 1 **"homer"** = 1 **"kor"**, soit environ 200 litres.

- Le discours ne s'attarde que sur deux sortes de céréales. Qu'il s'agisse de **"blé"** ou d'**"orge"**, sur une récolte de **"un homer"** (= 200 litres), il revient au Prince **"1/6 d'épha"**, soit **1/60 d'homer**.

- Il appartient au lecteur d'étendre cette proportion à tous les autres biens (les liquides, les fruits, les planches, etc.) que l'Éternel a permis aux enfants d'Israël de récolter.

- Ces proportions ne correspondent pas aux dispositions de la Loi mosaïque (concernant l'emploi de la farine et de l'huile : cf. Ex. 29:40, Nb. 15:6,9) : mais la Nouvelle Alliance n'aura besoin ni d'un rituel modifié, ni d'un Temple de pierres.

- Le facteur **"6"** souligne que ce sont des âmes **humaines** qui s'offrent ainsi au Prince et donc à Dieu.

- La mention de deux éléments, le **"blé"** (héb. "chirah", חִירָה) et l'**"orge"** (héb. "seorah", שְׂעוּרָה), souligne que le peuple, choisi par Dieu comme témoin, est constitué **d'âmes diverses**.

- Ces graines sont destinées à être écrasées pour en obtenir la farine pure et des galettes. Les olives et les raisins sont destinés à être écrasés pour obtenir l'huile et le vin. Les agneaux sont destinés à être égorgés pour en obtenir la chair et le sang. N'est accepté par le Trône du Temple que ce qui reflète les Attributs du Christ.

3.2- Les offrandes individuelles d'huile (Ez. 45:14)

Ez. 45:14

Version Segond	45:14- Ce que vous devrez pour l'huile, pour un bath d'huile, sera la dixième partie d'un bath sur un cor, qui est égal à un homer de dix baths, car dix baths font un homer.
Version Darby	45:14- et la redevance en huile, pour un bath d'huile, le dixième d'un bath sur un cor, [qui est] un khomer de dix baths (car dix baths font un khomer) ;
Version du Rabbinate	45:14- La redevance pour l'huile, pour le bath d'huile, sera d'un dixième de bath par Cor, dix bath équivalant à un homer, car dix bath font un homer.
Texte hébreu	וְהָיָה הַשֶּׁמֶן הַבֵּית הַשֶּׁמֶן מֵעֵשֶׂר הַבַּת מִן הַכֹּר עֲשָׂרֵת הַבָּתִּים כִּי עֲשָׂרֵת הַבָּתִּים הֶחָמֵר:

Après les offrandes faites de graines de **céréales** (des **herbes** portant semence selon son espèce), l'Esprit donne des instructions au sujet des offrandes faites à partir du fruit de l'olivier (un **arbre** donnant du fruit ayant sa semence en lui).

- Le verset précédent traitait ainsi d'une matière **solide** (des graines de **céréales**) dont les unités de volume sont le **"homer"** (environ 200 litres) et l'**"épha"** (1/10 d'homer, soit environ 20 litres). L'offrande destinée au Prince au moment de la récolte s'élevait à **1/6 d'"épha"**, soit 1/60 d'**"homer"** (environ 3 litres).

- Ici, l'offrande est de nature **liquide** : l'**"huile"** (héb. "shemen", שֶׁמֶן), obtenue à partir d'olives écrasées, récoltées sur les arbres à huile (les prophètes). Les unités de volume sont le **"kor"** (héb. כֹּר), équivalent du **"homer"** (héb. הֶחָמֵר) (environ 200 litres), et le **"bath"** (1/10 d'homer, soit environ 20 litres). L'offrande destinée au Prince au moment de la récolte s'élève à **1/10 de "bath"** (héb. בַּת), soit 1/100 d'**"homer"** (environ 2 litres).

- Le volume d'**"huile"** offert (1/100 d'homer) est donc **proportionnellement inférieur** au volume de céréales offert (1/60 d'homer). Pour faire cuire une galette pétrie à l'huile, il faut moins d'huile que de farine.

- La répétition du facteur **"1"** (1/10 et 1/100) souligne un caractère divin.

3.3- Les offrandes individuelles d'agneaux (Ez. 45:15)

Ez. 45:15

Version Segond	45:15- Une brebis sur un troupeau de deux cents dans les gras pâturages d'Israël sera donnée pour l'offrande, l'holocauste et le sacrifice d'actions de grâces, afin de servir de victime expiatoire, dit le Seigneur, l'Éternel.
Version Darby	45:15- ... et une brebis du petit bétail sur deux cents, des pâturages arrosés d'Israël ; — pour offrande de gâteau, et pour holocauste, et pour sacrifices de prospérités, pour faire propitiation pour eux, dit le Seigneur, l'Éternel.
Version du Rabbinate	45:15- On prendra un agneau du menu bétail sur deux cents, dans les herbages d'Israël, pour l'oblation, l'holocauste et le rémunérateur, afin de faire propitiation sur eux, dit le Seigneur Dieu.
Texte hébreu	וְשֵׁה אֶת מִן־הַצֹּאן מִן־הַמְּאִתִּים מִמִּשְׁקָה יִשְׂרָאֵל לַמִּנְחָה וְלַעֹלָה וְלִשְׁלָמִים לַכֹּפֶר עֲלֵיָם נָאִם אֲדֹנָי יְהוִה:

a) Après la mention de l'offrande de **farine** obtenue à partir de blé ou d'orge (des **herbes**), puis l'offrande d'**huile** extraite du fruit de l'olivier (un **arbre**), une 3^e catégorie d'offrande est mentionnée : celle d'un "**agneau (de brebis ou de chèvre)**" (héb. "*seh*", שֵׁה) : cette fois il s'agit d'une **vie animale**, porteuse de **chair** et de **sang** (comme un mélange de farine et d'huile). Ce 3^e élément vient d' "**(herbages) arrosés**" (héb. "*mashqeh*", מִשְׁקָה) : l'agneau n'a été nourri que de pureté, avec une nourriture venant d' "**Israël**", et non pas des Nations. L'Éternel n'aime pas les motivations nourries des herbes des Nations : le zèle amer, l'orgueil, etc.

Mal. 1:8 "Quand vous offrez en sacrifice une bête aveugle, n'est-ce pas mal ? Quand vous en offrez une boiteuse ou infirme, n'est-ce pas mal ? Offre-la donc à ton gouverneur ! Te recevra-t-il bien, te fera-t-il bon accueil ? Dit l'Éternel des armées."

N.B. : Les mots "**gras**", "**herbages**" ou "**pâturages**" ne figurent pas dans le texte hébreu : la traduction Darby est celle qui rend le mieux compte du texte hébreu sur ce point.

b) Pour les fruits des humbles **céréales**, l'offrande prélevée sur la récolte s'élevait à **1/60** de chaque "**homer**" (environ 3 litres sur 200, cf. v.13). Pour l'**huile** (cf. v.14), elle descend à **1/100** d'homer. Ici, pour le petit bétail, était prélevé un agneau sur deux cents têtes, soit **1/200**.

c) Quatre types de sacrifice sont impliqués par ces trois sortes d'offrandes. Tous ces sacrifices sont l'image de la diversité des élans d'une âme se tournant vers son Dieu pour se nourrir de ses paroles, pour se livrer à lui, pour le remercier, pour faire appel à ses miséricordes, etc. :

- L' "**offrande**" (ou : "**oblation, offrande élevée**" ; héb. "*minchah*", מִנְחָה) concerne surtout les céréales et ses dérivés.

- L' "**holocauste**" (héb. "*olah*", עֹלָה).

Rom. 12:1 "Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable."

- Le "**sacrifice d'actions de grâces**" (ou : "**sacrifice de prospérité**", ou : le "**rémunérateur**", héb. "*shelem*", שְׁלֵם).

Jn. 15:10-11 "(10) Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, de même que j'ai gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour. (11) Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie soit en vous, et que votre joie soit parfaite."

Héb. 13:15 "Par lui, offrons sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son Nom."

- Le "**sacrifice expiatoire**" désigne ici la "**victime expiatoire**" (ou : la "**propitiation**", héb. "*kapar*", כַּפָּר).

L'Esprit ne cherche pas ici à dresser un catalogue complet des diverses sortes d'offrandes de la Nouvelle Alliance, avec pour chacune d'elles la liste des divers éléments à apporter avec indication des quantités. Il annonce plutôt que la Nouvelle Alliance permettra aux mouvements infiniment variés des âmes de s'exprimer **librement** de multiples manières.

Cette liberté était déjà présente dans l'Ancienne Alliance, au-delà des rituels imposés par la Loi. Cette **liberté** est l'un des privilèges d'un peuple de vrais sacrificateurs.

Mt. 2:27-28 "(27) *Puis il leur dit : Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat, (28) de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat.*"

Le rôle du **Prince** dans l'administration de ces offrandes sera précisé au v. 17.

3.4- La communion entre le peuple et le Prince (Ez. 45:16-17)

Ez. 45:16

Version Segond	45:16- Tout le peuple du pays devra prélever cette offrande pour le prince d'Israël.
Version Darby	45:16- Tout le peuple du pays sera obligé à cette offrande élevée pour le prince en Israël.
Version du Rabbinate	45:16- Tout le peuple du pays sera astreint à cette redevance pour le prince d'Israël.
Texte hébreu	כָּל הָעָם הָאָרֶץ יִהְיוּ אֶל-הַתְּרוּמָה הַזֹּאת לְנָשִׂיא בְּיִשְׂרָאֵל:

a) Les versets précédents 13 à 15 ont traité de la **nature** des offrandes, et des normes justes de **mesure** à utiliser pour la collecte de ces offrandes au sein du Royaume qu'inaugurera le Messie. Il est apparu ;

- que la **nature** des offrandes (blé, huile, agneau) doit refléter les Attributs du Messie,
- que les **quantités** ainsi prélevées sont mesurées selon des **normes** qui exhortent les enfants de Dieu à devenir comme le Messie : des hommes humbles et unis à Dieu.

Maintenant, les versets 16 et 17 précisent :

- à qui "**le peuple du pays**" (héb. "*ha-am ha-arets*", הָעָם הָאָרֶץ) doit remettre ces offrandes rassemblées sous l'appellation d'"**offrande**" (au singulier, héb. "*terumah*", תְּרוּמָה) : elles sont destinées au "**Prince**" (héb. "*nasiy*", נָשִׂיא) lui-même (v. 16) ;
- ce que le Prince doit faire de ces offrandes : les présenter au Trône en présidant tous les rituels (v. 17).

C'est à chaque fois le rôle de **Médiateur** du futur Prince qui est ainsi souligné.

Jn. 14:5-6 "(5) *Thomas lui dit : Seigneur, nous ne savons où tu vas ; comment pouvons-nous en savoir le chemin ? (6) Jésus lui dit : Je suis le Chemin, la Vérité, et la Vie. Nul ne vient au Père que par moi.*"

Jn. 14:9 "*Jésus dit à Thomas : Il y a si longtemps que je suis avec vous, et tu ne m'as pas connu, Philippe ! Celui qui m'a vu a vu le Père ; comment dis-tu : Montre-nous le Père ?*"

Act. 2:12 "*Il n'y a de salut en aucun autre ; car il n'y a sous le ciel aucun autre Nom qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devons être sauvés.*"

1 Tim. 2:5 "*Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus Christ Homme, ...*"

Ces fonctions coordonnées du peuple et du Prince impliquent une union indissoluble entre un Epoux et une Epouse, car l'Un ne peut être sans l'Autre. Si le Prince "**en Israël**" est agréé, ceux qui sont greffés en lui ("**Israël**") le sont aussi.

Il faut néanmoins noter que si le peuple apporte une portion de ses fruits, le Prince se donne entièrement (la vie de Jésus-Christ le montrera chaque jour). Il se donne non seulement pour exprimer sa propre passion, mais il se donne aussi au travers des élans du peuple vers le Trône.

Mt. 10:41 "*Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète (or le Messie sera plus que Prophète) recevra une récompense de prophète, et celui qui reçoit un juste en qualité de juste (or le Messie sera le Prophète et le Juste agréé par le Trône) recevra une récompense de juste.*"

b) Sous la Nouvelle Alliance, il ne sera plus question de la dîme prescrite par la Loi mosaïque, et qui sous couvert de calculs justes, peut cacher des âmes froides et avares.

Mt. 23:23 *"Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la Loi, la justice, la miséricorde et la fidélité : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses."*

Il ne sera pas non plus question avec la Nouvelle Alliance de disposer dans les églises et les temples des récipients étalonnés en homers, en éphas, en baths, etc. ! **La Mesure-Etalon sera la passion du Messie** pour Dieu et pour autrui, et elle modèlera l'âme peu à peu. C'est cette Mesure-Etalon que Dieu a toujours regardé et regardera encore.

Lc. 21:2-4 *"(2) Il vit aussi une pauvre veuve, qui y mettait deux petites pièces. (3) Et il dit : Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres ; (4) car c'est de leur superflu que tous ceux-là ont mis des offrandes dans le tronc, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle avait pour vivre."*

Ez. 18:31 *"Rejetez loin de vous toutes les transgressions par lesquelles vous avez péché ; faites-vous (l'âme coopère avec l'Esprit) un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi mourriez-vous, maison d'Israël ?"*

Ez. 36:26 *"Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair."*

Ez. 45:17

Version Segond	45:17- Le prince sera chargé des holocaustes, des offrandes et des libations, aux fêtes, aux nouvelles lunes, aux sabbats, à toutes les solennités de la maison d'Israël ; il offrira le sacrifice expiatoire, l'offrande, l'holocauste, et le sacrifice d'actions de grâces, en expiation pour la maison d'Israël.
Version Darby	45:17- Et le prince sera chargé de [fournir] les holocaustes, et l'offrande de gâteau, et la libation, aux jours de fête, et aux nouvelles lunes, et aux sabbats, dans toutes les solennités de la maison d'Israël. Lui, offrira le sacrifice pour le péché, et l'offrande de gâteau, et l'holocauste, et les sacrifices de prospérités, pour faire propitiation pour la maison d'Israël.
Version du Rabbinate	45:17- Mais au prince incomberont les holocaustes, oblations et libations, lors des fêtes, des néoméniés et des sabbats, de toutes les solennités de la maison d'Israël : c'est lui qui présentera l'expiatoire et l'oblation, l'holocauste et le rémunérateur pour faire propitiation en faveur de la maison d'Israël.
Texte hébreu	וְעַל-הַנְּשִׂיאַ יְהוָה הָעוֹלוֹת וְהַמִּנְחָה וְהַגֹּסֶף בַּחֲגִים וּבְחֻדְשֵׁימ וּבְשַׁבְּתוֹת בְּכָל-מוֹעֲדֵי קָדְשׁ תִּשְׂרָאֵל הוּא-יַעֲשֶׂה אֶת-הַסְּטָאָת וְאֶת-הַמִּנְחָה וְאֶת-הָעוֹלָה וְאֶת-הַשְּׂלָמִים לְכַפֵּר בְּעַד בֵּית-יִשְׂרָאֵל: ם

a) L'Eternel vient de souligner (v. 16) que les élans du cœur de ceux qui se réclament du Dieu de l'Alliance, doivent être déposés entre les mains de Celui que l'Eternel aura choisi comme **"Prince"**, comme Médiateur.

Col. 3:17 *"Et quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au Nom du Seigneur Jésus, en rendant par lui des actions de grâces à Dieu le Père."*

Ces offrandes spirituelles sont ici rassemblées sous l'appellation globale d'**"offrande"** (au singulier, héb. *"terumah"*, תְּרוּמָה) : elles sont destinées au **"Prince"** (héb. *"nasiy"*, נָשִׂיא) lui-même.

Maintenant, en communion avec son peuple, le **"Prince"** transmet à son tour à l'Eternel ces innombrables élans individuels auxquels il ajoute ses propres élans toujours agréés.

Jn. 11:42 (devant la tombe de Lazare) *"Pour moi, je savais que tu m'exauces toujours ; mais j'ai parlé à cause de la foule qui m'entoure, afin qu'ils croient que c'est toi qui m'as envoyé."*

Jn. 13:20 *"En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui reçoit celui que j'aurai envoyé me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit Celui qui m'a envoyé."*

Jn. 14:12-14 *"(12) En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi fera aussi les œuvres que je fais, et il en fera de plus grandes, parce que je m'en vais au Père (le Prince ne sera pas toujours visible) ; (13) et tout ce que vous demanderez en mon Nom, je le ferai, afin que le Père soit glorifié dans le Fils. (14) Si vous demandez quelque chose en mon Nom, je le ferai."*

La fonction attribuée ici au Prince, dans le cadre d'une Alliance dont même les Nations bénéficieront (cf. l'action du "Torrent de Vie" décrit en Ez. 47), suppose :

- un Temple spirituel (un temple de pierres ne serait jamais assez vaste),
- des offrandes et un culte spirituels (le transport et le stockage d'offrandes physiques venues du monde entier vers un lieu unique, serait impossible),
- un "**Prince**" invisible mais accessible en tout lieu.

b) Un tel culte, même s'il est décrit avec des images tirées de l'Alliance mosaïque, empruntera des formes nouvelles (comme cette vision le suggère avec des modifications des agencements, des rites, etc.).

Pour un tel culte, le "**Prince**" lui-même aura recours aux sacrificateurs fils de Tsadok et aux autres Lévités, c'est-à-dire à chaque individu de ce peuple de sacrificateurs. Les implications sont vertigineuses et infiniment saintes :

Jn. 17:22-23 "(22) *Je leur ai donné la gloire que tu m'as donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un, - (23) moi en eux, et toi en moi, -afin qu'ils soient parfaitement un, et que le monde connaisse que tu m'as envoyé et que tu les as aimés comme tu m'as aimé.*"

c) La fonction du Prince est définie dans ce verset par deux verbes :

Le premier verbe au début du verset a un sens très vague (héb. "hayah", הָיָה = être, advenir, etc.) : une traduction trop précise (par exemple : "il sera chargé de", "il lui incombera de") peut donc être trompeuse car réductrice du Réel. Il a aussi été proposé : "Et le Prince **veillera**, ou **s'occupera** des holocaustes, ...".

1 R. 8:62 "*Le roi et tout Israël avec lui offrirent des sacrifices devant l'Éternel.*"

Le second verbe, traduit par "**offrir**" (Segond et Darby) ou "**présenter**" (Rabbinat), désigne l'action de "**préparer**" (avec l'idée d'**organiser**, de **former**, comme en Gen. 1:7,11,25,26 ; 2:4,18 ; héb. "asah", עָשָׂה). Il suggère une **implication directe** du Prince : le Prince sera un Médiateur qui sera aussi **acteur** d'une œuvre de "**propitiation**" (ou : "**de couverture, d'apaisement**", héb. "kaphar", כָּפַר).

Cette œuvre du Prince débutera dans le jardin de Gethsémané, et se poursuit encore aujourd'hui avec l'action de "**formation**" progressive, par l'Esprit du Prince, de la "**maison d'Israël**" (héb. "beith Israel", בֵּית־יִשְׂרָאֵל) et de sa "**couverture de paix**" : elle sera ainsi la Maison du Prince, une Maison aux multiples chambres.

Lév. 26:12 "*Je marcherai au milieu de vous, je serai votre Dieu, et vous serez mon peuple.*"

d) C'est cette œuvre qui est annoncée et rappelée dans ce même verset, dans deux listes de divers sacrifices du rite mosaïque.

Quatre types de sacrifice ont déjà été mentionnés à la fin du verset 15 : l'"**holocauste**" (héb. "olah", עֹלָה), l'"**oblation**" (ou : "**offrande élevée**"; héb. "minchah", מִנְחָה) constituée surtout de céréales et de leurs dérivés (avec adjonction d'huile et d'encens, cf. Ez. 46:11), le "**sacrifice d'actions de grâces**" (ou : "**sacrifice de prospérité**", ou : le "**rémunératoire**", héb. "shelem", שְׁלֵמִים), le "**sacrifice expiatoire**" (ou "**victime expiatoire**" (ou : la "**propitiation**", héb. "kaphar", כָּפַר).

S'y ajoutent ici : d'une part les "**libations**" (héb. "nesek", נֶסֶךְ) consistant à répandre du vin porteur de l'Esprit de l'Homme-Agneau, en accompagnement de nombreux sacrifices sanglants, et, d'autre part, le "**sacrifice pour le péché**" (ou : l'"**expiatoire**", héb. "chatah", חַטָּאת).

Ez. 40:39 "*Dans le vestibule de la porte se trouvaient de chaque côté deux tables, sur lesquelles on devait égorger l'holocauste, le sacrifice d'expiation et le sacrifice de culpabilité.*"

e) A cette liste d’offrandes, sanglantes ou non, est attaché un **calendrier**, ce qui rappelle que la Promesse faite à Adam et Eve, à Noé, à Abraham, à Moïse, à Josué, s’inscrit dans **une durée** (c’est ce qu’annonçait déjà le récit prophétique de la création avec, au bout de sept jours, l’union de l’homme à la plénitude du Repos (une pleine satisfaction) de Dieu.

Quatre exemples de repères calendaires (tous extraits de la Loi mosaïque) sont cités :

- la “**festivité**” (ou : “**pèlerinage**”, héb. “*chag*”, חג ; cf. la semaine des pains sans levain, la semaine des Tabernacles),
- les fêtes de “**nouvelle lune**” (héb. “*chodesh*”, חֹדֶשׁ, pour fêter le début de chaque nouveau mois),
- le jour (ou le mois, ou l’année) de “**sabbat**” (héb “*shabbath*”, שַׁבָּת, qui proclame la promesse d’un Repos ultime, un Repos qui ne peut venir que de la Vie offerte en l’Agneau ressuscité),

Héb. 4:1 “*Craignons donc, tandis que la promesse d’entrer dans son Repos subsiste encore, qu’aucun de vous ne paraisse être venu trop tard.*”

- les jours de “**solennité**” (héb. “*moed*”, מוֹעֵד ; cf. le jour de Pâque, le jour de la Pentecôte, le Yom Kippour, le 8^e jour des Tabernacles).

f) Ce verset **45:17** (comme précédemment les versets **43:9**, **44:31** et **45:8**), se termine en hébreu sur la lettre isolée “ס” (la 15^e lettre de l’alphabet hébreu) : ce n’est qu’un signe traditionnel, qui ne se lit pas, mais est utilisé pour diviser visuellement le texte en segments.

Le verset suivant débutera (comme précédemment le v.8) par la formule solennelle : “*Ainsi parle le Seigneur, l’Éternel*”, inaugurant ainsi de nouvelles révélations.

Ce signe “ס” marque une coupure avec la suite de la vision qui va se focaliser désormais sur des **actions**, et non plus sur des découpages du territoire central.

Un autre signe apparenté, la lettre isolée “פ” (la 17^e de l’alphabet hébreu) avait clôturé le chapitre 39.

4- Les solennités et les fêtes rituelles (Ez. 45:18-25 et 46:1-15)

a) En Ez. 45:9 (cf. aussi Ez. 44:6,9, Ez. 46:1,16), la même formule solennelle “*Ainsi parle Adonai, YHVH*”, avait introduit une mise en garde à l’adresse des “*princes d’Israël*” (les guides religieux et civils du peuple de l’Alliance) pour qu’ils soient honnêtes dans le service de l’Éternel et le service d’autrui.

L’Éternel avait alors indiqué quels étaient les étalons des mesures de capacité et de la monnaie (tous devaient refléter les Attributs du Messie). Une première application en avait été faite pour la mesure des offrandes.

- La même formule solennelle est reprise ici pour décrire les **rituels** sacrificiels à observer en **5 occasions** : lors du “**premier jour du premier mois**” (v. 19), lors du “**7^e jour du premier mois**” (v. 20), lors du “**14^e jour du premier mois**” et les “**7 jours de la fête**” correspondante (v. 21-24), lors du “**15^e jour du septième mois**” (v.25).
- L’**absence** d’allusion à la fête de **Pentecôte** et au **Yom Kippour**, est intentionnel et mérite d’être souligné : elle confirme que la vision n’annonce pas un rétablissement futur du culte mosaïque !

b) La vie d’**Israël** était régie par un **rituel** qui avait une valeur **pédagogique** et **prophétique**. La leçon centrale du rituel est qu’Israël selon l’Esprit a été **racheté** et **mis à part** pour Dieu (avec toutes les conséquences que cela implique).

Ce double caractère de **rédemption** et de **consécration** attaché au rituel, repose sur une **Alliance de sang** (Héb. 9:22), une Alliance déjà proclamée en **Eden** (Adam et Eve ont été revêtus grâce au sacrifice d’un animal innocent), et rappelée lors de la **sortie d’Egypte**. L’**Alliance de sang** n’est en fait autre qu’une **Alliance par l’Esprit** que le sang véhicule.

Le croyant était invité, au travers de ces divers rituels, à méditer en permanence ces vérités.

c) Seront examinés successivement :

- 4.1- Les sacrifices du 1^{er} jour du 1^{er} mois (Ez. 45:18-19)
- 4.2- Les sacrifices du 7^e jour du 1^{er} mois (Ez. 45:20)
- 4.3- Les sacrifices du jour de Pâque et de la Fête des pains sans levain (Ez. 45:21-24)
- 4.4- Les sacrifices du 15^e jour du 7^e mois (Ez. 45:25)
- 4.5- Les sabbats et les nouvelles lunes (46:1-7)
- 4.6- Les rencontres du Prince et du peuple (Ez. 46:8-10)
- 4.7- Les oblations de farine et d'huile (Ez. 46:11)
- 4:8- Les offrandes volontaires du Prince (Ez. 46:12)
- 4:9- L'holocauste perpétuel (Ez. 46:13-15)

4.1- Les sacrifices du 1^{er} jour du 1^{er} mois (Ez. 45:18-19)

Ez. 45:18

Version Segond	45:18- Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Le premier jour du premier mois, tu prendras un jeune taureau sans défaut, et tu feras l'expiation du sanctuaire.
Version Darby	45:18- Ainsi dit le Seigneur, l'Éternel : Au premier [mois], le premier [jour] du mois, tu prendras un jeune taureau sans défaut, et tu purifieras le sanctuaire.
Version du Rabbinate	45:18- Ainsi parle le Seigneur Dieu : "Au premier mois, le premier du mois, tu prendras un jeune taureau sans défaut et tu purifieras le sanctuaire.
Texte hébreu	פֶּה־אָמַרְ אֲדַנְיָ יְהוָה בְּרֵאשִׁוֹן בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ תִּקַּח פֶּרֶךְ־בָּקָר תָּמִים וְחִטְאָתָא אֶת־הַמִּקְדָּשׁ׃

a) Les ordonnances relatives aux sacrifices du nouveau culte sont adressées au peuple d'Ezéchiel. Elles débutent par un rituel se déroulant le **"premier jour"** du **"premier mois"** (ou **"première lunaison"**), c'est-à-dire du mois de Nisan (au cours duquel étaient aussi célébrés les rituels du jour de Pâque et de la semaine de la Fête des pains sans levain.

Le mois de Nisan (ou mois d'Abib), le premier du calendrier prophétique d'Israël, représentait le temps de la Rédemption, la fin de toute souillure et de toute oppression d'Égypte, et le **début** de la vie en Terre promise.

Gen. 8:13 *"L'an six cent un, le premier mois, le premier jour du mois, les eaux avaient séché sur la terre. Noé ôta la couverture de l'arche : il regarda, et voici, la surface de la terre avait séché."*

Il ne s'agit donc pas du rituel qui s'imposait à Israël au premier jour de chaque mois ! Ici, ce rituel est efficace pour l'ensemble de l'année, **pour tout le cycle qu'inaugurera le Messie.**

Rom. 6:10 *"Car (Jésus-Messie) est mort, et c'est pour le péché qu'il est mort une fois pour toutes ; il est revenu à la vie, et c'est pour Dieu qu'il vit."*

b) Le but de ce sacrifice est de **"(purifier du) péché, faire l'expiation"** (héb. *"chitetha"*, חִטְאָתָא) de l'ensemble du **"sanctuaire"** (héb. *"miqdas"*, מִקְדָּשׁ), lequel doit refléter la sainteté du Sanctuaire céleste et de ses habitants.

Le **Sang** de la Nouvelle Alliance aura la puissance nécessaire pour purifier le Nouveau Temple que sera le Corps de Christ (des sacrificateurs), l'Assemblée :

1 Cor. 3:16 *"Ne savez-vous pas que vous êtes le Temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu (cf. la Nuée) habite en vous ?"*

Eph. 2:21-22 *"(21) En Christ tout l'Edifice, bien coordonné, s'élève pour être un Temple saint dans le Seigneur. (22) En lui vous êtes aussi édifiés pour être une habitation de Dieu en Esprit."*

1 Jn. 1:7 *"Mais si nous marchons dans la Lumière, comme il est lui-même dans la Lumière, nous sommes mutuellement en communion, et le Sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché."*

Par ailleurs, le rituel imposé au début de **chaque mois** de l'année par la Loi mosaïque se traduisait par des **holocaustes** (2 taurillons, 1 bélier, 7 agneaux, Nb. 18:11) et par le sacrifice d'un **bouc expiatoire** (Nb. 18:15), alors que dans la vision d'Ezéchiel, le **bouc** est remplacé par **un unique "taurillon" expiatoire**, garant symbolique d'une expiation plus excellente (caractéristique de la Nouvelle Alliance), ce que souligne le texte en précisant que la Victime sera **"sans défaut"** (héb. "tamim", תָּמִים).

Nb. 28:11,15 *"(11) Au commencement de vos mois, vous offrirez en holocauste à l'Éternel deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut ; ... (15) on offrira à l'Éternel un bouc, en sacrifice d'expiation, outre l'holocauste perpétuel et la libation."*

Jn. 8:46 *"Qui de vous me convaincra de péché ? Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?"*

Un tel changement de rituel annonce le **remplacement** des "ombres" préfiguratives du cycle mosaïque, par les Réalités que ces "ombres" annonçaient.

- Cette célébration du 1^{er} jour du 1^{er} mois, n'est pas le rappel des cérémonies d'inauguration du Tabernacle de Moïse (Ex. 40:1-17), ou du temple de Salomon (1 R. 8:2 ; 2 Chr. 7:8), même si le **Temple** d'Ezéchiel a lui aussi été inauguré par l'intrusion soudaine de la Nuée dans le Lieu Très Saint (Ez. 43:4), et même si l'**autel** a déjà été consacré (Ez. 43:26-27).

- Cette célébration, tant par la date que par la nature du rituel, ne prophétise pas la Fête de la Dédicace au temps des Macchabées (vers -165, sous Antiochus IV), et elle prophétise encore moins le rituel d'inauguration d'un hypothétique futur temple de pierres.

- Ce qui est prophétisé par la succession des rituels du 1^{er} jour, du 7^e jour (v. 20), et du 14^e au 21^e jour du 1^{er} mois (v. 21), c'est une **future Nouvelle Pâque sans précédent**, inaugurant et marquant une ère nouvelle de l'histoire du peuple de Dieu.

La puissance expiatoire du sacrifice de ce taureau unique et sans tache sera telle, que la vision d'Ezéchiel n'envisage **ni Fête des Trompettes ni Yom Kippour au 7^e mois !**

Dans le calendrier mosaïque, le 1^{er} jour et le 10^e jour (préparation de l'agneau) du mois de Nisan, préfigurent le 1^{er} jour (fête des Trompettes) et le 10^e jour (jour des expiations) du 7^e mois de Tishri. De même la Fête de la Pentecôte préfigure le 8^e jour des Tabernacles.

Nb. 29:1-2,5 (A propos de la Fête des Trompettes) *"(1) Le septième mois, le premier jour du mois, vous aurez une sainte convocation : vous ne ferez aucune œuvre servile. Ce jour sera publié parmi vous au son des trompettes. (2) Vous offrirez en holocauste, d'une agréable odeur à l'Éternel, un jeune taureau, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut. ... (5) Vous offrirez un bouc en sacrifice d'expiation, afin de faire pour vous l'expiation."*

Ez. 43:26 (Après l'effusion de l'Esprit, Ez. 43:1-3) *"Pendant sept jours, on fera l'expiation et la purification de l'autel, on le consacra."*

Ez. 45:19

Version Segond	45:19- Le sacrificateur prendra du sang de la victime expiatoire, et il en mettra sur les poteaux de la maison, sur les quatre angles de l'encadrement de l'autel, et sur les poteaux de la porte du parvis intérieur.
Version Darby	45:19- Et le sacrificateur prendra du sang du sacrifice pour le péché, et en mettra sur les poteaux de la maison, et sur les quatre coins de la banquette de l'autel, et sur les poteaux de la porte du parvis intérieur.
Version du Rabbinate	45:19- Le pontife prendra du sang de cet expiatoire et l'appliquera au poteau de l'édifice, aux quatre angles de la saillie de l'autel et au poteau de la porte du parvis intérieur.
Texte hébreu	וְלָקַח הַכֹּהֵן מִדָּם הַחֲטָאת וְנָמַלְ אֶל- מִזְבֵּחַ הַבַּיִת וְאֶל- אַרְבַּע פְּנֹת הַעֲזָרָה לְמִזְבֵּחַ וְעַל - מִזְבֵּחַ שַׁעַר הַחֲצָר הַפְּנִימִית:

a) Le sacrifice examiné ici se déroule lors d'une **solemnité liturgique** qui s'impose à toute la **communauté** : comme souligné au verset précédent, ce sacrifice a pour objectif la "purification" de l'ensemble du Sanctuaire (et donc des âmes appelées à l'incarner).

Il s’agit donc du “(sacrifice pour le) péché”, de l’“l’expiatoire” (héb. “hatath”, חַטָּאת).

Il serait peut-être illusoire de mettre en correspondance précise les nombreuses prescriptions expiatoires mosaïques (elles envisagent une grande diversité de situations), avec celles édictées ici dans la vision d’Ezéchiel à l’occasion d’un rituel expiatoire à caractère communautaire en **tout début d’année liturgique**. Soulignons toutefois :

- que dans la vision d’Ezéchiel, le “bouc” mosaïque s’efface devant un “taurillon”,
- que néanmoins les **endroits** où, selon la vision d’Ezéchiel, doit être **appliqué** le “sang” (héb. “dam”, דָּם) par le “sacrificateur” (héb. “kohen”, כֹּהֵן), sont apparentées aux **endroits** indiqués par le code mosaïque, alors que les tracés des Sanctuaires sont différents, et que le Sanctuaire d’Ezéchiel désigne des âmes).

La vision d’Ezéchiel énonce sommairement **3 endroits où le sang doit être appliqué** par le “sacrificateur” afin de purifier le Sanctuaire : une application dans l’entrée de la Maison, une autre sur les 4 coins de l’autel, une autre dans l’entrée du parvis intérieur.

b) Les quelques indications données par Ezéchiel peuvent en particulier rappeler les prescriptions mosaïques relatives aux purifications, hors calendrier liturgique, concernant les éventuelles fautes **individuelles** du **sacrificateur** (Lév. 4:4-7), ou de **l’assemblée** considéré comme un corps unique (Lév. 4:14-18), ou d’un **notable** (Lév. 4:25), ou d’un **individu** ordinaire (Lév. 4:29-30). Dans chacun de ces 4 cas, c’était, selon la Loi mosaïque, un **taureau** qui était immolé.

Comme exemple du déroulement du rituel **mosaïque**, citons la règle concernant l’un de ces 4 cas :

Lév. 4:4-7 (en cas de faute du **sacrificateur**) “(4) Il amènera le taureau à l’entrée de la tente d’assignation, devant l’Éternel ; et il posera sa main sur la tête du taureau, qu’il égorgera devant l’Éternel. (5) Le sacrificateur ayant reçu l’onction prendra du sang du taureau, et l’apportera dans la tente d’assignation ; (6) il trempera son doigt dans le sang, et il en fera sept fois l’aspersion devant l’Éternel, en face du voile du sanctuaire. (7) Le sacrificateur mettra du sang sur les cornes de l’autel des parfums odoriférants, qui est devant l’Éternel dans la tente d’assignation (l’aspersion devant et sur le propitiatoire du Lieu très Saint n’avait lieu que lors du rituel calendaire du Yom Kippour) ; et il répandra tout le sang du taureau au pied de l’autel des holocaustes, qui est à l’entrée de la tente d’assignation.”

- Dans les 4 cas examinés par Moïse, toute la victime était consommée hors du camp dans un lieu pur (à l’exclusion des rognons et du grand lobe du foie, brûlés sur l’autel).

- Pour un notable ou une personne du peuple, le sang n’était pas introduit dans le Lieu Saint, mais seulement mis sur les cornes de l’autel et répandu à son pied.

c) Dans la vision d’Ezéchiel, la **dynamique** illustrée par les 3 points d’application du Sang expiatoire, prophétisent l’avènement d’une **puissance expiatoire** qui, dès “le premier jour du premier mois”, aura sa demeure dans le Messie et dans le peuple greffé en lui, c’est-à-dire dans un Temple de chair et d’Esprit.

- Les “poteaux” (héb. “mezuzath”, מְזוּזָת ; cf. Ez. 41:21, 43:8) de “la maison” (ou : “édifice, temple” ; héb. “ha-bayith”, הַבַּיִת) sur lesquels le **sang du Taurillon** est appliqué, sont semble-t-il les poteaux qui encadrent le seuil du Lieu Saint (et peut-être aussi ceux qui encadrent le seuil du Lieu très saint). Ces piliers jouent le rôle du rideau qui séparait le parvis du Lieu Saint et du Lieu Très Saint. Ces seuils autrefois interdits aux humains par les chérubins, sont désormais ouverts aux énergies des âmes greffées dans le Messie.

- En second lieu, le **sang du Taurillon** est appliqué sur les quatre “angles” ou “coins” (héb. “pinoth”, פְּנוֹת, cf. Ez. 43:20) de l’“encadrement, bordure, banquette” (héb. “azarah”, אֶזְרָה, cf. Ez. 43:14,17,20) de l’“autel” (héb. “mizbeach”, מִזְבֵּחַ) des holocaustes (la vision ne mentionne presque pas l’autel des parfums).

Tout dans et sur cet autel doit être imprégné de la sainteté du Médiateur qui permet aux élans des âmes humaines de franchir toutes les portes jusqu’au Trône, et qui permet aux puissances vivifiantes du Sanctuaire de les franchir en sens inverse.

- En troisième lieu, le **sang du Taurillon** est appliqué aux **“poteaux”** de la **“porte”** (héb. “*shaar*”, שַׁעַר) monumentale qui permet d’accéder, depuis le premier parvis, jusque dans **“le parvis intérieur”** (héb. “*ha-chatser ha-penimith*”, הַחֲצֵר הַפְּנִימִית). Sont peut-être concernées les trois portes monumentales donnant sur le parvis intérieur.

- Cette 3^e application du sang était inconnue de la Loi mosaïque. Ici, les Juifs du parvis extérieur et de tout le pays, bien que circulant plus bas, pourront faire monter leurs pensées en bonne odeur jusque dans le Lieu très saint. Les âmes recevront en retour les onctions de la Vie, de la Lumière.

2 Cor. 3:17-18 “(17) Or, **le Seigneur c’est l’Esprit** ; et là où est l’Esprit du Seigneur, là est la liberté. (18) Nous tous qui, le visage découvert, contemplons comme dans un miroir la gloire du Seigneur, nous sommes **transformés en la même image, de gloire en gloire, comme par le Seigneur, l’Esprit.**”

Rom. 8:29 “Car ceux qu’il a connus d’avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l’image de son Fils, afin que son Fils fût le premier-né entre plusieurs frères.”

Dans le rituel décrit par Ezéchiel, et à la différence (une fois de plus) du rituel mosaïque de la solennité du Yom Kippour, le sang est **“appliqué”**, et non pas **“aspergé”** : il ne s’agit pas seulement de créer un voile de protection contre des regards accusateurs, mais d’imprégner des vertus divines dans la profondeur des âmes devenues des **“poteaux”** et des **“autels”**.

Ces applications du sang permettent à Dieu d’être favorable aux âmes de son peuple.

Lév. 16:14-15,18-19 (à propos du sacrifice du taureau expiatoire pour Aaron et sa maison, et pour le peuple) “(14) Il prendra du **sang du taureau**, et il fera l’aspersion avec son doigt sur le devant du propitiatoire vers l’orient ; il fera avec son doigt **sept fois** l’aspersion du sang devant le propitiatoire. (15) Il égorgera le **bouc expiatoire pour le peuple**, et il en portera le sang au delà du voile. Il fera avec ce sang comme il a fait avec le sang du taureau, il en fera l’aspersion sur le propitiatoire et devant le propitiatoire. - ... - (18) En sortant, il ira vers l’autel qui est devant l’Éternel, et il fera l’expiation pour l’autel ; il prendra du sang du taureau et du bouc, et il **en mettra sur les cornes de l’autel tout autour**. (19) Il fera avec son doigt **sept fois** l’aspersion du sang sur l’autel ; il le purifiera et le sanctifiera, à cause des impuretés des enfants d’Israël.”

4.2- Les sacrifices du 7^e jour du 1^{er} mois (Ez. 45:20)

Ez. 45:20

Version Segond	45:20- Tu feras de même le septième jour du mois, pour ceux qui pèchent involontairement ou par imprudence ; vous purifierez ainsi la maison.
Version Darby	45:20- Et tu feras ainsi, le septième [jour] du mois, pour celui qui pêche par erreur, et pour le simple, et vous ferez propitiation pour la maison.
Version du Rabbinate	45:20- Ainsi feras-tu le sept du mois à l’intention de celui qui aurait péché par inadvertance ou erreur, et vous purifierez l’édifice.
Texte hébreu	וְכִן תַּעֲשֶׂה בְּשַׁבְּעָה בַּחֹדֶשׁ מֵאִישׁ שָׁגָה וּמִפְתֵּי וּכְפָרְתָם אֶת־הַבַּיִת:

a) C’est la seconde des solennités imposées dans la vision d’Ezéchiel, la première se déroulant le 1^{er} jour du premier mois (Ez. 45:18-19).

Celle-ci se déroule le **“7^e”** jour du même **premier mois** (mois de Nisan = d’Abib).

Mais le rituel du 1^{er} jour avait un caractère inaugural soulignant que le Messie attendu inaugurerait une période d’Alliance rédemptrice nouvelle, alors que le rituel du 7^e jour souligne que cette fonction marquera **toute la durée du cycle** ainsi inauguré (de même que le projet d’Elohim Créateur se déploie en Genèse 1 durant un cycle symbolique de 7 jours). Le Messie sera ainsi à la fois Celui qui inaugure et Celui qui parachève.

b) L'objectif est le même : **"couvrir, apaiser, purifier"** (héb. "kapar", כָּפַר ; le nom du Yom Kippour vient de là) l'organisme vivant représenté dans cette vision par **"le temple, l'édifice, la maison"** (héb. "ha-bayith", הַבַּיִת). Cet organisme n'est autre que Dieu se faisant chair.

Il y aura besoin de purification, de propitiation (pour rendre l'Éternel totalement propice à son peuple connu d'avance et destiné à s'unir à son Repos qui sera aussi un Repas) parce que les enfants du Royaume seront encore quelque temps victimes de leur nature et vont encore **"pécher, s'égarer, se faire tromper"** (héb. "shagah", שָׁגָה) comme cela est arrivé à Adam et Eve.

- Il ne s'agira pas de cas de révolte invétérée (cf. Caïn, Jézabel, Balaam, Judas, Caïphe, Diotrèphe, etc.), mais de manquements aux exigences de la Nature sainte de Dieu chez des âmes qui, bien que faisant partie du Temple, **"se montrent faibles, fragiles, ignorantes"** (héb. "pthiy", פְּתִי ; même mot hébreu en Prov. 7:7, 22:3, 27:12).

- Combien de chrétiens peuvent prétendre qu'ils ne font pas partie de cette dernière catégorie ?

Lév. 5:17-18 *"(17) Lorsque quelqu'un péchera en faisant, sans le savoir, contre l'un des commandements de l'Éternel, des choses qui ne doivent point se faire, il se rendra coupable et sera chargé de sa faute. (18) Il présentera au sacrificateur en sacrifice de culpabilité un bœuf sans défaut, pris du troupeau d'après ton estimation. Et le sacrificateur fera pour lui l'expiation de la faute qu'il a commise sans le savoir, et il lui sera pardonné."*

Lc. 23:34 *"Jésus dit : Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. ..."*

Rom. 5:8 *"Mais Dieu prouve son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, Christ est mort pour nous."*

Nb. 15:30 *"Mais si quelqu'un, indigène ou étranger, agit la main levée, il outrage l'Éternel ; celui-là sera retranché du milieu de son peuple."*

L'application de ce Sang assure que le Temple, la Ville et les Territoires de la vision d'Ezéchiel ne sont formés que de vrais enfants d'Abraham, du vrai Israël selon l'Esprit.

Jn. 6 :37-40 *"(37) Tous ceux que le Père me donne viendront à moi, et je ne mettrai pas dehors celui qui vient à moi ; (38) car je suis descendu du ciel pour faire, non ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé. (39) Or, la volonté de Celui qui m'a envoyé, c'est que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, mais que je le ressuscite au dernier jour. (40) La volonté de mon Père, c'est que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la Vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour."*

Jn. 17:12 *"Lorsque j'étais avec eux dans le monde, je les gardais en ton Nom. J'ai gardé ceux que tu m'as donnés, et aucun d'eux ne s'est perdu, sinon le fils de perdition, afin que l'Écriture fût accomplie."*

Deut. 17:12 *"L'homme qui, par orgueil, n'écouterait pas le sacrificateur placé là pour servir l'Éternel, ton Dieu, ou qui n'écouterait pas le juge, cet homme sera puni de mort. Tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël, ..."*

c) La solennité du **7^e jour** du **premier mois** est inconnue de la Loi mosaïque.

A cause de cela, certains commentateurs considèrent que le texte hébreu a été abîmé, et qu'il faut lire : **"le 1^{er} jour du 7^e mois"**. Dans ce cas, le texte ne mettrait pas en relief la **première semaine** de l'année, mais l'ensemble de l'année liturgique mosaïque qui ne s'étend que sur **sept mois**. Cette solution séduisante a été choisie par la Septante.

En précisant dans cette vision symbolique, que le rituel du 7^e jour sera **"le même"** que celui du premier jour, il renforce, par un double témoignage, la promesse que le Messie sera un Rédempteur : **c'est lui qui sera le Taurillon dont le Sang purifiera le Peuple qui lui servira de Demeure.**

- Le premier jour, c'est le Sanctuaire qui est purifié (v.18).
- Le 7^e jour, ce sont des individus (**"ceux, celui"**) qui sont au bénéfice du même Sang.
- Mais ces individus sont les pierres vivantes du Sanctuaire vivant décrit par Ezéchiel. D'ailleurs, dans ces deux jours, il est question de purification de la **"Maison"**.

- Au temps du Déluge, Noé a quitté une terre souillée pour se réfugier dans l'arche, et au 7^e jour la pluie purificatrice a commencé à le soulever.

Les rituels de ces 2 jours, en début d'année, contiennent la même promesse de purification que celle annoncée par le rituel du Jour des Expiations (le Yom Kippour) au 10^e jour du 7^e mois, jour omis dans le texte d'Ezéchiel.

4.3- Les sacrifices du jour de Pâque et de la Fête des pains sans levain (Ez. 45:21-24)

Ez. 45:21

Version Segond	45:21- Le quatorzième jour du premier mois, vous aurez la Pâque. La fête durera sept jours ; on mangera des pains sans levain.
Version Darby	45:21- Au premier [mois], le quatorzième jour du mois, sera pour vous la Pâque, une fête de sept jours ; on mangera des pains sans levain.
Version du Rabinat	45:21- En ce premier mois, le quatorzième jour du mois, aura lieu pour vous la Pâque, fête célébrée sept jours, pendant lesquels on mangera des azymes.
Texte hébreu	בְּרֵאשִׁית חֹדֶשׁ פֶּסַח יִהְיֶה לָכֶם הַפֶּסַח תִּגְשַׁבְעוֹת יָמִים מִצֹּאת יֵאָכְלֶה

a) Le **"14^e jour du 1^{er} mois"** fait référence à la date de la liturgie de Pâque du rituel mosaïque :

Ex. 12:1-3 "(1) L'Éternel dit à Moïse et à Aaron dans le pays d'Égypte : (2) Ce mois-ci sera pour vous le premier des mois ; il sera pour vous le premier des mois de l'année. (3) Parlez à toute l'assemblée d'Israël, et dites : Le dixième jour de ce mois, on prendra un agneau pour chaque famille, un agneau pour chaque maison."

Ex. 12:5-11 "(5) Ce sera un agneau sans défaut, mâle, âgé d'un an ; vous pourrez prendre un agneau ou un chevreau. (6) Vous le garderez (auparavant, l'Agneau a été choisi et préparé) jusqu'au quatorzième jour (14 = 7 x 2) de ce mois ; et toute l'assemblée d'Israël l'immolera entre les deux soirs. (7) On prendra de son sang, et on en mettra sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte (l'Agneau sera sacrifié lui aussi sur un bois) des maisons où on le mangera. (8) Cette même nuit, on en mangera la chair, rôtie au feu ; on la mangera avec des pains sans levain et des herbes amères (une vraie repentance). (9) Vous ne le mangerez point à demi cuit et bouilli dans l'eau (cela disloquerait les chairs) ; mais il sera rôti au feu, avec la tête, les jambes et l'intérieur (image d'un holocauste). (10) Vous n'en laisserez rien jusqu'au matin ; et, s'il en reste quelque chose le matin, vous le brûlerez au feu. (11) Quand vous le mangerez, vous aurez vos reins ceints, vos souliers aux pieds, et votre bâton à la main (images de consécration) ; et vous le mangerez à la hâte. C'est la Pâque de l'Éternel (Christ est la nouvelle Pâque de la Nouvelle Alliance)."

Nb. 28:16 "Le premier mois, le quatorzième jour du mois, ce sera la Pâque de l'Éternel."

Le calendrier liturgique de la future Alliance attendue, et que le Messie inaugurera, est décrit devant Ezéchiel comme s'articulant autour de **4 jours solennels distincts** : le 1^{er} jour du 1^{er} mois (v. 18-19), le 7^e jour du 1^{er} mois (v. 20), le 14^e jour du 1^{er} mois pour la Pâque (v.21), le 15^e jour du 7^e mois (v. 28), et d'une **festivité de 7 jours d'affilée** au 7^e mois (v. 23-24), soit au total 5 marqueurs calendaires.

- Sont passées sous silence trois journées solennelles du calendrier mosaïque : le jour de Pentecôte, le jour des Trompettes, le jour des Expiations (ou Yom Kippour). Il est cependant permis de penser que les **"7 jours"** de la Fête recouvrent figurativement les **"7 semaines"** qui séparent Pâque de la Pentecôte (la Chambre haute sera le fruit de Golgotha).

- Dans ces versets, le chiffre **"7"**, avec son sens symbolique de **cycle historique** identifiable, est, du fait de sa répétition, un indicateur choisi par l'Esprit.

b) Sur ces 5 marqueurs chronologiques, les 3 premiers rappellent le début **printanier** de l'année et la **"fête, solennité"** (héb. "hag", חַג) dominante de **"la Pâque"** (héb. "ha-pasah", פֶּסַח).

- Cette solennité célèbre le jour où le **sang d'un agneau immolé est passé** (en Égypte), ou **passera** (à Golgotha), semblable à un manteau protecteur, **au-dessus** du peuple de l'Éternel, empêchant ainsi la mort de frapper.

- Ce sacrifice est celui qui a inauguré à la fois la libération du peuple élu et la défaite de l'ennemi (la mort des premiers-nés d'Egypte durant la même nuit accompagnait le salut de tous les nouveau-nés d'Israël).
- Les mêmes eaux qui ont noyé ceux qui avaient rejeté le Verbe de Dieu incarné en Noé, ont sauvé la famille de Noé en la soulevant au-dessus de la mort.

"La Pâque" qui, pour Israël, avait inauguré l'Exode hors de l'Egypte pour aller vers la Terre promise, annonce une autre Pâque, avec un autre Agneau, pour un autre Exode, pour hisser tout un peuple vers un Ciel promis.

1 Cor. 5:7-8 *"(7) Faites disparaître le vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, puisque vous êtes sans levain, car Christ, notre Pâque, a été immolé. (8) Célébrons donc la fête, non avec du vieux levain, non avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec les pains sans levain de la pureté et de la vérité."*

Il est précisé que cette **"fête"** (ou **"solennité"**) se prolongera **"7 jours"** : le jour de Pâque inaugure ainsi le cycle des 7 jours de la festivité appelée la fête des **"pains sans levain"** (héb. **"matsoth"**, מצותה), cycle marqué par l'abstinence de tout levain dans la nourriture.

Le peuple au bénéfice de la mort de l'Agneau de Pâque est appelé, durant tout le cycle, à ne se nourrir que de farine pure : celle des paroles révélées pures de tout élément additionnel d'origine corrompue.

Ap. 22:18-19 *"Je le déclare à quiconque entend les paroles de la prophétie de ce livre (image de la Pensée divine révélée aux hommes) : Si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des fléaux décrits dans ce livre ; (19) et si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du livre de cette prophétie (ignorer ce livre ou le déformer, c'est le retrancher), Dieu retranchera sa part de l'Arbre de la Vie et de la Ville sainte (c'est un bannissement), décrits dans ce livre."*

Ez. 45:22-23

Version Segond	45:22- Le prince offrira ce jour-là, pour lui et pour tout le peuple du pays, un taureau en sacrifice d'expiation. 45:23- Pendant les sept jours de la fête, il offrira en holocauste à l'Éternel sept taureaux et sept béliers sans défaut, chacun des sept jours, et un bouc en sacrifice d'expiation, chaque jour.
Version Darby	45:22- Et le prince offrira en ce jour-là, pour lui-même et pour tout le peuple du pays, un taureau en sacrifice pour le péché. 45:23- Et, les sept jours de la fête, il offrira à l'Éternel, comme holocauste, sept taureaux et sept béliers sans défaut, chaque jour, les sept jours ; et, en sacrifice pour le péché, un bouc, chaque jour.
Version du Rabbinate	45:22- Le prince offrira, ce jour-là, pour lui et pour tout le peuple du pays, un taureau comme expiatoire. 45:23- Les sept jours de la fête, il offrira en holocauste à l'Éternel sept taureaux et sept béliers sans défaut, chacun des sept jours ; plus, comme expiatoire, un bouc par jour.
Texte hébreu	וַעֲשֶׂה הַנְּשִׂיאַ בַּיּוֹם הַהוּא בַּעֲדוֹ וּבְעֵדוֹ כָּל־עַם הָאָרֶץ פֶּרֶ שְׁטֹאת: וְשִׁבְעַת יָמֵי הַחֹג יַעֲשֶׂה עֹלָה לַיהוָה שִׁבְעַת פָּרִים וְשִׁבְעַת אֵילִים תְּמִימִם לַיּוֹם שִׁבְעַת הַיָּמִים וְשִׁבְעַת שְׂעִיר עֲזִים לַיּוֹם:

a) Les versets 22 et 23 sont la suite de la description sommaire du rituel mis en œuvre le 14^e jour du premier mois, le jour de la Pâque : la vision décrit ici les sacrifices **sanglants** à pratiquer durant la semaine de la Fête des Pains sans levain.

Une fois encore, l'indicateur numérique **"7"** est mis en avant, et il apparaît même **4 fois** dans le seul verset 23.

b) L'action du **"Prince"** est, une fois de plus, particulièrement mise à l'honneur :

Ez. 45:17 "*Le Prince sera chargé des holocaustes, des offrandes et des libations, aux fêtes, aux nouvelles lunes, aux sabbats, à toutes les solennités de la maison d'Israël ; il offrira le sacrifice expiatoire, l'offrande, l'holocauste, et le sacrifice d'actions de grâces, en expiation pour la maison d'Israël.*"

C'est lui qui, dès le début de la semaine, s'occupe de "**faire, former, mettre en œuvre, offrir**" (héb. "asah", עָשָׂה) le sacrifice prévu par la volonté de Dieu en faveur de tout le peuple connu d'avance de l'Alliance.

- Ce sera un "**(sacrifice) d'expiation, un expiatoire, une (immolation) à cause de l'offense**" (héb. "chatah", חָטָא).
- L'énergie et l'efficacité de ce sacrifice sera comparable à celle d'un "**taureau**".
- Ce sacrifice sera "**fait, offert, mis en œuvre**" par le Prince, mais aussi "**pour**" (préposition "baad", בָּעַד) le Prince. Celui-ci sera "**fait péché**", mais étant un Agneau sans tache (en lui, demeurait un Esprit de sainteté), la mort n'aura pas le droit de le retenir.

2 Cor. 5:21 "*Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu.*"

1 P. 2:22,24 "*(22) Lui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude ; - ...- (24) lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice ; lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris.*"

- Ce sacrifice sera aussi "**pour**" (préposition "baad", בָּעַד) "**tout le peuple du pays**" (héb. "kal-am ha-arets", כָּל-עַם הָאָרֶץ).

Rom. 3:23-25 "*(23) Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; (24) et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus Christ. (25) C'est lui que Dieu a destiné, par son Sang, à être, pour ceux qui croiraient victime propitiatoire, ...*"

c) Comme déjà indiqué, le "**Prince**" désigne dans toute cette vision le futur Messie.

Ce Titre est tiré d'une prophétie prononcée par Jacob, à la fin de sa vie, sur chacun de ses fils, et en particulier sur Joseph (et donc sur ses deux fils d'Ephraïm et Manassé).

Gen. 49:26 (Lors de la prophétie de Jacob-Israël sur ses fils) "*Les bénédictions de ton père s'élèvent au-dessus des bénédictions de mes pères jusqu'à la cime des collines éternelles : Qu'elles soient sur la tête de Joseph, sur le sommet de la tête du prince de ses frères !*"

C'est de la tribu d'Ephraïm qu'est issu **Josué** (héb. "Yehoshua" יְהוֹשֻׁעַ = "l'Eternel délivre"). Par son **nom** (donné par une prophétie de Moïse, et qui est le nom hébreu de Jésus) et par son **œuvre** (c'est Josué qui a fait entrer le peuple de l'Alliance en Terre promise), Josué-Jésus préfigure le vrai "**Prince-Messie**".

d) L'impact purificateur de ce qui est ainsi offert en sacrifice "**ce jour-là**" (le 14^e jour du mois, v. 21) va se faire ressentir durant le cycle de **7 jours** (et donc durant tout le cycle de l'Alliance), durée de la Festivité des "**Pains sans levain**" :

- L'œuvre du premier jour enfante son fruit en permanence durant tout un cycle de 7 jours (pour toutes les générations).
- Durant "**chacun des 7 jours**" de ce cycle, l'efficacité du "**taureau**" se perpétuera avec la même efficacité : cela est exprimé par l'affirmation que "**7 taureaux**" par jour et "**7 béliers**" par jour seront immolés (certains commentateurs considèrent qu'il faut comprendre : 1 taureau et 1 bélier par jour, et cela durant 7 jours).
- S'ajoutent à ces sacrifices nobles (des holocaustes), celui des "**boucs**", à raison d'un seul par jour (il précédait les holocaustes), mais l'Esprit se refuse d'indiquer que cela fait un total de 7 boucs).

Dans la liturgie mosaïque, le sacrifice du "**bouc**" avait toujours un caractère expiatoire rappelant l'œuvre du Serpent ancien, Azazel (la souillure retourne à sa source, dans la poussière du désert du néant).

• Le **nombre** de victimes immolées selon la Loi mosaïque durant les 7 jours de la Fête des “Pains sans levain” était **différent** (Nb. 28:17-25) : 2 taureaux par jour, 1 bélier par jour, 7 agneaux par jour, 1 bouc expiatoire par jour. Par contre, il n’est fait aucune mention de ... l’agneau pascal (il est la racine de tous les sacrifices) !

Nb. 28:17-19 “(17) Le **quinzième jour de ce mois sera un jour de fête. On mangera pendant sept jours des pains sans levain.** (18) Le premier jour, il y aura une sainte convocation: vous ne ferez aucune œuvre servile. (19) Vous offrirez en **holocauste** à l’Éternel un sacrifice consumé par le feu : **deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux d’un an sans défaut.**”

En résumé le “**taureau**” du 15^e jour, qui ouvrira le régime de la Nouvelle Alliance du Prince-Messie, contiendra en lui-même, et à lui seul, tous les sacrifices prévus par la Loi mosaïque pour toute la durée des 7 jours de la Fête des Pains sans levain : “7 taureaux” quotidiens + “7 béliers” quotidiens + “7 boucs”.

L’**efficacité expiatoire** de ces sacrifices vient de ce qu’il y a mort de l’âme considérée coupable, mort illustrée par l’**écoulement** du sang (le sang est le support de la vie de l’âme, vie qui irrigue et nourrit chaque cellule du corps).

Lév. 17:11 “Car l’âme de la chair est dans le sang. Je vous l’ai donné sur l’autel, afin qu’il servît d’expiation pour vos âmes, car c’est par l’âme que le sang fait l’expiation.”

Rom. 6:23 “Car le salaire du péché, c’est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c’est la Vie éternelle en Jésus Christ notre Seigneur.”

Au verset 24 suivant seront examinées les offrandes **non sanglantes**.

e) Le sacrifice du Prince lors du premier jour, joue le même rôle inaugural que les deux sacrifices prévus chaque jour par la Loi et qui forment une unité appelée “l’holocauste perpétuel” (Ex. 29:42). Ils encadraient et vivifiaient toute la journée, **du matin au soir** (une autre image de tout le cycle d’Israël).

Ex. 29:38-41 (A propos de l’holocauste perpétuel biquotidien) “(38) Voici ce que tu offriras sur l’autel : **deux agneaux d’un an, chaque jour, à perpétuité.** (39) Tu offriras l’un des agneaux le matin, et l’autre agneau entre les deux soirs. (40) Tu offriras, avec le premier agneau, un dixième d’épha de fleur de farine pétrie dans un quart de hin d’huile d’olives concassées, et une libation d’un quart de hin de vin. (41) Tu offriras le second agneau entre les deux soirs, avec une offrande et une libation semblables à celles du matin ; c’est un sacrifice consumé par le feu, d’une **agréable odeur à l’Éternel.**”

Ez. 45:24

Version Segond	45:24- Il y joindra l’offrande d’un épha (farine) pour chaque taureau et d’un épha pour chaque bélier, avec un hin d’huile par épha.
Version Darby	45:24- Et il offrira, comme offrande de gâteau, un épha par taureau, et un épha par bélier, et de l’huile, un hin par épha.
Version du Rabbinate	45:24- Pour oblation, il présentera un épha [de farine] par taureau et un épha par bélier, avec un hin d’huile par épha.
Texte hébreu	וּמִנְחָה אֵיפָה לְפָר וְאֵיפָה לְאֵיל יַעֲשֶׂה וְשֶׁמֶן הָיִן לְאֵיפָה:

a) La description symbolique du rituel de la future Alliance, au cours des 7 jours de la Fête des pains sans levain, se poursuit avec l’examen des **offrandes non sanglantes** qui accompagnent ces sacrifices.

Comme le prescrit la Loi mosaïque, **2 éléments** sont ici cités : la “**farine**” (le nom est sous-entendu) et “l’**huile**”. Y sont associées 2 unités de mesure : “l’**épha**” et “le **hin**”.

Nb. 28:20-21 (à propos de la Fête des Pains sans levain) “(20) Vous y joindrez l’offrande de **fleur de farine pétrie à l’huile, trois dixièmes** (d’épha) **pour un taureau, deux dixièmes** (d’épha) **pour un bélier,** (21) **et un dixième** (d’épha) **pour chacun des sept agneaux.**”

Dans le texte de Moïse, les 2 éléments sont indissociables : la **farine** est “**pétrie**” à l’**huile**.

La **farine**, obtenue à partir du blé écrasé, et épurée de toute impureté, est le symbole des **paroles** du Verbe divin. L’**“huile”** (héb. “*shemen*”, שֶׁמֶן), obtenue à partir d’olives écrasées, symbolise (par sa couleur dorée, et par la longévité de l’olivier), l’Esprit vivifiant de Dieu.

- Les paroles de Dieu (sa Pensée manifestée) sont mortes si elles ne sont pas vivifiées par la dynamique de l’Esprit. Mais l’action de l’Esprit est vaine s’il n’y a pas une Parole à accomplir.

- Dans les offrandes, l’**huile** et la **farine**, l’Esprit et l’Huile sont étroitement unis et rendus comestibles par un processus de cuisson. Chez l’homme, c’est l’épreuve du temps qui montre s’il y a cohérence entre les paroles et les motivations de l’âme qui s’approche de Dieu.

- Dès le commencement, Dieu a démontré que cette unité de l’Esprit et du Verbe était parfaite, et ce processus a débuté quand la Pensée a proclamé : “*Que la Lumière soit*”.

- Le texte d’Ezéchiel passe sous silence le vin, mais ce dernier, obtenu en écrasant le raisin, symbolise par sa couleur le sang porteur de Vie : ces réalités ont déjà été décrites à l’occasion des sacrifices sanglants (l’immolation est l’écrasement d’une vie).

b) C’est, entre autres, pour les besoins du service de l’Eternel, qu’un **“épha”** (héb. “*ephah*”, אֵפָה) **juste** a été exigé en Ez. 45:10. Il n’avait pas encore été fait mention du **“hin”** (héb. “*hin*”, הֵין), mais cette unité de capacité est une subdivision du **“bath”**, également concernée par les exigences de justice.

Rappel :

- pour les **solides** : 1 **homer** = (200 litres) = 10 **éphas**

- pour les **liquides** 1 cor (200 litres, v.14) = 10 **baths** = 60 **hins** (héb. הֵין, v.24).

- 1 épha = 20 litres de grains ; 1 **hin** = près de 4 litres de liquide.

Puisqu’il y a **“un épha”** par taureau et par bélier, il y a donc **chaque jour** 14 éphas de farine offerts en oblation. Et il y a de même, à raison d’un hin d’huile par épha, 14 hins d’huile offerte chaque jour en union avec la farine.

C’est beaucoup plus que ce qu’exigeait la Loi de Moïse. Le Sacrifice du Messie vaudra beaucoup plus que celui d’animaux.

Héb. 9:12-14 “(12) *Christ est entré une fois pour toutes dans le Lieu très saint, non avec le sang des boucs et des veaux, mais avec son propre Sang, ayant obtenu une rédemption éternelle. (13) Car si le sang des taureaux et des boucs, et la cendre d’une vache, répandue sur ceux qui sont souillés, sanctifient et procurent la pureté de la chair, (14) combien plus le Sang de Christ, qui, par un Esprit éternel, s’est offert lui-même* (en tant que Prince-Sacrificateur) *sans tache à Dieu, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, afin que vous serviez le Dieu vivant !*”

c) Christ (= l’Oint) est le parfait gâteau de **“farine”** pétrie à l’**“Huile”** dont la vie a été offerte chaque jour en **“oblation”** (héb. “*minchah*”, מִנְחָה) à l’Eternel.

Jn. 4:34 “*Jésus leur dit : Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m’a envoyé, et d’accomplir son œuvre.*”

Jn. 6:63- “*C’est l’Esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont Esprit et Vie.*”

Jn. 8:29 “*Celui qui m’a envoyé est avec moi ; il ne m’a pas laissé seul, parce que je fais toujours ce qui lui est agréable.*”

Eph. 2:5-7 “(5) *Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus Christ, (6) lequel, existant en forme de Dieu, n’a point regardé comme une proie à arracher d’être égal avec Dieu, (7) mais s’est dépouillé lui-même, en prenant une forme de serviteur, en devenant semblable aux hommes ; et ayant paru comme un simple homme.*”

4.4- Les sacrifices du 15^e jour du 7^e mois (Ez. 45:25)

Ez. 45:25

Version Segond	45:25- Le quinzième jour du septième mois, à la fête, il offrira pendant sept jours les mêmes sacrifices d'expiation, les mêmes holocaustes, et la même offrande avec l'huile.
Version Darby	45:25- Au septième [mois], le quinzième jour du mois, à la fête, il fera selon ces [ordonnances], sept jours, quant au sacrifice pour le péché, quant à l'holocauste, et quant à l'offrande de gâteau, et quant à l'huile.
Version du Rabbinate	45:25- Au septième mois, depuis le quinzième jour du mois, époque de la Fête, il procédera pareillement durant sept jours : même expiation et même holocauste, même oblation et même [quantité] d'huile.
Texte hébreu	בַּשְּׁבִיעִי בַחֲמִשָּׁה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ בָּחֹג יַעֲשֶׂה כְּאֵלֶּה שִׁבְעַת הַיָּמִים כְּתֹאֵת פְּעֻלָּהּ וְכַמֶּנֶּה חֹה וְכַשְׂמֹנֶה: ס

a) Les liturgies solennelles édictées par **Moïse** étaient réparties en deux groupes : celles du **printemps** et celles de l'**automne**.

Certaines duraient **une seule journée**, et d'autres duraient **une semaine**.

Le tableau suivant fait apparaître un effet de **symétrie** entre ces fêtes : les fêtes du printemps se présentent comme des prophéties annonçant **ce qui va se produire** durant le cycle d'Israël, et les fêtes d'automne se présentent comme célébrant **ce qui s'est produit** durant ce même cycle. C'est à chaque fois une occasion de se réjouir.

au PRINTEMPS	en AUTOMNE
Nouvelles lunes et sabbats	Fête des Trompettes et sabbats
Jour de Pâque (du 14 du 1 ^{er} mois)	Jour des expiations (du 10 du 7 ^e mois)
Semaine des Pains sans levain (du 15 au 21 du 1 ^{er} mois)	Semaine des Tabernacles (du 15 au 21 du 7 ^e mois)
Jour de Pentecôte (au 3 ^e mois)	Assemblée du 8 ^e jour (le 22 du 7 ^e mois)

La vision d'Ezéchiel vient de décréter l'institution d'une "*Fête des pains sans levain*" (Ez. 45:21-24). La vision se poursuit maintenant au v. 25 avec un décret d'institution d'une "*Fête des Tabernacles*" :

- Elle débute, comme sous la Loi mosaïque, "**le 15^e jour du 7^e mois**" (mois de Tischri).
- Elle dure pareillement "**7 jours**", symbole de la durée du cycle de la Rédemption.

b) Les fêtes qui ne durent **qu'une journée** prophétisent un **évènement** précis : le jour de Pâque annonce celui de la crucifixion de l'Homme-Agneau ; le jour de la Pentecôte annonce la naissance d'En-haut des 120 premiers épîs de la Nouvelle Alliance dans la Chambre haute ; si ce fait peut être transposé, alors le jour des Expiations et le 8^e jour de la Fête des Tabernacles n'ont peut-être pas encore été accomplis à ce jour.

Par contre, les deux seules festivités à durer **une semaine** (et non pas une seule journée), celle des Pains sans levain et celle des Tabernacles (semaine de Succoth), annoncent **le caractère dominant** du cycle annoncé (au sujet des fêtes juives, voir sur le même site, l'annexe de l'étude n° 138 sur "*4 Evangiles*") :

- Le thème dominant de la semaine des Pains sans levain est d'annoncer un cycle de libération de l'emprise du levain, un affranchissement de la dynamique de souillure.
- Le thème dominant de la semaine des Tabernacles est d'annoncer un cycle de récoltes, et, comme toutes les Fêtes du 7^e mois, d'annoncer un Repos joyeux.
- Ces bénédictions ne seront pleinement manifestées qu'à l'accomplissement en plénitude du 8^e jour solennel de cette Fête (qui sera un jour de résurrection).

c) La semaine des Pains sans levain, et la semaine des Tabernacles concernent le même cycle, et il n'est donc pas étonnant que les sacrifices "*seront les mêmes*". Le rituel comprendra donc chaque jour un "*sacrifice d'expiation*" (le bouc) et des "*holocaustes*" : chaque jour 7 taureaux et 7 béliers. D'où au total : 49 taureaux + 49 béliers + 7 boucs.

Ces chiffres sont à comparer à ceux du rituel mosaïque : 70 taureaux + 14 béliers + 98 agneaux + 7 boucs, selon le décompte suivant (Nb. 29:12-34) :

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7
HOLOCAUSTE :							
Taurillons	13	12	11	10	9	8	7
Béliers	2	2	2	2	2	2	2
Agneaux	14	14	14	14	14	14	14
EXPIATION	1 bouc						

(Ne figurent dans ce tableau ni les oblations de farine pétrie à l'huile propres à cette Fête, ni le sacrifice perpétuel quotidien, ni des sacrifices d'un éventuel sabbat hebdomadaire).

S'y ajoutent les mêmes "*offrandes, oblations (de galettes)*", avec les mêmes proportions d'"*huile*" et de farine que durant la semaine des Pains sans levain (Ez. 45:24). Il en sera fait une nouvelle fois mention au chapitre suivant (Ez. 46:11).

Ez. 45:24 (pour la Fête des Pains sans levain) "*Il y joindra l'offrande (ou oblation) d'un épha (de farine) pour chaque taureau et d'un épha (de farine) pour chaque bélier, avec un hin d'huile par épha.*"

Ez. 46:11 "*Aux fêtes et aux solennités, l'offrande sera d'un épha pour le taureau, d'un épha pour le bélier, et de ce qu'il voudra pour les agneaux, avec un hin d'huile par épha.*"

Il apparaît que le rituel de la **Fête des Tabernacles** dans la vision d'Ezéchiel est très différent de celui requis par Moïse). Seul un prophète conduit par l'Esprit de Dieu pouvait se permettre de rédiger un tel texte !

- En particulier, le rituel de cette vision exige beaucoup **moins d'animaux** : le jour viendrait où il n'y aurait **qu'une seule Victime** immolée : le Prince lui-même !
- Quand Jésus lisait Moïse et Ezéchiel, **il savait que tous ces rituels sanglants parlaient de lui !**

Il est aussi confirmé en outre que la vision d'Ezéchiel ne juge pas utile de faire allusion à la Fête de Pentecôte, à la Fête des Trompettes, au Jour des Expiations (= Yom Kippour), au 8^e jour des Tabernacles.

La vision d'Ezéchiel met bien en relief le lien spirituel qui unit les Pains sans levain et la Fête des Tabernacles, **l'enfouissement** du grain, et la **jouissance** de la récolte finale.

Zac. 14:7 "*Ce sera un jour unique, connu de l'Éternel, et qui ne sera ni jour ni nuit (le cycle sera brumeux) ; Mais vers le soir la Lumière paraîtra (ce sera la même Lumière qu'au matin de la Résurrection, puis de l'effusion de l'Esprit).*"

d) C'est encore le Prince qui est sollicité : "*il*". C'est lui qui "*offre, s'occupe de, procède*" (héb. "*asah*", עָשָׂה).

Dans cette étude, l'interprétation symbolique de la vision d'Ezéchiel et des enseignements de Moïse, attribue un même sens aux mêmes images et aux mêmes chiffres. Les deux révélations annoncent pareillement l'avènement d'une future Nouvelle Alliance dans la continuité de l'Ancienne Alliance.

Toutefois, la vision d'Ezéchiel ne se contente pas de confirmer les traits principaux de la révélation mosaïque : en particulier, elle révèle et précise davantage ce que sera **la stature et le rôle du futur Prince-Messie**, à la fois **Roi et Sacrificateur** (à la ressemblance du personnage préfigurateur de Melchisédek).

Le même Prince qui aura officié au **début** du cycle, agira pareillement à **la fin** du cycle, dans ceux en qui il aura "tabernaclé", en manifestant sa puissance de Vie.

1 Jn. 3:2 "*Bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu* (c'est vrai durant tout le cycle de la Nouvelle Alliance), *et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté ; mais nous savons que, lorsque cela sera manifesté* (au 8^e jour de la Fête des Tabernacles), *nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.*"

Zac. 14:16 "*Tous ceux qui resteront de toutes les nations venues contre Jérusalem monteront chaque année pour se prosterner devant le Roi, l'Éternel des armées, et pour célébrer la fête des Tabernacles* (les fils de Dieu seront des tabernacles de l'Esprit du Prince)."

Jn. 15:4 "*Demeurez en moi, et je demeurerai en vous. Comme le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure attaché au Cep, ainsi vous ne le pouvez non plus, si vous ne demeurez en moi.*"

e) Le verset **45:25** (comme précédemment les versets **43:9**, **44:31**, **45:8** et **45:17**), se termine en hébreu sur la lettre isolée "ס" (cf. commentaires antérieurs correspondants).

Un autre signe visuel apparenté, la lettre isolée "פ" (la 17^e de l'alphabet hébreu) avait clôturé le chapitre 39.

4.5- Les sabbats et les nouvelles lunes (Ez. 46:1-7)

Au cours de cette longue vision, l'Éternel vient de communiquer à son prophète des ordonnances relatives aux sacrifices des **7 jours de la Fête des Pains sans levain** (au printemps), et aux sacrifices de **7 jours de la Fête des Tabernacles** (à l'automne). Ces Solennités majeures du rituel mosaïque ont été utilisées par l'Esprit pour illustrer les réalités relatives au nouveau cycle qu'inaugurera et animera le Prince-Messie tant espéré par Ezéchiel et par son peuple en exil en Babylonie.

Combien de contemporains d'Ezéchiel ont compris qu'un **lien tragique** relierait cette abondance de sacrifices sanglants et l'œuvre de ce Messie ?

Mais si la semaine des Pains sans levain et celle des Tabernacles sont des marqueurs majeurs de l'année liturgique, d'autres marqueurs moins spectaculaires constellent le calendrier mosaïque, en particulier les **sabbats hebdomadaires** (elles obéissent au calendrier solaire) et les **nouvelles lunes** (elles obéissent au calendrier lunaire).

La vision va indiquer quels sacrifices accompagnent les **sabbats (Ez. 46:1-5)** et quels sacrifices accompagnent les **nouvelles lunes (Ez. 46:6-7)**.

Ez. 46:1

Version Segond	46:1- Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : La porte du parvis intérieur, du côté de l'orient, restera fermée les six jours ouvriers ; mais elle sera ouverte le jour du sabbat, elle sera aussi ouverte le jour de la nouvelle lune.
Version Darby	46:1- Ainsi dit le Seigneur, l'Éternel : La porte du parvis intérieur, qui regarde vers l'orient, sera fermée les six jours de travail ; mais le jour du sabbat, elle sera ouverte, et le jour de la nouvelle lune, elle sera ouverte.
Version du Rabbinate	46:1- Ainsi parle le Seigneur Dieu : "La porte du parvis intérieur, qui fait face à l'Orient, restera fermée les six jours ouvrables, mais elle s'ouvrira le jour du Sabbat, et le jour de la Néoménie elle sera [également] ouverte.
Texte hébreu	כֹּה־אָמַר אֲדֹנָי יְהוִה שֶׁעַר הַחֲצַר הַפְּנִימִית הַפְּנֵה קְדִימִים יִהְיֶה סָגוּר שֵׁשֶׁת יָמֵי הַמַּעֲשָׂה וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִת יִפְתָּח וּבַיּוֹם הַחֲדָשׁ יִפְתָּח׃

a) L'enseignement de la vision d'Ezéchiel sur les **sabbats** est introduit par la mention d'une "porte" close, afin de souligner combien son ouverture sera un évènement glorieux.

En effet, la portée prophétique du sabbat est liée à la notion de cycle (ou de période), or le sabbat marque **la fin d'un cycle**, et en annonce donc un nouveau.

La notion d’un tel **cycle rédempteur**, était déjà annoncée par le récit prophétique de la création en **sept étapes** (Gen. 1), et elle était sans cesse rappelée, sous diverses formes, par les rituels communautaires répétés (quotidiens, hebdomadaires, mensuels, annuels, etc.) :

- **Chaque jour**, Israël a répété durant des siècles **le rituel de l’holocauste** d’un agneau le **matin**, d’un autre le **soir**, encadrant ainsi un cycle diurne (un cycle solaire), accompagné de 1/10 d’épha de fleur de **farine** pétrie dans 1/5 de hin d’**huile** d’olives concassées (Nb. 28:3-5). Ce rituel témoignait de la **pérennité de l’Alliance** entre l’Eternel et Israël durant tout le cycle.

- **“Le (jour du) sabbat”** (héb. “*ha-shabath*”, **הַשַּׁבָּת**) **hebdomadaire** (cycle solaire) se répétait tous **les 7 jours** avec un **holocauste** de 2 agneaux, s’ajoutant aux 2 agneaux des jours ordinaires (Nb. 28:9-10,13). Les pains de proposition étaient changés ce jour-là, comme par une résurrection (Lév. 24:5-8). C’était un jour de **joie**, de **repos** et de **consécration** (Nb. 10:11).

- **Chaque “nouvelle lune”** (héb. “*chodesh*”, **חֹדֶשׁ**) (entre deux cycles) (Lév. 23:24-25, Nb. 10:10, Nb. 28:11-15) était chômée, et s’ouvrait avec des sonneries de trompettes d’argent pour mettre Israël “*en souvenir*” devant Dieu (Nb. 10:10). Etaient offerts : des **holocaustes** (accompagnés d’offrandes de fleur de farine pétrie à l’huile, et du vin) de 2 taurillons, de 1 bélier, et de 7 agneaux, suivis du sacrifice d’un **bouc expiatoire**. Chaque nouvelle lune (une nuit sans lune) préfigurait l’entrée dans un cycle nouveau.

- Le **mois sabbatique** était inauguré le **1^{er} jour du 7^e mois** (le mois de Tishri, ou mois d’Éthanim) par la Fête dite des **Trompettes** (ou : des “*Sonneries*”).

- L’**année sabbatique** (“*shmita*”) se répétait tous les **7 ans** (Ex. 23:10-11, Lév. 25:2-7, 20-22, Deut. 15:1-4, 31-10). C’était une année de jachère, et donc de **repos** (cf. le **7^e jour** de la Création, Gen. 2:2) pour la terre d’Israël et pour son peuple.

- L’**année du Jubilé** (“*yovel*”), ou “*année de grâce*”, intervenait tous les **50 ans** (Lév. 25:8-16), après **49 années** (= **7 x 7**, soit 7 années **sabbatiques**). Elle débutait par la trompette (“*shofar*”) le jour des Expiations (le 10^e jour du 7^e mois) (Lév. 25:8-13). C’était une année de jachère et aussi de restitution (et donc de **libération**).

La promesse de l’avènement d’un “*sabbat*” éternel est si fondamentale, que le verset débute par la formule solennelle : “*Ainsi parle le Seigneur, l’Eternel*” (héb. “*koh amar Adonay YHVH*”, **כֹּה אָמַר יְהוָה אֱלֹהֵינוּ יְהוָה**) (c. Ez. 43:18 ; 44:6,9 ; 45:9,18).

Héb. 4:1 “*Craignons donc, tandis que la promesse d’entrer dans son repos subsiste encore, qu’aucun de vous ne paraisse être venu trop tard.*”

Le récit biblique est jalonné d’entrées dans le Repos, et chacun de ces Repos annonce le Repos final éternel en plénitude, après un cycle pénible de temps “*ouvrier, œuvré, laborieux*” (héb. “*ha-maaseh*”, **הַמַּעֲשֵׂה**).

Héb. 4:8-10 “(8) *Car, si Josué leur eût donné le Repos, (Dieu) ne parlerait pas après cela d’un autre jour. (9) Il y a donc un Repos de Sabbat réservé au peuple de Dieu. (10) Car celui qui entre dans le Repos de Dieu se repose de ses œuvres, comme Dieu s’est reposé des siennes.*”

b) C’est sur cette trame, où tout proclame **l’œuvre de Dieu en faveur de l’homme** (la Rédemption), et où **l’homme s’offre à Dieu** (c’est la consécration), que se greffaient les solennités qui ponctuaient l’année liturgique.

Celle-ci était calquée sur **l’année agricole**, choisie pour véhiculer, en images concrètes, un **enseignement prophétique** annonciateur de l’œuvre du **Christ** (qui est Pain, Vin, Huile).

- Les jours de sabbat, et leurs rituels, annoncent que les **promesses** s’accompliront sûrement et pleinement en **fin de cycle**, de même que Dieu ne s’est pas reposé de l’œuvre de la Création avant le 7^e jour (Gen. 2:2).

• Si la “**porte**” (héb. “*saar*”, שַׁעַר) du **Temple d’Ezéchiel** est **close pendant** le cycle, elle **s’ouvre finalement** à l’heure de la libération. Cette “*porte*” est d’ailleurs tournée vers l’orient, du **côté où se lève le soleil** qui chasse toutes les ténèbres. C’est par cette “*porte*” que la Nuée glorieuse de l’Eternel est entrée et entrera (Ez. 43:1-4).

Ez. 43 :1-2 “(1) Il me conduisit à la porte, à la porte qui était du côté de l’orient. (2) Et voici, la Gloire du Dieu d’Israël s’avançait de l’orient. Sa Voix était pareille au bruit des grandes eaux, et la terre resplendissait de sa gloire.”

c) Cette “*porte*”, appelée ici la “**porte du parvis intérieur**”, est la porte monumentale qui réunit le parvis le plus intérieur (où se dresse l’autel des holocaustes et où s’activent les fils de Tsadok) et le parvis extérieur. Elle a été décrite en Ez. 40:35-37.

Ez. 45:17 “Le Prince sera chargé des holocaustes, des offrandes et des libations, aux fêtes, aux nouvelles lunes, aux sabbats, à toutes les solennités de la maison d’Israël ; il offrira le sacrifice expiatoire, l’offrande, l’holocauste, et le sacrifice d’actions de grâces, en expiation pour la maison d’Israël (le Prince sera ainsi constamment présent, même s’il n’est pas visible, Ap. 5:6).”

Elle est ouverte, non par la décision d’un homme, mais **par la volonté de l’Eternel**, à l’heure choisie par lui **pour la venue du Prince**. C’est alors que le Prince officie en faveur du peuple, depuis le vestibule, avec du Pain nouveau.

d) Cette “*porte*” ne doit pas être confondue avec la porte la plus orientale qui permet de passer de la zone profane au premier parvis (le parvis inférieur), et qui, selon Ez. 45:17, est elle aussi **fermée à toute souillure**, parce que l’Eternel l’a franchie :

Ez. 44:1-3 “(1) Il me ramena vers la porte extérieure du sanctuaire, du côté de l’orient. Mais elle était fermée. (2) Et l’Éternel me dit : Cette porte sera fermée, elle ne s’ouvrira point, et personne n’y passera ; car l’Éternel, le Dieu d’Israël est entré par là. Elle restera fermée. (3) Pour ce qui concerne le Prince, le Prince pourra s’y asseoir, pour manger le pain devant l’Éternel ; il entrera par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin.”

• Il est cependant très probable qu’il ne soit pas attribué à la fermeture de cette porte la plus orientale un caractère **définitif** : en effet, quand la Gloire a envahi le Temple, elle a dû passer **pareillement** pas les **deux** portes orientales ! En conséquence, les deux portes s’ouvrent **pareillement** quand s’achève le cycle des labeurs pour célébrer le “**sabbat**”, le Repos.

• A la venue du Messie, et surtout à la fin ultime du cycle de la Rédemption qui a débuté aussitôt après la chute d’Adam et Eve, une Porte céleste s’ouvrira sur les Réalités éternelles, pour un Culte en plénitude d’Esprit, d’Intelligence et de Liberté. C’est aussi cela qui est promis par “**Ainsi parle le Seigneur**”.

e) Rien dans ces versets ne permet d’instaurer pour le peuple de la Nouvelle Alliance un jour de “**sabbat**” de type mosaïque en “*fin de semaine*”.

Si le sabbat hebdomadaire doit être respecté par le Christianisme, alors s’imposent aussi à lui la fête des Trompettes (au 7^e mois), la jachère de la 7^e année, l’année du jubilé, etc.

Depuis l’avènement du Prince-Agneau, chaque jour est devenu un “**sabbat**”, avec une “**Porte**” ouverte en permanence, et un “**Prince**” qui intercède en permanence.

Ez. 46:2

Version Segond	46:2- Le prince entrera par le chemin du vestibule de la porte (extérieure), et se tiendra près des poteaux de la porte ; les sacrificateurs offriront son holocauste et ses sacrifices d’actions de grâces ; il se prosternera sur le seuil de la porte, puis il sortira, et la porte ne sera pas fermée avant le soir.
Version Darby	46:2- Et le prince viendra du dehors par le chemin du portique de la porte, et il se tiendra près des poteaux de la porte, et les sacrificateurs offriront son holocauste et ses sacrifices de prospérités ; et il rendra son culte sur le seuil de la porte, et il sortira ; et la porte ne se fermera pas jusqu’au soir.
Version du Rabbinate	46:2- Le prince arrivera du dehors par le vestibule de cette porte et se tiendra près du poteau de la porte, tandis que les pontifes offriront son holocauste et son rémunérateur ; puis, il se prosternera sur le seuil de la porte et se retirera. La porte toutefois ne se refermera pas avant le soir.
Texte hébreu	וּבָא הַנָּשִׂיא דְרָךְ אֹלָם הַשַּׁעַר מִחוּץ וְעָמַד עַל-מִזְבֵּחַ הַשַּׁעַר וַעֲשׂוּ הַכֹּהֲנִים אֶת-עוֹלָתוֹ תוֹ וְאֶת-שְׁלָמָיו וְהִשְׁתַּחֲוָה עַל-מַפְתָּן הַשַּׁעַר וַיֵּצֵא וְהַשַּׁעַר לֹא-יִסָּגֵר עַד-הָעֶרֶב:

a) Le **“Prince”** (héb. *“nasy”*, נָשִׂיא) viendra selon le **calendrier** fixé par Dieu dès avant la fondation du monde, un calendrier dont l’existence (mais non le contenu) a été annoncée par Moïse.

Il ne viendra pas d’un palais connu de la ville ou du pays, mais il **“viendra, arrivera du dehors”** (d’Ailleurs).

Jn. 8:58 *“Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, avant qu’Abraham fût, je suis.”*

Jn. 16:28 *“Je suis sorti du Père, et je suis venu dans le monde ; maintenant je quitte le monde, et je vais au Père.”*

Il suit un itinéraire précis, celui déjà parcouru par la Nuée de l’Éternel, soit réellement et publiquement (au temps de Moïse et au temps de Salomon), soit en vision (devant Ezéchiel).

Il vient **dans la Terre promise à Israël**, là où les patriarches voulaient être ensevelis pour témoigner que le Messie viendrait bien là.

Il sera comme enfanté par Israël, de même qu’il sera enfanté par l’Église.

Ap. 12:1-2 *“(1) Un grand signe parut dans le ciel : une femme enveloppée du soleil (les patriarches qui ont hérité de la révélation), la lune (l’Épouse qui doit enfanter) sous ses pieds, et une couronne de douze étoiles (les tribus de l’Alliance) sur sa tête. (2) Elle était enceinte, et elle criait, étant en travail et dans les douleurs de l’enfantement.”*

Gal. 4:19 *“Mes enfants, pour qui j’éprouve de nouveau les douleurs de l’enfantement, jusqu’à ce que Christ soit formé en vous, ...”*

Il s’incarnera dans le **“vestibule”** (héb. *“ulam”*, אֹלָם), non pas de la porte **“extérieure”** (version Segond), mais de **“la porte”** (héb. *“ha-saar”*, הַשַּׁעַר) **“intérieure”** citée au verset précédent. Selon nous, elle est, comme toutes les portes de l’axe Est-Ouest, habituellement close. Il pourra cheminer dans le couloir de cette porte sous le regard des cellules disposées à droite et à gauche (sous le regard des hommes, des anges, de Dieu).

Jn. 8:46 *“Qui de vous me convaincra de péché ? Si je dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ?”*

Le Prince se tiendra d’abord près des **“poteaux de la porte”** (héb. מִזְבֵּחַ הַשַּׁעַר, *“mezuzah ha-shaar”*), là où s’ouvre l’espace où se dresse l’autel, l’espace où œuvreront les **“sacrificateurs”** (héb. *“kohanim”*, כֹּהֲנִים) qui seront les prolongements des mains du Prince.

1 R. 8:10-12,14 *“(10) Au moment où les sacrificateurs sortirent du Lieu saint, la Nuée remplit la maison de l’Éternel. (11) Les sacrificateurs ne purent pas y rester pour faire le service, à cause de la Nuée ; car la gloire de l’Éternel remplissait la maison de l’Éternel. (12) Alors Salomon dit : L’Éternel veut habiter dans l’obscurité ! - ... - (14) Le roi tourna son visage, et bénit toute l’assemblée d’Israël ; et toute l’assemblée d’Israël était debout. - ... - (22) Salomon (figure du Prince qui sera Fils de David et Sacrificateur) se plaça devant l’autel de l’Éternel, en face de toute l’assemblée d’Israël. Il étendit ses mains vers le ciel, et il dit : ...”*

C’est **“son”** holocauste, et **“ses”** actions de grâces, que les sacrificateurs pourront **“offrir** (ou : **s’occuper de, préparer”** ; héb. **“asah”**, אָשָׂה) devant l’Eternel, et de la part du Prince. C’est la seule offrande que l’Eternel peut accepter et consommer, car elle seule reflète sa Nature.

C’est sur le **“seuil”, en communion avec son peuple** (cf. Ez. 45:22), qu’il **“se prosternera, rendra un culte”**, entraînant dans un même élan tout son peuple de sacrificateurs jusqu’au Trône de l’Eternel.

Ez. 44:2-3 *“(2) Et l’Éternel me dit : Cette porte sera fermée, elle ne s’ouvrira point, et personne n’y passera ; car l’Éternel, le Dieu d’Israël est entré par là (il en va donc de même pour toutes les portes orientées Est-Ouest). Elle restera fermée (sauf aux dates indiquées par l’Eternel). (3) Pour ce qui concerne le Prince, le Prince pourra s’y asseoir, pour manger le pain devant l’Éternel ; il entrera par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin.”*

Ez. 45:16-17 *“(16) Tout le peuple du Pays devra prélever cette offrande pour le prince d’Israël. (17) Le Prince sera chargé des holocaustes, des offrandes et des libations, aux fêtes, aux nouvelles lunes, aux sabbats, à toutes les solennités de la maison d’Israël ; il offrira le sacrifice expiatoire, l’offrande, l’holocauste, et le sacrifice d’actions de grâces, en expiation pour la maison d’Israël.”*

Jn. 14:20 *“En ce jour-là, vous connaîtrez que je suis en mon Père, que vous êtes en moi, et que je suis en vous.”*

b) Puis il **“sortira, se retirera”**. L’Eternel jugera nécessaire (Ez. 46:8) de préciser l’itinéraire de ce départ :

Ez. 46:8 *“Lorsque le Prince entrera, il entrera par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin.”*

De même qu’il n’est pas dit **d’où** il vient, il n’est pas dit **vers où** il repart !

Jn. 3:8 *“Le vent souffle où il veut, et tu en entends le bruit ; mais tu ne sais d’où il vient, ni où il va. Il en est ainsi de tout homme (le Messie et ceux qui sont en lui) qui est né de l’Esprit.”*

Plusieurs se sont étonnés que le **“Prince”** ne puisse aller plus loin dans le parvis.

En fait il y est bien présent sous la forme des sacrifices et des sacrificateurs fils de Tsadok.

La dynamique qui anime le **“Prince”** est la même que celle qui animait la **Nuée** quand elle a envahi le Sanctuaire jusqu’au fond du Lieu très Saint !

1 Cor. 10:4 (à propos des Hébreux dans le désert) *“... un Rocher spirituel ... les suivait, et ce Rocher était Christ.”*

Ce Rocher s’arrête dans cette **“porte”** pour aider et bénir les hommes, mais tout le Temple est à lui. Par sa présence, il devient la Porte.

c) Dans le récit de la vision d’Ezéchiel, il n’est jamais donné de détail sur la nature, la forme de ce qui ferme l’accès aux **“portes”**. Le style elliptique du récit permet de dire que l’activité sacerdotale du Prince se déroule **entre ces deux seuils** : le seuil le plus intérieur pour l’adoration, le seuil tourné vers le parvis inférieur pour la **bénédition** du peuple.

C’est la Puissance de Dieu qui ouvre ou ferme ces issues.

Ici, la **“porte”** monumentale conduisant au Repos du Sabbat **“ne se refermera pas jusqu’au soir”** : durant tout le cycle, tant qu’il y a encore la Lumière, les vertus de l’œuvre du Messie seront efficaces.

Héb. 4:1 *“Craignons donc, tandis que la promesse d’entrer dans son Repos subsiste encore, qu’aucun de vous ne paraisse être venu trop tard.”*

Lors de sa venue il y a 2 000 ans, le Prince a célébré le Sabbat. Puis il s’est retiré par la même Porte, et n’est plus visible jusqu’à la fin du cycle.

Act. 1:9 *“(9) Après avoir dit cela, il fut élevé pendant qu’ils le regardaient, et une Nuée le déroba à leurs yeux. (10) Et comme ils avaient les regards fixés vers le ciel pendant qu’il s’en allait, voici, deux hommes vêtus de blanc leur apparurent, (11) et dirent : Hommes Galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? Ce Jésus, qui a été enlevé au ciel du milieu de vous, viendra de la même manière que vous l’avez vu allant au ciel.”*

Si tout un peuple, appelé à venir adorer à l'occasion des sabbats, peut se tenir dans le parvis inférieur, c'est que ce parvis ne sera pas littéral. **Le Sanctuaire, les parvis, la Ville, la Terre promise couvriront la terre entière.**

Ez. 46:3

Version Segond	46:3- Le peuple du pays se prosternera devant l'Éternel à l'entrée de cette porte, aux jours de sabbat et aux nouvelles lunes.
Version Darby	46:3- Et le peuple du pays rendra son culte à l'entrée de cette porte, les jours de sabbat et aux nouvelles lunes, devant l'Éternel.
Version du Rabbinate	46:3- Les jours de Sabbat et de Néoménie, la population du pays se prosternera à l'entrée de cette même porte, devant l'Éternel.
Texte hébreu	וְהִשְׁתַּחֲוּוּ עִם־הָאֲרָזִים פְּתַח הַשַּׁעַר הַזֶּה בַּשַּׁבָּתוֹת וּבַחֲדָשִׁים לִפְנֵי יְהוָה:

a) Si le **"sabbat"** (fête solaire) a été fait pour l'homme (Mc. 2:27), il en va de même pour les fêtes de **"nouvelle lune"** (fête lunaire) qui seront examinées plus loin au v.6. Ces deux familles de festivités rappellent le 4^e jour de la création (le jour médian d'une semaine). Ce jour-là ont été créés les luminaires du jour et de la nuit, images d'un peuple d'enfants nés de la Lumière d'En-haut, destinés à éclairer les autres habitants de la terre pour en faire des étoiles.

Gen. 1:14-16 (au 4^e jour du récit symbolique de la création) *"(14) Dieu dit : Qu'il y ait des luminaires dans l'étendue du ciel, pour séparer le jour d'avec la nuit ; que ce soient des signes pour marquer les époques, les jours et les années ; (15) et qu'ils servent de luminaires dans l'étendue du ciel, pour éclairer la terre (c'est le rôle des prophètes). Et cela fut ainsi. (16) Dieu fit les deux grands luminaires, le plus grand luminaire pour présider au jour, et le plus petit luminaire pour présider à la nuit ; il fit aussi les étoiles (la foule des fils et des filles de Dieu)."*

b) Le **"sabbat"** (= repos) marque la fin d'un ancien ordre des choses et l'entrée dans un nouvel ordre des choses. La **"nouvelle lune"** marque pareillement le début d'un nouveau cycle de clarté grandissante.

Associer ainsi l'avènement du Prince-Messie à des **"sabbats"** et à des fêtes de **"nouvelle lune"**, c'est souligner que la Nouvelle Alliance sera un cycle marqué par l'avènement d'un peuple nouveau invité à un Repos céleste et lumineux. C'est ce qu'Ésaïe avait annoncé :

Es. 66:22-23 *"(22) Car, comme les nouveaux cieux et la nouvelle terre (les nouvelles naissances de la Chambre haute ont marqué les débuts des Nouveaux cieux et de la Nouvelle terre) que je vais créer subsisteront devant moi, dit l'Éternel, ainsi subsisteront votre postérité et votre nom. (23) A chaque nouvelle lune et à chaque sabbat, toute chair viendra se prosterner devant moi, dit l'Éternel."*

2 Cor. 5:17 *"Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées ; voici, toutes choses sont devenues nouvelles (déjà du temps de Paul)."*

C'est ce qu'Ezéchiel avait déjà annoncé.

Ez. 36:25-27 *"(25) Je répandrai sur vous une Eau pure, et vous serez purifiés ; je vous purifierai de toutes vos souillures et de toutes vos idoles (les convoitises). (26) Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai en vous un esprit nouveau ; j'ôterai de votre corps le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. (27) Je mettrai mon Esprit en vous, et je ferai en sorte que vous suiviez mes ordonnances, et que vous observiez et pratiquiez mes lois."*

Si le Jour de la Pentecôte a été un **premier** accomplissement de ces prophéties aux temps apostoliques, un accomplissement en plénitude est encore attendu.

2 P. 3:1-3, 7, 10-13 *"(1) Voici déjà, bien-aimés, la seconde lettre que je vous écris. Dans l'une et dans l'autre je cherche à éveiller par des avertissements votre saine intelligence, (2) afin que vous vous souveniez des choses annoncées d'avance par les saints prophètes, et du commandement du Seigneur et Sauveur, (3) enseigné par vos apôtres, sachant avant tout que, dans les derniers jours, il viendra des moqueurs avec leurs railleries, marchant selon leurs propres convoitises, ... - ... - (7) ... tandis que, par la même parole, les cieux et la terre d'à présent sont gardés et réservés pour le Feu (cf. Ap. 1:14), pour le jour du jugement et de la ruine des hommes impies. - ... - (10) Le jour du Seigneur viendra comme un voleur ; en ce jour,*

les cieux passeront avec fracas, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre avec les œuvres qu'elle renferme sera consumée (cf. Mic. 1:4 ; Mal. 4:1). (11) *Puisque donc toutes ces choses doivent se dissoudre, quelles ne doivent pas être la sainteté de votre conduite et votre piété, (12) tandis que vous attendez et hâtez l'avènement du jour de Dieu, à cause duquel les cieux enflammés se dissoudront et les éléments embrasés se fondront* (cf. Es. 34:4 ; Ap. 20:11) ! (13) *Mais nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice habitera.*"

L'eau du puits de Jacob sera remplacée par une Source d'Eau vive (Jn. 4:10). La manne du désert fera place au vrai Pain du Ciel.

Jn. 6:49-50 *"(49) Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts. (50) C'est ici le pain qui descend du ciel, afin que celui qui en mange ne meure point."*

c) Ce **"peuple"** (héb. "am", עַם) sera saint : il aura pour demeure **"le pays, le territoire"** (héb. "ha-arets", הָאָרֶץ) donné par l'Éternel, son Dieu.

Ici, il ne franchit apparemment pas le seuil. Mais, dès que le Prince aura disparu, cette porte **restera ouverte** durant tout le cycle, et ces âmes auront accès jusqu'au Lieu très saint par l'Esprit des fils de Tsadok en eux.

Se tenir à l'**"entrée"** (héb. "pethach", פֶּתַח) de **"cette porte"**, c'est déjà se tenir **"devant, face à l'Éternel"** (héb. "lipne YHVH", לִפְנֵי יְהוָה). Seul un peuple conduit par l'Esprit pourra ainsi **se prosterner, adorer** (héb. "shachah", שָׁחָה), même en l'absence de gestuelle convenue.

Ex. 29:42 *"Voilà l'holocauste perpétuel qui sera offert par vos descendants, à l'entrée de la tente d'assignation, devant l'Éternel : c'est là que je me rencontrerai avec vous, et que je te parlerai."*

Jn. 14:3 *"Et, lorsque je m'en serai allé, et que je vous aurai préparé une place, je reviendrai, et je vous prendrai avec moi, afin que là où je suis vous y soyez aussi* (ce sera le Sabbat éternel)."

La vision va maintenant se focaliser, dans les 2 versets suivants, sur les **sacrifices spécifiques** aux jours de **sabbat** dans l'Esprit de la future Alliance.

Ez. 46:4-5

Version Segond	46:4- L'holocauste que le prince offrira à l'Éternel, le jour du sabbat, sera de six agneaux sans défaut et d'un bélier sans défaut ; ... 46:5- ... et son offrande, d'un épha pour le bélier, et de ce qu'il voudra pour les agneaux, avec un hin d'huile par épha.
Version Darby	46:4- Et l'holocauste que le prince présentera à l'Éternel, le jour du sabbat, sera de six agneaux sans défaut, et d'un bélier sans défaut ; ... 46:5- ... et l'offrande de gâteau, d'un épha pour le bélier ; et pour les agneaux, l'offrande de gâteau sera ce que sa main peut donner ; et de l'huile, un hin par épha.
Version du Rabbinate	46:4- Voici l'holocauste que le prince présentera à l'Éternel : le jour du Sabbat, six agneaux sans défaut et un bélier sans défaut ; ... 46:5- ... comme oblation, une épha pour le bélier, et pour les agneaux une oblation selon ses moyens, plus un hin d'huile par épha.
Texte hébreu	וְהִעֲלֶה אֲשֶׁר-יִקְרַב מִנְשִׂיא לַיהוָה בְּיוֹם הַשַּׁבָּת שְׁשֵׁה כִבְשִׂים תְּמִימִם וְאַיִל תְּמִים: וּמִנְחָה אֵיפָה לְאֵיל וְלִכְבָּשִׂים מִנְחָה מִתַּת יָדוֹ וְשֶׁמֶן הָיִן לְאֵיפָה:

a) La Loi mosaïque n'exigeait que **2 agneaux** (et pas de bélier), avec **2/10 d'épha** (de farine pétrie à l'huile) pour **oblation**, et une mesure non précisée de vin pour la **libation**.

Nb. 28:9 *"Le jour du sabbat, vous offrirez deux agneaux d'un an sans défaut, et, pour l'offrande, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile, avec la libation."*

Les **"agneaux"** sont ici immolés au nombre de **"six"**, et s'y ajoute **"un bélier"** (un conducteur). Le nombre **"6"** souligne le **caractère humain** de ces sacrifices **sanglants** :

Mc. 2:27-28 *"(27) Puis il leur dit : Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat, (28) de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat."*

Le **"Maître du sabbat"** est le Prince lui-même, et c'est lui-même qui s'offre pour que son peuple puisse entrer dans le Sabbat éternel prévu par Dieu (Gen. 2:1-3).

Les six **“agneaux”** (héb. *“kebasim”*, כִּבְשִׂים) et le **“bélier”** (héb. *“ayil”*, אֵיל) réunis (ce sont des animaux comparables) constituent, en ce jour de sabbat, un groupe de **7 victimes**, confirmant que le sang versé sera agissant durant tout le cycle (nombre “7”) de la Rédemption.

Il est agissant depuis le Jardin d’Eden, quand l’Eternel est venu chercher Adam et Eve revêtus d’un vain tablier de feuilles de figuier.

b) Les victimes immolées de cet **“holocauste”** (héb. *“olah”*, עֹלָה) sont accompagnées d’une **“oblation, offrande (de gâteau)”**, terme désignant une galette de **farine** pétrie à l’**huile**.

Cette oblation est composée de farine à raison d’**“un épha”** (environ 20 litres) de **farine** pour le bélier (et d’une quantité non précisée pour les agneaux), unie à l’huile, à raison d’**“un hin”** (environ 4 litres) par épha.

Chacun de ces éléments est l’image d’un **Attribut du Prince-Messie** qui viendra s’offrir pour les hommes que le Père lui donnera :

- La **“farine”** est l’image du vrai Pain de Vie :

Jn. 5:40 *“Vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la Vie.”*

Jn. 6:36 *“Je suis le PAIN DE VIE. Celui qui vient à moi n'aura jamais FAIM, et celui qui croit en moi n'aura jamais SOIF.”*

Jn. 6:51 *“Je suis le PAIN VIVANT qui est descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce PAIN, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde.”*

Jn. 6:53 *“Si vous ne mangez la chair (les paroles et l’œuvre) du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son SANG (l’Esprit qui vivifie les paroles), vous n'avez point la Vie en vous-mêmes.”*

Jn. 6:54 *“Celui qui mange ma CHAIR et qui boit mon SANG a la VIE ETERNELLE ; et je le ressusciterai au dernier jour.”*

Jn. 6:56 *“Celui qui mange ma CHAIR et qui boit mon SANG demeure en moi, et je demeure en lui.”*

Jn. 6:57 *“Celui qui me mange vivra PAR MOI.”*

Jn. 6:63 *“C'est l'ESPRIT qui vivifie, la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont ESPRIT et VIE.”*

- Le Prince sera lui-même un **“épha”** juste, **“sans défaut”**, car selon la Norme divine qui accompagne Ezéchiel depuis le début de la vision (il n’y a aucun mensonge dans la coudée, dans la canne, dans l’homer, dans l’épha, dans le hin utilisés dans cette vision).

- L’**“huile”**, image du Saint-Esprit divin, imprènera les paroles (la farine) du Prince, car il en sera lui-même pétri, au point d’être appelé **“la Parole faite chair”** !

Jn. 3:34 *“... car Celui que Dieu a envoyé dit les paroles de Dieu, parce que Dieu ne lui donne pas l'Esprit avec mesure.”*

Il est d’ailleurs précisé que c’est le **“Prince”** qui **“offre”**.

Ez. 45:17 *“Le Prince sera chargé des holocaustes, des offrandes et des libations, aux fêtes, aux nouvelles lunes, aux sabbats, à toutes les solennités de la maison d'Israël ; il offrira le sacrifice expiatoire, l'offrande, l'holocauste, et le sacrifice d'actions de grâces, en expiation pour la maison d'Israël.”*

Jn. 4:10 *“Jésus lui répondit : Si tu connaissais le don de Dieu et qui est celui qui te dit : Donne-moi à boire ! tu lui aurais toi-même demandé à boire, et il t'aurait donné de l'Eau vive.”*

Eph. 2:8 *“Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu.”*

c) La **liberté** d’appréciation laissée au Prince quant à l’offrande de farine offerte pour chaque agneau (*“ce qu’il voudra”*, *“ce que sa main (peut donner)”*), reflète que chaque âme reçoit ce qu’elle est capable de manger.

Ex. 16:18 *“On mesurait ensuite avec l'omer ; celui qui avait ramassé plus n'avait rien de trop, et celui qui avait ramassé moins n'en manquait pas. Chacun ramassait ce qu'il fallait pour sa nourriture.”*

d) Le **prophète Ezéchiel**, exilé loin de son pays, savait que l’Esprit qui parlait au travers de ses Onctions, était l’Esprit du Prince lui-même.

Jn. 6:28-29 "(28) Ils lui dirent : *Que devons-nous faire, pour faire les œuvres de Dieu ?* (29) *Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé.*"

Ez. 46:6-7

Version Segond	46:6- Le jour de la nouvelle lune, il offrira un jeune taureau sans défaut, six agneaux et un bélier qui seront sans défaut ; ... 46:7- ... et son offrande sera d'un épha pour le taureau, d'un épha pour le bélier, et de ce qu'il voudra pour les agneaux, avec un hin d'huile par épha.
Version Darby	46:6- Et, au jour de la nouvelle lune, un jeune taureau sans défaut, et six agneaux, et un bélier ; ils seront sans défaut ; ... 46:7- ... et il offrira une offrande de gâteau d'un épha pour le taureau, et d'un épha pour le bélier ; et, pour les agneaux, selon ce que sa main aura pu trouver ; et de l'huile, un hin par épha.
Version du Rabbinate	46:6- Le jour de la Néoménie, [il offrira] un jeune taureau sans défaut, six agneaux et un bélier, qui seront sans défaut. 46:7- Il joindra, comme oblation, une épha pour le taureau et une épha pour le bélier, et, pour les agneaux, ce que lui permettront ses ressources, plus, un hin d'huile par épha.
Texte hébreu	וּבְיוֹם הַחֹדֶשׁ פֶּרֶךְ בָּקָר תְּמִימִם וְשֵׁשֶׁת כֹּבְשִׁים וְאַיִל תְּמִימִם יִהְיֶה: וְאֵיפָה לְפָר וְאֵיפָה לְאֵיל יַעֲשֶׂה מִנְחָה וּלְכֹבְשִׁים כַּאֲשֶׁר תִּשְׂיג יָדוֹ וְשִׁמֹן הֵיוּ לְאֵיפָה:

a) La Voix divine vient de détailler, au sujet des jours de **sabbat**, le nombre de victimes à offrir en holocaustes et les volumes d'oblations devant les accompagner (v. 4-5).

Le même décompte est fait maintenant pour les jours de **nouvelle lune** (v. 6-7).

Le tableau suivant rassemble ces données et fait apparaître la solennité particulière attribuée aux **nouvelles lunes** avec l'immolation d'un **"taurillon"** (absent du rituel sabbatique).

- Cela ne peut s'expliquer par le seul souci de compenser un nombre de lunaisons inférieur durant l'année au nombre de sabbats (il aurait suffi pour cela d'augmenter la quantité d'agneaux et de béliers).
- Le **"taurillon"**, image d'énergie invincible, souligne le caractère inéluctable de la victoire contre les ténèbres d'une Lumière nouvelle pour le nouveau cycle.
- Le chiffre **"6"** à nouveau cité ici (cf. v.4), souligne une fois de plus le caractère humain du Sacrifice qui marquera la Nouvelle Alliance dès son début, et cela d'autant plus que ces sacrifices seront mis en œuvre par le **"Prince"**, lui-même un Homme.

Fêtes	Taurillon	Agneau	Bélier
Jour du sabbat		6 + farine à volonté + 1 hin d'huile par épha	1 + 1 épha de farine + 1 hin d'huile par épha
Jour de nouvelle lune	1 + 1 épha de farine + 1 hin d'huile par épha	6 + farine à volonté + 1 hin d'huile par épha	1 + 1 épha de farine + 1 hin d'huile par épha

b) La Loi mosaïque exigeait pour les **nouvelles lunes 2 taurillons** (au lieu de 1 seul taurillon ici), **1 bélier**, et **7 agneaux**, avec **2/10 d'épha** de farine pétrie à l'huile pour oblation (au lieu de 1 épha ici, soit ici **cinq fois plus**).

Nb. 28:11-13 "(11) *Au commencement de vos mois* (les nouvelles lunes), *vous offrirez en holocauste à l'Éternel deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux d'un an sans défaut ;* (12) *et, comme offrande pour chaque taureau, trois dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile ; comme offrande pour le bélier, deux dixièmes de fleur de farine pétrie à l'huile ;* (13) *comme offrande pour chaque agneau, un dixième de fleur de farine pétrie à l'huile. C'est un holocauste, un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel.*"

Le **Sang** du futur **"Taurillon"** véhiculera plus d'énergie que le sang de 2 taurillons mosaïques. Par ailleurs, le nouveau cycle sera marqué par une manifestation sans précédent du Verbe (la farine : un épha au lieu de 2/10 d'épha).

Les mesures sont ici exposées en unités entières ("un" épha, "un" hin) et non fractionnées, or "l'unité de mesure" est l'image de la Norme, l'image du Messie lui-même.

L'immolation du "taurillon" et l'oblation d'"un épha" et d'"un hin d'huile par épha", sont en parfaite harmonie avec ce qui a été prescrit pour la fête de Pâque et des Pains sans levain au premier mois de l'année.

Ez. 25:21-24 "(21) *Le quatorzième jour du premier mois, vous aurez la Pâque. La fête durera sept jours ; on mangera des pains sans levain. (22) Le Prince offrira ce jour-là, pour lui et pour tout le peuple du pays, un taureau en sacrifice d'expiation. (23) Pendant les sept jours de la fête, il offrira en holocauste à l'Éternel sept taureaux et sept béliers sans défaut, chacun des sept jours, et un bouc en sacrifice d'expiation, chaque jour. (24) Il y joindra l'offrande d'un épha pour chaque taureau et d'un épha pour chaque bélier, avec un hin d'huile par épha.*"

c) Il n'est fait mention ni du bouc expiatoire, ni des libations de vin, ni des sonneries prévus par la Loi mosaïque (cf. Nb. 10:10).

4.6- Les rencontres rituelles du Prince et du peuple (46:8-10)

Ez. 46:8-9

Version Segond	<p>46:8- Lorsque le prince entrera, il entrera par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin.</p> <p>46:9- Mais lorsque le peuple du pays se présentera devant l'Éternel, aux solennités, celui qui entrera par la porte septentrionale pour se prosterner sortira par la porte méridionale, et celui qui entrera par la porte méridionale sortira par la porte septentrionale; on ne devra pas s'en retourner par la porte par laquelle on sera entré, mais on sortira par celle qui lui est opposée.</p>
Version Darby	<p>46:8- Et quand le prince entrera, il entrera par le chemin du portique de la porte, et il sortira par le même chemin.</p> <p>46:9- Et quand le peuple du pays entrera devant l'Éternel, lors des solennités, celui qui entrera par le chemin de la porte du nord, pour rendre son culte, sortira par le chemin de la porte du midi ; et celui qui entrera par le chemin de la porte du midi, sortira par le chemin de la porte du nord ; il ne s'en retournera pas par le chemin de la porte par laquelle il est entré, mais il sortira par celle qui est vis-à-vis.</p>
Version du Rabbinate	<p>46:8- Quand le prince viendra, c'est par le vestibule de la porte qu'il entrera, et par le même chemin qu'il sortira.</p> <p>46:9- Mais quand viendra le peuple du pays devant l'Éternel, lors des solennités, celui qui sera venu par la porte du Nord pour se prosterner sortira par la porte du Midi, et celui qui sera entré par la porte du Midi sortira par la porte du Nord : on ne repassera point par la même porte par où l'on sera venu, mais on sortira du côté opposé.</p>
Texte hébreu	<p align="center">וּבָבֹא הַנְּשִׂיאֵי דָרֶדֶד אֵלֶּם הַשַּׁעַר יָבוֹא וּבִדְרָכּוֹ יֵצֵא:</p> <p>וּבָבֹא עִם־הָאָרֶץ לִפְנֵי יְהוָה בְּמוֹעֲדֵי־הַכֹּהֵן דָּרֶדֶד־שָׁעַר צָפוֹן לְהִשְׁתַּחֲוֹת יֵצֵא דָרֶדֶד־שָׁעַר לְנֹגֵב וְהִבָּא דָרֶדֶד־שָׁעַר לְנֹגֵב יֵצֵא דָרֶדֶד־שָׁעַר צְפוֹנָה לֹא יָשׁוּב דָּרֶדֶד הַשַּׁעַר אֲשֶׁר־בָּא בּוֹ כִּי יִבָּחוּ [יֵצֵאוּ כ] (יֵצֵא: ק)</p>

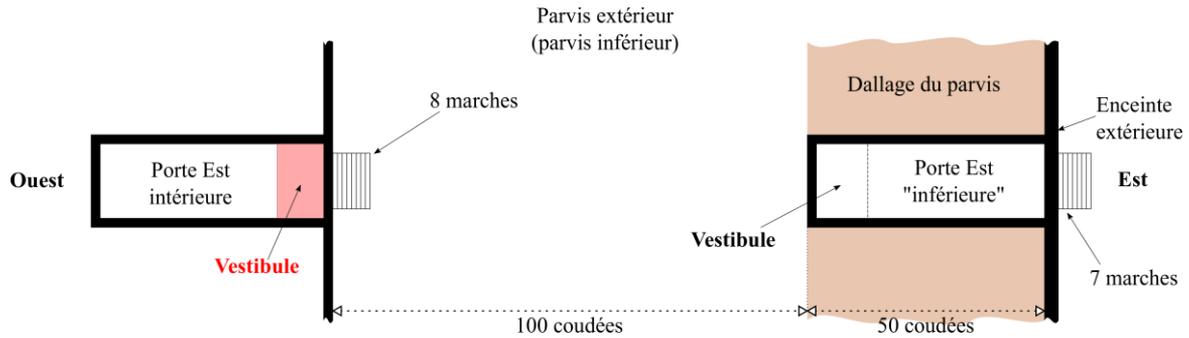
a) Dans sa vision, en Ez. 44:1-3, Ezéchiel a d'abord indiqué l'endroit où le **Prince-Messie** allait officier durant le cycle de la Nouvelle Alliance :

Ez. 44:1-3 "(1) *Il me ramena vers la porte extérieure du sanctuaire, du côté de l'orient. Mais elle était fermée. (2) Et l'Éternel me dit : Cette porte sera fermée, elle ne s'ouvrira point, et personne n'y passera ; car l'Éternel, le Dieu d'Israël est entré par là. Elle restera fermée. (3) Pour ce qui concerne le Prince, le Prince pourra s'y asseoir, pour manger le pain devant l'Éternel ; il entrera par le chemin du vestibule de la porte, et il sortira par le même chemin.*"

Puis, en Ez. 46:2, Ezéchiel a vu le "Prince" en train d'officier dans le **portique oriental intérieur** devant l'Éternel et devant son peuple :

Ez. 46:2 *"Le Prince entrera par le chemin du vestibule de la porte extérieure, et se tiendra près des poteaux de la porte ; les sacrificateurs offriront son holocauste et ses sacrifices d'actions de grâces ; il se prosterner sur le seuil de la porte, puis il sortira, et la porte ne sera pas fermée avant le soir."*

Maintenant Ezéchiel **complète** ces informations et s'attarde sur les **itinéraires** de déplacement du **"Prince"** (Ez. 46:8) quand il cesse d'officier et quitte visiblement le Sanctuaire, et aussi sur les itinéraires du **"peuple"** (Ez. 46:9) venu participer à ce culte.



b) Selon le v.2, le **"Prince"** a officié dans **"la porte"** (ou : **"le portique"**, héb. *"ha-saar"*, השַׁעַר) orientale qui sépare les deux parvis. L'entrée orientale de cette longue **"porte"** monumentale présente un **"vestibule"** (ou : **"porche"**, héb. *"ulam"*, אֹמֶלָם) où on accède depuis le premier parvis (ou parvis inférieur, ou parvis extérieur) par un escalier de 8 marches.

Lorsque le **"Prince"** vient, il emprunte le **"chemin"** (héb. *"derek"*, דֶּרֶךְ) **du vestibule**, chemin qu'avait sanctifié la Gloire de **"l'Éternel"** (héb. *"YHVH"*, יְהוָה) (Ez. 43:1-4).

Ez. 43:4 *"La Gloire de l'Éternel entra dans la maison par la porte qui était du côté de l'orient."*

Pour atteindre ce **"vestibule"**, le **"Prince"**, comme la Nuée, a dû franchir la **"porte"** la plus orientale, ou **"porte extérieure"** (à laquelle on accédait depuis la zone profane par un escalier de 7 marches).

Ce n'est pas en contradiction avec le décret (Ez. 44:1-2) de fermeture stricte de cette porte la plus orientale. En effet, la raison de cette fermeture est que la Gloire de l'Éternel a emprunté ce chemin, or ce chemin passe par ces deux portes. D'ailleurs Ez. 46:1 précise que la seconde porte orientale doit, elle aussi, rester fermée, SAUF lors de certaines solennités.

Ez. 44:1-2 *"(1) Il me ramena vers la porte extérieure (entre la zone profane et le premier parvis) du sanctuaire, du côté de l'orient. Mais elle était fermée. (2) Et l'Éternel me dit : Cette porte sera fermée, elle ne s'ouvrira point, et personne n'y passera ; car l'Éternel, le Dieu d'Israël est entré par là. Elle restera fermée."*

Ez. 46:1 *"Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : La porte du parvis intérieur (entre les deux parvis), du côté de l'orient, restera fermée les six jours ouvriers ; mais elle sera ouverte le jour du sabbat, elle sera aussi ouverte le jour de la nouvelle lune."*

Si la vision souligne si fortement le caractère sacré et unique de ces deux portes (la Gloire de la Nuée y a apposé son Signe), et si le **"Prince"** y aura cependant accès, combien glorieuse sera la Nature de ce **"Prince"**, de ce Roi et Souverain Sacrificateur !

Jn. 8:58 *"Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, avant qu'Abraham fût, je suis."*

c) Le **"Prince"** a officié depuis cette **"porte"**, et plus particulièrement dans le **"vestibule"** (ou **"porche"**) lors des **"solennités"** (dates liturgiques, héb. *"moedim"*, מוֹעֲדִים), qu'elles soient **sabbatiques**, ou **mensuelles** (les nouvelles lunes), ou **annuelles**.

Quant à l'holocauste quotidien perpétuel, il ne sera mentionné qu'en Ez. 46:13-15, et sans qu'il soit fait mention d'une intervention du Prince.

Le **Prince-Messie** ayant achevé sa Médiation au matin, "**sort par le même chemin**", mais la vision ne précise pas quelle est sa destination, pas plus qu'elle n'a dit d'où il est venu. Par ailleurs, sa disparition ne signifie pas la fin de son activité.

Jn. 16:28 "*Je suis sorti du Père, et je suis venu dans le monde ; maintenant je quitte le monde, et je vais au Père.*"

Jn. 14:3 "*Et, lorsque je m'en serai allé, et que je vous aurai préparé une place, je reviendrai, et je vous prendrai avec moi, afin que là où je suis vous y soyez aussi.*"

Jn. 14:18-20 "*(18) Je ne vous laisserai pas orphelins, je viendrai à vous. (19) Encore un peu de temps, et le monde ne me verra plus ; mais vous, vous me verrez, car je vis, et vous vivrez aussi. (20) En ce jour-là, vous connaîtrez que je suis en mon Père (le Temple est imprégné de l'Esprit de YHVH), que vous êtes en moi (les enfants d'Israël sont les pierres du Temple), et que je suis en vous (l'Esprit du Messie, qui est l'Esprit du Père, fait sa demeure dans chaque âme d'un peuple de sacrificateurs).*"

Act. 1:9 "*(9) Après avoir dit cela, il fut élevé pendant qu'ils le regardaient, et une Nuée le déroba à leurs yeux. (10) Et comme ils avaient les regards fixés vers le ciel pendant qu'il s'en allait, voici, deux hommes vêtus de blanc leur apparurent, (11) et dirent : Hommes Galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? Ce Jésus, qui a été enlevé au ciel du milieu de vous, viendra de la même manière que vous l'avez vu allant au ciel.*"

Si, sa Médiation terminée, le Messie n'est pas décrit se dirigeant vers le parvis intérieur et vers l'entrée du Lieu Saint, ce n'est pas parce que cela lui est interdit (il y est même déjà assis), mais parce que l'heure n'est **pas encore venue de manifester en plénitude** sa Présence dans le Lieu très Saint ("*là où je suis*", Jn. 14:3 ; cf. Ap. 11 :19).

Eph. 2:6-7 "*Il nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes, en Jésus Christ, (7) afin de montrer dans les siècles à venir l'infinie richesse de sa grâce par sa bonté envers nous en Jésus Christ.*"

d) Au moment où le "**Prince**" revient sur ses pas, il descend au niveau et **au milieu de son peuple** en adoration devant la face de l'Eternel (ou en train d'arriver, ou en train de partir).

Il y a ici trois acteurs en action : le **Prince**, le "**peuple du pays**" (héb. עַם-הָאָרֶץ, "*am ha-arets*"), et les **sacrificateurs** qui sont à la fois les mains du Prince et les âmes qui ont adhéré à ce Prince.

Ez. 46:2 "*Le prince entrera par le chemin du vestibule de la porte extérieure, et se tiendra près des poteaux de la porte ; les sacrificateurs offriront son holocauste et ses sacrifices d'actions de grâces ; il se prosterner sur le seuil de la porte, puis il sortira, et la porte ne sera pas fermée avant le soir.*"

Le "**Prince**" se trouve ainsi au centre de **deux flux** d'âmes circulant en sens inverse, unies dans un même témoignage d'Alliance par l'Esprit.

Les ordonnances du Temple d'Ezéchiel n'ont pas pour préoccupation de préserver des sens de circulation pour canaliser les foules ! Ces âmes sont exhortées à **tout** traverser, à progresser sans cesse : un aller-retour n'est pas envisageable.

Lc. 9:62 "*Jésus lui répondit : Quiconque met la main à la charrue, et regarde en arrière, n'est pas propre au Royaume de Dieu.*"

Les unes viennent du "**Nord**", les autres viennent du "**Sud**", mais toutes, nourries par un Evangile universel, forment un même peuple qui vient "**adorer, se prosterner, rendre un culte**" (héb. "*shachah*"; שָׁחָה) en Esprit et en Vérité, et qui, jour après jour, se dirige, guidé par le Prince, vers la Maison de l'Eternel, vers sa Table.

Rom. 6:5 "*En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort (sur l'autel), nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection (dans la Nuée), ...*"

Rom. 6:8 "*Or, si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec lui ...*"

e) Un jour, le Prince repartira définitivement avec les siens vers "*les airs*" (1 Thes. 4:16-17), là où les choses d'En-haut et celles d'En-bas se réuniront :

Eph. 1:10 "*(La volonté de Dieu est), lorsque les temps seraient accomplis, de réunir toutes choses en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre.*"

Ce jour-là, il aura conduit les siens vers un **Sabbat qui ne cessera jamais**, et vers une **Nouvelle lune sans fin** car toute nuit aura disparu à toujours

Ap. 10:1 "Je vis un autre ange puissant, qui descendait du ciel, enveloppé d'une Nuée; au-dessus de sa tête était l'arc-en-ciel, et son visage était comme le soleil, et ses pieds comme des colonnes de feu."

Ap. 21:23 "**La Ville n'a besoin ni du soleil** (il n'y aura plus de journées de labeur répété) **ni de la lune pour l'éclairer** (il n'y aura plus de nuit obscure) ; **car la gloire de Dieu** (celle qui a fait sa Demeure dans le Temple d'Ezéchiel) **l'éclaire, et l'Agneau est son flambeau.**"

Quand le peuple adore depuis le parvis en direction du Temple, son adoration passe nécessairement au travers du Prince, qui devient de ce fait le Lieu d'adoration prévu par Dieu.

Ez.46:10

Version Segond	46:10- Le prince entrera parmi eux quand ils entreront, et sortira quand ils sortiront.
Version Darby	46:10- Et le prince entrera au milieu d'eux, quand ils entreront ; et, quand ils sortiront, ils sortiront [ensemble].
Version du Rabbinate	46:10- Ainsi du prince : confondu parmi eux, avec eux il entrera, et ils sortiront ensemble.
Texte hébreu	וְהָיָה יְהוָה בְּתוֹכָם בְּבוֹאָם יְבוֹא וּבְצֵאתָם יֵצְאוּ:

a) L'action du Prince décrite ici, est apparemment différente de ses actions sacerdotales ponctuelles décrites aux versets précédents au sujet des solennités, mais elle en est la source et la conséquence.

C'est la confirmation que le Prince, Médiateur et Temple, a fusionné avec son peuple (par son œuvre et par ses paroles).

Ps. 22:4 "Je me rappelle avec effusion de cœur quand je marchais entouré de la foule, et que je m'avançais à sa tête vers la maison de Dieu, au milieu des cris de joie et des actions de grâces, d'une multitude en fête."

Ce verset d'Ezéchiel est la proclamation que le Messie sera un Homme, et sera en outre uni organiquement à son peuple : il sera "**au milieu d'eux**" comme le cœur est uni au corps.

Héb. 2:9 "Mais Celui qui a été abaissé pour un peu de temps **au-dessous des anges** (en étant Homme), Jésus, nous le voyons couronné de gloire et d'honneur à cause de la mort qu'il a soufferte, afin que, par la grâce de Dieu, il souffrît la mort pour tous."

Héb. 2:11-13 "Car celui qui sanctifie (le sacrificateur) et ceux qui sont sanctifiés (le peuple) sont **tous issus d'un Seul** (le Souffle de Dieu). C'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères, (12) lorsqu'il dit : J'annoncerai ton Nom à mes frères, Je te célébrerai au milieu de l'assemblée. (13) Et encore : Je me confierai en toi. Et encore : **Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés.**"

Héb. 5:1 "En effet, **tout souverain sacrificateur pris du milieu des hommes est établi pour les hommes dans le service de Dieu, afin de présenter des offrandes et des sacrifice pour les péchés.**"

Héb. 7:28 "En effet, **la Loi établit souverains sacrificateurs des hommes sujets à la faiblesse ; mais la parole du serment qui a été fait après la Loi établit le Fils, qui est parfait pour l'éternité.**"

Héb. 9:24 "Car Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait de main d'homme, en imitation du véritable, mais **il est entré dans le ciel même, afin de comparaître maintenant pour nous devant la face de Dieu.**"

b) Quiconque entrera dans l'aire sacrée, aura l'assurance d'être **accompagné par le Prince !**

Tous sauront que **les autres** âmes du parvis seront au bénéfice du même privilège.

Tous ces cœurs "**entreront**", "**sortiront**", marcheront en parfaite harmonie avec les Pensées du Trône et celles du Premier-Né.

Le peuple de Dieu sera un humble Buisson embrasé par une même Nuée qui parlera au travers de chaque rameau et de chaque feuille.

Jn. 10:2-4 "(2) Mais celui qui entre par la porte est **le berger des brebis**. (3) Le portier lui ouvre, et les brebis **entendent** sa Voix ; il appelle par leur nom les brebis qui lui appartient, et il les conduit dehors. (4) Lorsqu'il a fait sortir toutes ses propres brebis, **il marche devant elles ; et les brebis le suivent, parce qu'elles connaissent sa Voix.**"

Jn. 10:11 "*Je suis le bon Berger. Le bon Berger donne sa Vie pour ses brebis* (c'est ce que célèbrent les solennités dans le Temple d'Ezéchiel)."

Ap. 1:12-13 "*(12) Je me retournai pour connaître quelle était la voix qui me parlait. Et, après m'être retourné, je vis sept chandeliers d'or* (image du peuple de Dieu tout au long du cycle), *(13) et, au milieu des sept chandeliers, quelqu'un* (le Prince) *qui ressemblait à un fils d'homme, vêtu d'une longue robe, et ayant une ceinture d'or sur la poitrine.*"

4.7- Les oblations de farine et d'huile (Ez. 46:11)

Ez. 46:11

Version Segond	46:11- Aux fêtes et aux solennités, l'offrande sera d'un épha pour le taureau, d'un épha pour le bélier, et de ce qu'il voudra pour les agneaux, avec un hin d'huile par épha.
Version Darby	46:11- Et aux fêtes, et aux solennités, l'offrande de gâteau sera d'un épha pour le taureau, et d'un épha pour le bélier ; et, pour les agneaux, ce que sa main peut donner ; et de l'huile, un hin par épha.
Version du Rabbinate	46:11- Aux fêtes et aux solennités, l'oblation sera d'une épha par taureau et d'une épha par bélier, et pour les agneaux selon ses moyens personnels, plus un hin d'huile par épha.
Texte hébreu	וּבְחֲגֵים וּבְמוֹעֲדִים תִּהְיֶה הַמִּנְחָה אֵיפָה לְפָרָה וְאֵיפָה לְאֵילָל וּלְכֹבְשִׁים מִתַּת יָדוֹ וְשִׁמֹן תֵּינֹן לְאֵיפָה: 8

a) Aux versets 4 à 7 du même chapitre, l'Eternel a **déjà** prescrit des "**offrandes**" (ou "**oblations**") non sanglantes devant accompagner les diverses "**fêtes**" (héb. "**gim**", גִּים ; elles durent une semaine) et "**solennités**" (héb. "**moedim**", מוֹעֲדִים ; elles durent une journée) communautaires obligatoires :

- lors de la **fête de 7 jours du 1^{er} mois** (à partir du 14^e jour), et de même lors du **15^e jour du 7^e mois** : une **offrande d'un épha de farine** pour chacun des 7 taureaux quotidiens et pour chacun des 7 béliers quotidiens, avec à chaque fois **un hin d'huile par épha** (mais aucune offrande n'est prévue avec le bouc expiatoire quotidien) (Ez. 45:21-25) ;
- à chaque **sabbat** : une **offrande d'un épha de farine** pour le bélier, et à **volonté** pour chacun des six agneaux, avec **un hin d'huile par épha** (Ez. 46:4-5) ;
- à chaque **nouvelle lune** : une **offrande d'un épha de farine** pour le taureau, d'un **épha de farine** pour le bélier, et à **volonté** pour chacun des six agneaux, avec **un hin d'huile par épha** (Ez. 46:6-7).

Mais l'Esprit juge nécessaire d'insister sur ces offrandes non sanglantes et de répéter ces proportions à l'identique, soulignant ainsi leur importance.

- Le sacrifice perpétuel quotidien ne sera examiné que plus loin, et les proportions de l'offrande accompagnant l'holocauste du matin seront différentes (Ez. 46:14).
- Le texte ne semble pas soutenir l'hypothèse selon laquelle il serait ici question des offrandes individuelles volontaires (pour lesquelles la liberté est totale).

Le point important rappelé ici, est que la quantité de farine ou la quantité d'huile est mesurée par une **unité entière** (et non pas fractionnée) : "**un épha**" pour la farine, "**un hin**" pour l'huile.

Cela souligne que la valeur de tous ces sacrifices est à la mesure de la plénitude de la seule unité de référence acceptée par l'Eternel : la Stature du Messie.

Comme indiqué précédemment, le Christ est le seul "**Epha**" (héb. אֵיפָה) de référence du Pain de Vie, et le seul "**Hin**" (héb. הֵיין) de référence de l'Onction qui imprègne ce Pain.

Jn. 1:29,33 (témoignage de Jean-Baptiste) "*(29) Le lendemain, il vit Jésus venant à lui, et il dit : Voici l'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde.- ... - ... c'est Celui qui baptise du Saint Esprit.*"

Jn. 3:34 (témoignage de Jean-Baptiste) "*Celui (le Messie) que Dieu a envoyé dit les paroles de Dieu, parce que Dieu ne lui donne pas l'Esprit avec mesure.*"

Col. 2:9-11 "(9) Car **en Christ habite corporellement toute la plénitude** (et pas seulement des arrhes, 2 Cor. 1:22) **de la divinité**. (10) Vous avez tout pleinement en lui, qui est le **Chef de toute domination et de toute autorité**. (11) Et c'est en lui (en son Epha et en son Hin) que vous avez été circoncis d'une circoncision que la main n'a pas faite, mais de la circoncision de Christ, qui consiste dans le dépouillement du corps de la chair : (12) ayant été ensevelis avec lui par le baptême, vous êtes aussi **ressuscités en lui** et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité des morts."

La précision : **"ce qu'il voudra"** (litt. : "un don selon sa main"), suggère que l'œuvre rédemptrice du Messie ne se réduit pas à un froid calcul religieux, mais est sous-tendu par une passion mystérieuse du Créateur pour l'homme.

Ps. 8:4-5 "(4) **Qu'est-ce que l'homme, pour que tu te souviennes de lui ? Et le fils de l'homme, pour que tu prennes garde à lui ?** (5) Tu l'as fait de peu inférieur à Dieu, et tu l'as couronné de gloire et de magnificence."

b) Les instructions relatives aux rituels s'achèvent sur ce verset 46:11.

Comme précédemment les versets **43:9, 44:31, 45:8, 45:17** et **45:25**, celui-ci se termine en hébreu sur la lettre isolée "ס" (la 15^e lettre de l'alphabet hébreu) : cette lettre n'est ici qu'un signe qui ne se lit pas, mais est utilisé traditionnellement pour diviser visuellement le texte biblique en alinéas, dont le contenu forme une unité de sens.

4:8- Les offrandes volontaires du Prince (Ez. 46:12)

46:12

Version Segond	46:12- Si le prince offre à l'Éternel un holocauste volontaire ou un sacrifice volontaire d'actions de grâces, on lui ouvrira la porte qui est du côté de l'orient, et il offrira son holocauste et son sacrifice d'actions de grâces comme il doit le faire le jour du sabbat ; puis il sortira, et l'on fermera la porte après qu'il sera sorti.
Version Darby	46:12- Mais si le prince offre un holocauste volontaire, ou des sacrifices volontaires de prospérités à l'Éternel, on lui ouvrira la porte qui regarde vers l'orient ; et il offrira son holocauste et ses sacrifices de prospérités, comme il fait le jour du sabbat ; puis il sortira, et on fermera la porte après qu'il sera sorti.
Version du Rabbinate	46:12- Si le prince veut offrir un hommage holocauste ou rémunérateur comme don volontaire au Seigneur, on lui ouvrira la porte qui regarde l'Orient ; on présentera son holocauste ou son rémunérateur comme on fait au jour du Sabbat ; puis, il se retirera, et l'on fermera la porte après qu'il sera sorti.
Texte hébreu	וְכִי יַעֲשֶׂה הַנָּשִׂיא נִדְבָה עוֹלָה אֹר- שְׁלָמִים נִדְבָה לַיהוָה וּפָתַח לוֹ אֶת הַשַּׁעַר הַפְּנִי קָדִים וַעֲשֶׂה אֶת- עֲלֹתוֹ וְאֶת- שְׁלָמָיו כַּאֲשֶׁר יַעֲשֶׂה בְּיוֹם הַשַּׁבָּת וַיֵּצֵא וַיִּסְגֵר אֶת- הַשַּׁעַר עַר אַחֲרַי צֵאתוֹ:

Ce verset envisage une action liturgique très **spécifique** à divers titres :

- Il s'agit, pour le **"Prince" en personne**, de présenter, non plus des sacrifices à l'occasion de fêtes ou de solennités communautaires **imposées** par un calendrier préétabli, mais de sacrifices **volontaires**, indépendants de tout calendrier, offerts par le Prince-Messie à **son initiative** :

- * Les sacrifices rituels du culte mosaïque, et les sacrifices symboliques de la vision d'Ezéchiel, représentent tous des **élans des âmes** : sans cet élan, ces sacrifices ne seraient que des images mortes d'une fausse flamme qui ne réchaufferait pas l'Esprit de Dieu.

- * Le relief donné ici au sacrifice personnel et volontaire du **"Prince"** prophétise que le Messie donnera l'**exemple** de ce que doivent être de tels élans d'une âme humaine.

Mt. 16:24-25 "(24) Alors Jésus dit à ses disciples : **Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive.** (25) Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra, mais celui qui la perdra à cause de moi la trouvera."

Lc. 21:1-4 “(1) Jésus, ayant levé les yeux, vit les riches qui mettaient leurs offrandes dans le tronc. (2) Il vit aussi une pauvre veuve, qui y mettait deux petites pièces. (3) Et il dit : Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres ; (4) car c’est de leur superflu que tous ceux-là ont mis des offrandes dans le tronc, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu’elle avait pour vivre.”

- Il est donc attribué à l’initiative personnelle du Prince **une vertu particulière** qui n’existe pas dans des sacrifices volontaires de citoyens autres que le Prince :

Mt. 26:39 “Puis, ayant fait quelques pas en avant, il se jeta sur sa face, et pria ainsi : Mon Père, s’il est possible, que cette coupe s’éloigne de moi ! Toutefois, **non pas ce que je veux, mais ce que tu veux.**”

Jn. 6:38 “... je suis descendu du ciel pour faire, **non ma volonté, mais la volonté de Celui qui m’a envoyé.**”

- Les sacrifices cités sont de deux sortes : des “**holocaustes**”, et des “**sacrifices d’actions de grâces**” (ou “**rémunératoires**”) :

Lév. 7:16 “Si quelqu’un offre un sacrifice **pour l’accomplissement d’un vœu** ou comme **offrande volontaire**, la victime sera mangée le jour où il l’offrira, et ce qui en restera sera mangé le lendemain.” (cf. aussi Nb. 15:1-16).

Lév. 22:23 “Tu pourras sacrifier comme **offrande volontaire** un bœuf ou un agneau ayant un membre trop long ou trop court, mais il ne sera point agréé pour **l’accomplissement d’un vœu.**”

1 Tim. 2:5-6 “Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, **Jésus Christ homme, (6) qui s’est donné lui-même en rançon pour tous.**”

- Il est précisé que ces sacrifices doivent être présentés en s’inspirant des règles relatives au rituel du “**sabbat**” précédemment examiné, ce qui pointe en particulier vers les offrandes de **farine** et d’**huile** :

* Le Messie sera pétri de fine fleur de farine, sans brin de paille inutile, sans levain, et ses paroles reflèteront parfaitement toute la Pensée rédemptrice de l’Eternel que les hommes ont besoin de connaître durant ce cycle. La pensée du Messie sera en permanence perméable à la Pensée de l’Eternel, or Dieu ne peut trouver plaisir que dans les pensées qui participent à sa propre Nature.

Jn. 6:51 “**Je suis le PAIN VIVANT** qui est descendu du ciel. Si quelqu’un **mange de ce PAIN, il vivra éternellement** ; et le pain que je donnerai, c’est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde.”

Jn. 7:15-16 “(15) Les Juifs s’étonnaient, disant : Comment connaît-il les Écritures, lui qui n’a point étudié ? (16) Jésus leur répondit : **Ma doctrine n’est pas de moi, mais de Celui qui m’a envoyé.**”

Jn. 12:49 “Car je n’ai point parlé de moi-même ; mais le Père, qui m’a envoyé, m’a prescrit lui-même ce que je dois dire et annoncer.”

Jn. 14:24 “Celui qui ne m’aime pas ne garde point mes paroles. Et la parole que vous entendez n’est pas de moi, mais du Père qui m’a envoyé.”

- * Le Messie sera l’Olivier qui alimentera en Huile le chandelier de l’Assemblée.

Jn. 3:34 “Celui que Dieu a envoyé dit les paroles de Dieu, parce que **Dieu ne lui donne pas l’Esprit avec mesure.**”

- * C’est ce Messie qui introduira Israël dans le “**Sabbat**”, le “**Repos**” promis depuis le commencement.

Héb. 3:17-18 “(17) Et contre qui Dieu fut-il irrité pendant quarante ans, sinon contre ceux qui péchaient, et dont les cadavres tombèrent dans le désert ? (18) Et à qui jura-t-il qu’ils n’entreraient pas dans son Repos, sinon à ceux qui avaient désobéi ?”

- Cette action individuelle du Prince s’inscrit dans une **parenthèse temporelle** : le temps qu’une “**porte**” (héb. “*saar*”, שַׁעַר) “**orientale**” soit “**ouverte**” pour le laisser entrer, puis qu’elle “**se referme**” dès qu’il est sorti.

- * Il n’est pas précisé **qui** ouvre et ferme cette porte : ce n’est pas le “**Prince**” qui en décide, même si c’est lui qui prend l’initiative de ces sacrifices personnels.

* Le sacrifice volontaire du Messie produira effet durant **tout le cycle**, mais ce cycle aura **une fin**, et la porte ne se trouvera plus, car tous les élus seront entrés à temps.

Mt. 25:11-13 “(11) Plus tard, les autres vierges vinrent, et dirent : **Seigneur, Seigneur, ouvre-nous.** (12) Mais il répondit : **Je vous le dis en vérité, je ne vous connais pas.** (13) **Veillez donc, puisque vous ne savez ni le jour, ni l'heure.**”

Héb. 4:1 “**Craignons donc, tandis que la promesse d'entrer dans son Repos subsiste encore, qu'aucun de vous ne paraisse être venu trop tard.**”

4:9- L’holocauste perpétuel (Ez. 46:13-15)

Avec ces 3 versets s’achèvent les instructions de l’Eternel au sujet des rituels sacrificiels.

Le dernier **rituel** examiné ici n’appartient ni aux fêtes à caractère sabbatique (lors des sabbats hebdomadaires, et au début du 7^e mois), ni aux grandes solennités qui ponctuent l’année liturgique (le jour de Pâque, les jours de la fête des Pains sans levain, le jour des Expiations, les jours de la fête des Tabernacles, etc.).

Ce rituel est **quotidien**, et rappelle donc l’**holocauste perpétuel** de la Loi mosaïque.

- Par sa **fréquence biquotidienne** (un holocauste chaque matin, et un holocauste chaque soir), ce sacrifice dit “*perpétuel*”, révèle la couleur dominante de ce que la Pensée divine a prévu d’attribuer à l’ensemble du cycle de l’histoire d’Israël, et donc de l’histoire de l’humanité.

- Depuis la chute dans le Jardin d’Eden, l’histoire des élus de Dieu est celle d’une Rédemption sous le signe d’un **Holocauste**. Cette dernière directive sacrificielle de la vision est donc dans le **prolongement** des instructions relatives aux **sacrifices volontaires** (de bonne odeur) **du Prince** (Ez. 46:12). C’en est même le couronnement.

Il est peut-être significatif que, dans le texte hébreu, les versets 46:12 à 15, consacrés aux holocaustes volontaires du Prince et l’holocauste perpétuel, soient encadrés par deux signes graphiques : la lettre isolée “ס” (à la fin du verset 46:11) et la lettre isolée “פ” (à la fin du verset 46:15).

Ez. 46:13

Version Segond	46:13- Tu offriras chaque jour en holocauste à l’Éternel un agneau d’un an, sans défaut; tu l’offriras tous les matins.
Version Darby	46:13- Et tu offriras chaque jour à l’Éternel un agneau âgé d’un an, sans défaut, comme holocauste ; tu l’offriras chaque matin ; ...
Version du Rabbinate	46:13- Tu offriras aussi un agneau d’un an, sans défaut, comme holocauste quotidien à l’Éternel ; chaque matin tu en offriras un.
Texte hébreu	וְלֶכֶֿשׁ בֶּֿרֶֿ- שְׁנֵיתוֹ תָמִים תַּעֲשֶׂה עֹלָה לַיּוֹם לַיהוָה בַּבֶּֿקֶר בַּבֶּֿקֶר תַּעֲשֶׂה אֹתוֹ:

a) Comme indiqué plus haut, ce **sacrifice** qui a lieu “*chaque jour*”, est une allusion au sacrifice quotidien, à l’ “*holocauste perpétuel*” de la Loi mosaïque :

Nb. 28:3-8 “(3) Tu leur diras : **Voici le sacrifice consumé par le feu que vous offrirez à l’Éternel : chaque jour, deux agneaux d’un an sans défaut, comme holocauste perpétuel.** (4) Tu offriras l’un des agneaux le matin, et l’autre agneau entre les deux soirs, (5) et, pour l’offrande, un dixième d’épha de fleur de farine pétrie dans un quart de hin d’huile d’olives concassées. (6) C’est l’holocauste perpétuel, qui a été offert à la montagne de Sināï ; c’est un sacrifice consumé par le feu, d’une agréable odeur à l’Éternel. (7) La libation sera d’un quart de hin pour chaque agneau : c’est dans le lieu saint que tu feras la libation de vin à l’Éternel. (8) Tu offriras le **second agneau entre les deux soirs**, avec une offrande et une libation semblables à celles du matin ; c’est un sacrifice consumé par le feu, d’une agréable odeur à l’Éternel.” (cf. aussi Ex. 29:38).

Le “*sacrifice perpétuel*” mosaïque avait pour but de rappeler, non pas seulement l’institution du sacrifice de l’Agneau le jour de la **libération** du joug des esprits d’Egypte, mais avant tout

de rappeler le premier sacrifice (le prototype de tous les sacrifices sanglants ultérieurs) organisé par l’Eternel lui-même dans le Jardin d’Eden après la chute d’Adam et Eve.

Gen. 3:7-9,21 “(7) *Les yeux de l’un et de l’autre (Adam et Eve) s’ouvrirent, ils connurent qu’ils étaient nus, et ayant cousu des feuilles de figuier (un vêtement illusoire, irritant, éphémère), ils s’en firent des ceintures. (8) Alors ils entendirent la voix de l’Éternel Dieu, qui parcourait le jardin vers le soir, et l’homme et sa femme se cachèrent loin de la face de l’Éternel Dieu, au milieu des arbres du jardin. (9) Mais l’Éternel Dieu appela l’homme, et lui dit : Où es-tu ? - ... - (21) L’Éternel Dieu fit à Adam et à sa femme des habits de peau (il y a donc eu un sacrifice sanglant d’un être innocent choisi par l’Eternel), et il les en revêtit.*”

Le lecteur de la vision d’Ezéchiel note bien qu’un sacrifice aura lieu **“chaque jour”**, et qu’il est introduit ici par la formule : **“tous les matins”**. Mais il ne peut que s’étonner de l’absence de mention d’un **“sacrifice du soir”** comme l’exige la Loi de Moïse.

Le fait que **seul le sacrifice du matin** soit mentionné (et non celui du soir), est la promesse faite à Israël que se lèvera dans le futur un **“jour” de Lumière sans fin, et que nulle nuit n’interrompra jamais.**

Ap. 21:1,23 “(1) *Puis je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre ; car le premier ciel et la première terre avaient disparu, et la mer n’était plus. - ... - (23) La Ville n’a besoin ni du soleil ni de la lune pour l’éclairer ; car la gloire de Dieu l’éclaire, et l’Agneau est son flambeau.*”

Ce cycle nouveau qu’inaugurera le Messie avec **“un matin”**, mais sans fin, a en fait commencé dès le Jardin d’Eden, et a été jalonné significativement par le meurtre d’Abel (comme ressuscité en Seth), par l’élévation du radeau de Noé jusqu’au sommet d’une montagne, par les changements des noms d’Abraham et de Sarah et la naissance d’Isaac, par le franchissement des eaux de la Mer Rouge et du Jourdain en crue, etc., jusqu’à la manifestation du Messie en chair, le Soleil de justice.

Héb. 10:11-14 “(11) *Et tandis que tout sacrificateur (de l’Alliance mosaïque) fait chaque jour le service et offre souvent les mêmes sacrifices, qui ne peuvent jamais ôter les péchés, (12) LUI (le Prince), après avoir offert un seul sacrifice (sa vie entière) pour les péchés, s’est assis pour toujours à la droite de Dieu (c’est le Repos, le glorieux Sabbat éternel), (13) attendant désormais que ses ennemis soient devenus son marchepied. (14) Car, par une seule offrande, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés.*”

b) Il n’est pas ici demandé au Prince d’être présent **“chaque matin”** à l’occasion de ce sacrifice, puisqu’il a été présent lors du 14^e jour du 1^{er} mois (Ez. 45:21-24).

(NB : la Septante dit cependant : **“Il offrira”**, désignant alors le Prince).

C’est le Prince qui sera **“l’Agneau”**. Il sera **“sans défaut”**, c’est-à-dire conforme en tous points aux Normes des perfections divines, par sa passion sans aucune réserve pour la Lumière et la Vie issues du Trône. Il sera âgé d’**“un an”**, c’est-à-dire en possession de toutes ses facultés et de son énergie spirituelles. Un seul Agneau suffira.

1 P. 1:18-20 “(19) *... sachant que ce n’est pas par des choses périssables, par de l’argent ou de l’or, que vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vous avez héritée de vos pères, (19) mais par le Sang précieux de Christ, comme d’un Agneau sans défaut et sans tache, (20) prédestiné avant la fondation du monde, et manifesté à la fin des temps, à cause de vous, ...*”

Il sera offert **“à l’Eternel** (héb. **“YHVH”**, יהוה) **” seul** : rien ne sera laissé aux idoles, aux convoitises.

Il sera donc un **parfait “holocauste”**, entièrement digne d’être **agréé** par l’Eternel.

Jn. 1:29 “*Le lendemain, Jean-Baptiste vit Jésus venant à lui, et il dit : Voici l’Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde.*” (il est le seul Homme à pouvoir assumer la responsabilité des offenses de l’humanité, et ne pas pouvoir être retenu par la Mort, à cause de la perfection de son Esprit).

• Si la voix du sang d’Abel et du sang des prophètes persécutés retentit encore en condamnation, combien plus la Voix du Sang d’un tel Agneau retentit-elle encore aujourd’hui en vagues puissantes et permanentes d’intercession en faveur des enfants de Dieu (Héb. 9:14, Ap. 5:6) !

- Si la vision du Temple date de -573, c'est environ six siècles plus tard que cette prophétie s'est accomplie !

C'est ici au peuple d'Israël qu'il appartient d' "**offrir, former, organiser, mettre en œuvre**" (héb. "asah", עָשָׂה) ce sacrifice. Ce verbe suggère un façonnage, comme en Gen. 1:7 où il est utilisé pour la première fois dans la Bible : "Dieu fit l'étendue ..." : ce sacrifice est "**quotidien**" car il traduit un processus de transformation progressif et permanent de l'âme de ceux qui ont reçu l'Esprit de cet Agneau, de ce Prince :

Gal. 4:19 "Mes enfants, pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfance, jusqu'à ce que Christ soit formé en vous, ..."

Phil. 3:8-10 "(8) Et même je regarde toutes choses comme une perte, à cause de l'excellence de la connaissance de Jésus Christ mon Seigneur, pour lequel j'ai renoncé à tout, et je les regarde comme de la boue, afin de gagner Christ, (9) et d'être trouvé en lui, non avec ma justice, celle qui vient de la Loi, mais avec celle qui s'obtient par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu par la foi, (10) afin de connaître Christ, et la puissance de sa résurrection, et la communion de ses souffrances, en devenant conforme à lui dans sa mort, ..."

Phil. 3:12 "Ce n'est pas que j'aie déjà remporté le prix, ou que j'aie déjà atteint la perfection ; mais je cours, pour tâcher de le saisir, puisque moi aussi j'ai été saisi par Jésus Christ."

c) Durant tout le cycle, le peuple de Dieu sera marqué du Sceau de cet Agneau. En s'unissant à cet Agneau que l'Éternel aura pourvu, les fils et filles d'Abraham s'offriront eux-mêmes. Ce sera un Signe d'Alliance gravé, non sur des registres d'hommes, mais dans les âmes.

Jn. 13:20 "En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui reçoit celui que j'aurai envoyé me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit Celui qui m'a envoyé."

Recevoir Ezéchiel, c'est recevoir le Prince, c'est recevoir l'Éternel qui a envoyé Ezéchiel.

Ez. 46:14

Version Segond	46:14- Tu y joindras pour offrande, tous les matins, un sixième d'épha, et le tiers d'un hin d'huile pour pétrir la farine. C'est l'offrande à l'Éternel, une loi perpétuelle, pour toujours.
Version Darby	46:14- ... et tu offriras l'offrande de gâteau, avec lui, chaque matin, le sixième d'un épha ; et de l'huile, le tiers d'un hin, pour humecter la fleur de farine, — une offrande continuelle de gâteau à l'Éternel, par ordonnance perpétuelle.
Version du Rabbinate	46:14- Pour oblation, tu y joindras, chaque matin, un sixième d'épha, plus un tiers de hin d'huile pour détremper la farine ; oblation à l'Éternel, prescription à jamais invariable.
Texte hébreu	וּמִנְחָה תַעֲשֶׂה עָלָיו בַּבֶּקֶר בַּבֶּקֶר שְׂשִׁית הָאֵיפָה וְשִׁמֹן שְׁלִישִׁית הֵקִין לָרֶם אֶת־הַסֶּלֶת מִנְחָה לַיהוָה חֲקֹת עוֹלָם תָּמִיד:

a) C'est encore le peuple qui est sollicité, au travers du prophète ("**tu**"), pour présenter "**l'offrande, l'offrande de gâteau, l'oblation**" qui accompagnait déjà le rituel mosaïque de l'holocauste quotidien (cf. Nb. 28:3-8 déjà cité).

Nb. 28:5,7 "... (5) et, pour l'offrande, un dixième d'épha de fleur de farine pétrie dans un quart de hin d'huile d'olives concassées. - ... - (7) La libation sera d'un quart de hin pour chaque agneau : c'est dans le lieu saint que tu feras la libation de vin à l'Éternel. (8) Tu offriras le second agneau entre les deux soirs, avec une offrande et une libation semblables à celles du matin ; c'est un sacrifice consumé par le feu, d'une agréable odeur à l'Éternel." (cf. aussi Ex. 29:38).

Le nouveau rituel du nouveau Temple ne prescrit plus qu'un holocauste quotidien, et un seul agneau : celui du **matin**. Il en résulte que "**l'oblation**" n'accompagne que cet agneau **matinal unique**.

D'autres différences avec l'ancien rituel apparaissent :

- l'offrande de **farine** est de "**1/6 d'épha**" (et non plus seulement de **1/10 d'épha**) ;
- l'offrande d'**huile** est de "**1/3 de hin**" (et non plus de **1/4 de hin**) ;
- par contre, il n'est **plus fait mention de libation** (elle était d'1/4 de hin de vin).

b) Certains commentateurs considèrent que le texte d'Ezéchiel fait référence à un rituel plus récent que celui institué au temps de Moïse, et inauguré au temps de Salomon : en effet, au temps de Salomon, comme le suggère 2 R. 16:15, il n'y avait déjà plus **d'agneau** sacrifié au temps du soir, mais les **oblations** étaient offertes au temps du soir :

2 R. 16:15 "Et le roi Achaz donna cet ordre au sacrificateur Urie : Fais brûler sur le grand autel l'holocauste du matin et l'offrande du soir, l'holocauste du roi et son offrande, les holocaustes de tout le peuple du pays et leurs offrandes, verses-y leurs libations, et répands-y tout le sang des holocaustes et tout le sang des sacrifices ; pour ce qui concerne l'autel d'airain, je m'en occuperai."

Cette hypothèse est séduisante. Quoi qu'il en soit, la vision confirme **l'importance que divers textes bibliques attribuent aux fins de cycle**, aux périodes de dénouement (tant pour l'accomplissement en gloire des **promesses**, que pour l'accomplissement des jugements en **condamnation**).

C'est en effet **au temps de l'offrande du soir** que le feu du jugement est tombé après l'intervention du Verbe manifesté en **Elie**, la Parole de l'heure (**1 R. 18:36-38**) :

Dan. 12:4 "Toi, Daniel, tiens secrètes ces paroles, et scelle le livre jusqu'au temps de la fin. Plusieurs alors le liront, et la connaissance augmentera."

- **Au temps du soir** de la **théocratie d'Israël**, la connaissance a augmenté avec la prédication de Jean-Baptiste, mais seules quelques âmes en ont profité.
- **Au temps du soir** du **christianisme**, la puissance manifestée par l'Esprit au XX^e siècle, a permis de mieux connaître Dieu (par l'accès à plus d'intimité vivifiante avec Dieu), mais peu en ont profité avant les jugements.

Mais le texte d'Ezéchiel est clair : "**l'oblation**" qui accompagne le "*sacrifice perpétuel*" est à présenter uniquement "**chaque matin**" (même si plusieurs auteurs pensent que le sacrifice du soir est sous-entendu). Le cycle de l'âme s'achève par une moisson conforme au grain semé.

c) Une **double incantation très solennelle** clôt le verset, alors que le verset ne concerne que l'offrande d'**accompagnement** de l'holocauste : ce qu'annonce la prophétie reflétera une décision de portée "**perpétuelle**", et en vigueur "**pour toujours**".

Ce qui fait la valeur de l'Holocauste quotidien de l'Agneau, ce n'est pas seulement son **Sang** versé en sacrifice, mais surtout deux éléments qui témoignent de ce Sang : d'une part le **Verbe de Dieu** (la fine fleur de farine), et d'autre part **l'Esprit de Dieu** (l'Huile).

- Le **Prince-Agneau** sera effectivement le **Verbe** fait chair vivante, avec une Ame humaine imprégnée sans mesure du Souffle saint de Dieu.
- Le facteur "**6**" (1/6 d'épha) souligne cette nature humaine. Le facteur "**3**" (1/3 de hin) souligne qu'une énergie vivifiante émane de ce Prince.

Le **Prince**, annoncé par Ezéchiel, sera le chef-d'œuvre de Dieu, **un Homme fait à l'image de Dieu**. Il sera la Couronne de toute la Création par un décret divin "**perpétuel**" et "**pour toujours**" (sans soir).

En procédant à cet **holocauste** chaque matin d'un jour sans fin, en présentant cette **oblation** chaque matin, le peuple de Dieu se réclame de son Messie devant l'Eternel lui-même !

d) Les traductions de Darby et du Rabbinate ne disent pas que la farine est "**pétrie**" avec de l'huile, mais qu'elle est "**humectée, détremée**" : le verbe ici utilisé (héb. "rasas", רָסַס) ne se rencontre nulle part ailleurs dans l'AT.

Les fils et filles de Dieu unis au Fils de Dieu, seront eux aussi un jour imprégnés du Saint-Esprit au point que même leur corps aura une existence éternelle, par une "**ordonnance**" "**perpétuelle**" (héb. "olam", עוֹלָם) et de portée "**continue, régulièrement, à toujours**" (héb. "thamid", תָּמִיד).

Ez. 46:15

Version Segond	46:15- On offrira, tous les matins, l'agneau et l'offrande avec l'huile, comme holocauste perpétuel.
Version Darby	46:15- Et on offrira l'agneau, et le gâteau, et l'huile, chaque matin, un holocauste continu.
Version du Rabbinate	46:15- On offrira cet agneau, avec l'oblation et l'huile, chaque matin comme holocauste permanent.
Texte hébreu	[נְעֻשׂוּ כֹ] (נְעֻשׂוּ ק) אֶת־הַכֶּבֶשׂ וְאֶת־הַמִּנְחָה וְאֶת־הַשֶּׁמֶן בַּבֶּקֶר בַּבֶּקֶר עֹלֹת תָּמִיד: פ

a) L'Esprit a voulu **répéter** et **résumer** dans ce verset ce qu'il a dit dans les deux versets précédents au sujet de l'holocauste quotidien :

- C'est un peuple de sacrificateurs ("**on**") qui l'offre (leurs âmes sont habilitées à exercer cette fonction).
- Il comprend un "**agneau**" (un holocauste), et une "**oblation**", c'est-à-dire : d'une part une **chair** encore imprégnée de son **sang**, et, d'autre part, de la **farine** imprégnée d'**huile**.
- L'agneau sera offert en "**holocauste**" : il sera entièrement consommé, c'est-à-dire entièrement agréable à l'Éternel.
- Ce rituel annoncé est en fait la promesse de l'avènement d'un jour sans précédent, qui débutera par un "**matin**", mais durera sans fin, car sans soir et "**continu**" (héb. "*thamid*", תָּמִיד) ; cela suppose une **persévérance** et une **vigilance** permanentes.
- De même, dans le récit dit de la création, au début de la Genèse, à propos du "7^e jour", il n'est jamais dit, comme pour les six jours précédents : "*il y eut un soir, il y eut un matin*".

Gen. 2:2 "Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite : et il se reposa au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite."

Quand Ezéchiel rapporte cette vision, tout cela n'est encore qu'une **prophétie**.

Comme déjà indiqué, le verset se termine par le signe "פ", qui invite le lecteur à s'arrêter pour respirer, pour méditer les 3 versets qu'il vient de lire.

b) Le tableau suivant récapitule les **sacrifices sanglants imposés** par décrets divins, et qui doivent être offerts dans le Temple (ne figurent donc dans ce tableau ni les sacrifices **volontaires** du peuple ou du prince, ni les offrandes de farine et d'huile, ni les libations) :

	Holocaustes de bonne odeur			Victimes expiatoires
	Taureaux	Agneaux	Béliers	
1 ^{er} jour du 1 ^{er} mois (Ez. 45:18-19)				1 taureau
7 ^e jour du 1 ^{er} mois (Ez. 45:20)				1 taureau
Pâque et Fête des pains sans levain (Ez. 45:21-24)	7 taureaux par jour		7 béliers par jour	1 bouc par jour + 1 taureau
15 ^e au 21 ^e jour du 7 ^e mois (Ez. 45:25)	7 taureaux par jour		7 béliers par jour	1 bouc par jour + 1 taureau
Aux sabbats (Ez. 46:1-7)		6 agneaux	1 bélier	
Aux nouvelles lunes (Ez. 46:1-7)	1 taureau	6 agneaux	1 bélier	
L'holocauste perpétuel (Ez. 46:13-15)		1 agneau quotidien		

5- Les privilèges du peuple du Prince (Ez. 46:16-24)

Sommaire :

5.1- La transmission de l'héritage du Prince (Ez. 46:16-18)

5.2- Les cuisines du parvis supérieur (Ez. 46:19-20)

5.3- Les cuisines du parvis inférieur (Ez. 46:21-24)

5.1- La transmission de l'héritage du Prince (46:16-18)

Trois règles, concernant chacune le Prince, sont évoquées par l'Éternel :

- La règle concernant le cas d'un **fil du Prince** recevant **pour toujours** une portion de la propriété du Prince (v. 16).
- La règle concernant le cas d'un **serviteur du Prince** recevant, **provisoirement**, une portion de la propriété du Prince (v. 17).
- La règle garantissant que le Prince offrira ce qui est pour toujours à lui (v. 18).

Ez. 46:16

Version Segond	46:16- Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : Si le prince fait à l'un de ses fils un don pris sur son héritage, ce don appartiendra à ses fils, ce sera leur propriété comme héritage.
Version Darby	46:16- Ainsi dit le Seigneur, l'Éternel : Si le prince fait un don à l'un de ses fils, ce sera l'héritage de celui-ci pour ses fils, leur possession comme héritage.
Version du Rabbinate	46:16- Ainsi parle le Seigneur Dieu : "Si le prince fait un présent à quelqu'un de ses fils, ce sera son héritage, qui passera à ses enfants : il leur appartient par droit d'hérédité.
Texte hébreu	כֹּה אָמַר אֲדֹנָי יְהוִה כִּי יִמֹן הַנְּשִׂיאַ מִמֶּנָּה לְאִישׁ מִבְּנָיו נִחְלָתוֹ הָיָא לְבָנָיו מִהֵנָּה אֲחֵינוּ תָּם הָיָא בְּנִחְלָתָהּ:

a) La **promesse** de l'avènement d'un **"sabbat"** éternel avait été introduite en Ez. 46:1 par la formule solennelle : **"Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel"** (héb. *"koh amar Adonay YHVH"*, כֹּה אָמַר אֲדֹנָי יְהוִה) (cf. aussi Ez. 43:18 ; 44:6,9 ; 45:9,18).

La même formule introduit une nouvelle promesse tout aussi extraordinaire adressée aux **"fils"** du Prince, celle de recevoir un bien du Prince en possession.

b) Une telle vision n'a pas pour but de faire connaître à l'avance les règles que des notaires devront appliquer dans un futur royaume terrestre d'Israël !

Ce verset prophétise que le Prince-Messie aura **des "fils"** ! De plus, il y aura un **Héritage** !

Ils seront **"fils"** (et donc **frères** et **sœurs**) parce que le même Sang, le même Esprit les irriguera. Le baptême de l'Esprit apposera dans l'âme des élus **la preuve de leur filiation**.

Ne pas avoir ce signe, ce serait ne pas pouvoir présenter son origine généalogique, ce serait ne pas avoir son nom inscrit sur le Livre de Vie de l'Agneau où sont recensés les citoyens du Royaume connus dès avant la fondation du monde.

Néh. 7:64-65 "(64) *Ils cherchèrent leurs titres généalogiques, mais ils ne les trouvèrent point. On les exclut du sacerdoce, (65) et le gouverneur leur dit de ne pas manger des choses très saintes jusqu'à ce qu'un sacrificateur eût consulté l'urim et le thummim.*"

Ap. 21:26-27 (à propos de la Nouvelle Jérusalem) "(26) *On y apportera la gloire et l'honneur (les âmes des élus) des nations. (27) Il n'entrera chez elle rien de souillé, ni personne qui se livre à l'abomination et au mensonge ; il n'entrera que ceux qui sont écrits dans le Livre de Vie de l'Agneau.*"

Ce **signe** résulte d'un **"présent, don"** (héb. *"mathanah"*, מַתָּנָה) fait aux fils, et sans lequel ils ne sont pas des fils du Fils.

c) Ce verset prophétise que le Prince-Messie offrira à ces **"fils"** une portion de sa propre substance, de ses propres Attributs, de ses propres privilèges pris sur **"son propre héritage"** céleste et terrestre, un **"héritage"** (cf. Ez. 45:7-8) acquis en servant le Père de toute sa volonté et de son Sang.

Gen. 48:22 (paroles d'Israël à Joseph) *"Je te donne, de plus qu'à tes frères, une part que j'ai prise de la main des Amoréens avec mon épée et avec mon arc."*

Rom. 8:17-18 *"(17) Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui. (18) J'estime que les souffrances du temps présent ne sauraient être comparées à la gloire à venir qui sera révélée pour nous."*

Gal. 3:29 *"Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse."*

Eph. 1:11-12 *"(11) En lui (en Christ) nous sommes aussi devenus héritiers, ayant été prédestinés suivant la résolution de celui qui opère toutes choses d'après le conseil de sa volonté, (12) afin que nous servions à la louange de sa gloire, nous qui d'avance avons espéré en Christ."*

1 P. 1:3-5 *"(3) Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés, pour une espérance vivante, par la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts, (4) pour un héritage qui ne se peut ni corrompre, ni souiller, ni flétrir, lequel vous est réservé dans les cieux, (5) à vous qui, par la puissance de Dieu, êtes gardés par la foi pour le salut prêt à être révélé dans les derniers temps !"*

Recevoir en possession une portion du Territoire du Prince, c'est faire partie de lui, de son Corps, de son Temple. La **"portion"** est de même Nature que la totalité de ce qui est au Prince, et on y respire partout le même Air.

1 Cor. 12:4-7 *"(4) Il y a diversité de dons, mais le même Esprit ; (5) diversité de ministères, mais le même Seigneur ; (6) diversité d'opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous. (7) Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité commune."*

d) Le **"don"** de cet Esprit ne peut être repris par le Donateur : il devient **"possession, héritage, propriété"** (héb. *"nachalah", נַחֲלָה*) du fils ou de la fille de Dieu.

Le **"fils"** du Prince aura à son tour une lignée de **"fils"** (et de filles), ceux qui, au travers de son témoignage, naîtront du même Esprit, l'Esprit du Prince. A leur tour ils seront en **"possession"** (héb. *"achuzzah", אַחֻזָּה*) du **"don"**. Tout cela sera conforme à la justice de Dieu.

En fait, un tel **"don"** ne quitte pas le patrimoine du Prince, car un tel fils est **EN ce Prince**.

Rom. 8:29 *"Car ceux qu'il a connus d'avance, il les a aussi prédestinés à être semblables à l'image de son Fils, afin que son Fils fût le Premier-né entre plusieurs frères."*

Jn. 1:12-13 *"(12) Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son Nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, lesquels sont nés, (13) non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu."*

Eph. 2:8 *"Car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu."*

Ez. 46:17

Version Segond	46:17- Mais s'il fait à l'un de ses serviteurs un don pris sur son héritage, ce don lui appartiendra jusqu'à l'année de la liberté, puis il retournera au prince; ses fils seuls posséderont ce qu'il leur donnera de son héritage.
Version Darby	46:17- Et si, de son héritage, il fait un don à l'un de ses serviteurs, cela lui appartiendra jusqu'à l'année de liberté, et [alors] retournera au prince ; seulement son héritage demeurera à ses fils.
Version du Rabbinate	46:17- Mais s'il fait un présent, sur son héritage, à l'un de ses esclaves ; il lui appartiendra jusqu'à l'année d'émancipation, où il fera retour au prince : c'est à ses enfants seuls que son héritage doit appartenir.
Texte hébreu	וְכִי יִתֵּן מִמִּנְחָתוֹ לְאֶחָד מֵעֲבָדָיו וְהָיְתָה לוֹ עַד־שְׁנַת הַדְּרוֹר וְשָׁבַת לְנַשִּׂיאָא אֶדְ נַחֲלָתוֹ בְּבָנָיו לְהֵם תְּהִיָּה:

a) Après avoir énoncé (v. 16 précédent) le décret relatif aux dons que le Prince accorde à ses **"fils"**, l'Eternel énonce le décret relatif aux dons que le Prince accorde à ses **serviteurs**.

Ces **"serviteurs"** (héb. : pluriel de *"ebed", עֶבֶד*) ne sont pas des **"fils"**, car ils ne peuvent présenter le signe de l'Esprit qui prouve que l'âme est née de l'Esprit de l'Eternel.

Le "**Prince**" avait cependant accordé à ces "**serviteurs**" des "**dons**" naturels (la vie, l'intelligence, des aptitudes remarquables, etc.) et des "**dons**" tirés de la propre Nature du Prince (des dons de guérison et de prophétie, des visions et des onctions divines, etc.). Mais ils n'ont pas su en profiter pour devenir des "**fil**s" du Fils.

Ces "**serviteurs**" n'ont surtout pensé qu'à servir leur ventre, leurs appétits terrestres.

Néh. 7:64 (déjà cité) "*Ils cherchèrent leurs titres généalogiques, mais ils ne les trouvèrent point. On les exclut du sacerdoce, ...*"

Mt. 25:24-30 (parabole des talents) "(24) *Celui qui n'avait reçu qu'un talent* (il avait reçu un don du Prince) *s'approcha ensuite, et il dit : Seigneur, je savais que tu es un homme dur, qui moissonnes où tu n'as pas semé, et qui amasses où tu n'as pas vanné ; (25) j'ai eu peur, et je suis allé cacher ton talent dans la terre ; voici, prends ce qui est à toi. (26) Son maître lui répondit : Serviteur méchant et paresseux, tu savais que je moissonne où je n'ai pas semé, et que j'amasse où je n'ai pas vanné ; (27) il te fallait donc remettre mon argent aux banquiers, et, à mon retour, j'aurais retiré ce qui est à moi avec un intérêt. (28) Otez-lui donc le talent* (au jour du Jubilé, le don fait à des mercenaires retourne au Prince), *et donnez-le à celui qui a les dix talents* (celui-là est un fils du Prince). (29) *Car on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a. (30) Et le serviteur inutile, jetez-le dans les ténèbres du dehors, où il y aura des pleurs et des grincements de dents.*"

Mt. 7:22-23 "*Plusieurs me diront en ce jour-là* (ce sera le "jour du jubilé", le "jour de libération") : *Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton Nom ? n'avons-nous pas chassé des démons par ton Nom ? et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton Nom ? (23) Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité.*"

b) L' "**année de la liberté**, ou **année de l'émancipation**" (héb. שנת הדרור, "*shanath ha-deror*") est un autre nom de l'**année du Jubilé** ("yovel"), ou "**année de grâce**". Elle intervenait tous les **50 ans** (Lév. 25:8-16), après **49 années** (= **7 x 7**), et donc après 7 années **sabbatiques**.

- Il n'est pas anodin que dans cette vision, l'expression "**année de libération**" ait été préférée à l'expression "**année du jubilé**". En effet le mot hébreu "*deror*" (דְרוֹר), traduit ici : "**libération**", désigne aussi un liquide **coulant librement**.

- C'est même sa signification dans le verset où il apparaît pour la première fois dans la Bible :

Ex. 30:23 "*Prends des meilleurs aromates, cinq cents sicles de myrrhe, de celle qui coule d'elle-même ; la moitié, soit deux cent cinquante sicles, de cinnamome aromatique, deux cent cinquante sicles de roseau aromatique, ...*"

- Or ce verset du Livre de l'Exode décrit la fabrication de l'**huile sacrée** dont les composants figurent des Attributs du Christ (de l'Oint) : la "*myrrhe qui coule librement*" annonçait le sacrifice douloureux de bonne odeur qu'endurerait le Prince-Messie, une Vie qui, en s'écoulant librement, libérerait les "**fil**s" qui ne pouvaient pas se libérer eux-mêmes.

- Par sa mort et sa résurrection, le Prince verra, tout en étant vivant, ses fils et ses filles profiter des parts d'héritage obtenues à toujours par sa vie, sa mort, sa résurrection !

Elle débutait par la trompette (le "*shofar*", fabriquée à partir d'une corne de bélier) le jour des Expiations (le 10^e jour du 7^e mois) (Lév. 25:8-13). C'était une année de jachère et aussi de restitution (et donc de **libération**).

Lév. 25:8-13 "(8) *Tu compteras sept sabbats d'années, sept fois sept années, et les jours de ces sept sabbats d'années feront quarante-neuf ans. (9) Le 10^e jour du 7^e mois, tu feras retentir les sons éclatants de la trompette* (le shofar) ; *le jour des expiations, vous sonnerez de la trompette dans tout votre pays. (10) Et vous sanctifierez la 50^e année, vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants : ce sera pour vous le jubilé ; chacun de vous retournera dans sa propriété, et chacun de vous retournera dans sa famille. (11) La 50^e année sera pour vous le jubilé : vous ne sèmerez point, vous ne moissonnerez point* (une image du Repos promis) *ce que les champs produiront d'eux-mêmes, et vous ne vendangerez point la vigne non taillée. (12) Car c'est le jubilé : vous le regarderez comme une chose sainte. Vous mangerez le produit de vos champs. (13) Dans cette année de jubilé, chacun de vous retournera dans sa propriété.*"

c) Là où sera le "**Prince**", là sera le "**Jubilé**", la "**libération**".

Es. 61:1-3 "(1) *L'Esprit du Seigneur, l'Éternel, est sur moi* (sur le **Prince promis**), *car l'Éternel m'a oint* (le Prince sera le Christ, l'Oint) *pour porter de bonnes nouvelles aux malheureux ; il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ; (2) pour publier une année de grâce* (autre nom de "l'année de libération") *de l'Éternel, et un jour de vengeance de notre Dieu ; pour consoler tous les affligés ; (3) pour accorder aux affligés de Sion, pour leur donner un diadème au lieu de la cendre, une Huile de joie au lieu du deuil, un vêtement de louange au lieu d'un esprit abattu, afin qu'on les appelle des térébinthes de la justice, une plantation de l'Éternel, pour servir à sa gloire.*"

Le Serpent ancien avait obtenu d'Adam et Eve le "**don**" qui leur avait été octroyé par l'Éternel : la gérance du Jardin. Ezéchiel promet que le "**Prince**", lors de sa venue, redonnera à ses "**fil**s" ce qui leur avait été autrefois donné : l'Esprit du Fils, qui est aussi l'Esprit de son Père, et qui fera d'eux le Temple vu par Ezéchiel.

Lc. 4:5-6 "(5) *Le diable, l'ayant élevé, lui montra en un instant tous les royaumes de la terre, (6) et lui dit : Je te donnerai toute cette puissance, et la gloire de ces royaumes ; car elle m'a été donnée* (dans le Jardin d'Eden, lors de la chute), *et je la donne à qui je veux.*"

Lc. 13:14-16 "(14) *Mais le chef de la synagogue, indigné de ce que Jésus avait opéré cette guérison un jour de sabbat, dit à la foule: Il y a six jours pour travailler ; venez donc vous faire guérir ces jours-là, et non pas le jour du sabbat. (15) Hypocrites ! lui répondit le Seigneur, est-ce que chacun de vous, le jour du sabbat, ne détache pas de la crèche son bœuf ou son âne, pour le mener boire ? (16) Et cette femme, qui est une fille d'Abraham* (elle est de la lignée spirituelle du Prince), *et que Satan tenait liée depuis dix-huit ans, ne fallait-il pas la délivrer de cette chaîne le jour du sabbat* (qui préfigurait le "Jour du Jubilé")?"

d) La fin du verset garantit l'accomplissement de la promesse en la répétant : "**seuls les fils du Prince posséderont ce qu'il leur donnera de son héritage.**"

Ez. 46:18

Version Segond	46:18- Le prince ne prendra rien de l'héritage du peuple, il ne le dépouillera pas de ses possessions ; ce qu'il donnera en héritage à ses fils, il le prendra sur ce qu'il possède afin que nul parmi mon peuple ne soit éloigné de sa possession.
Version Darby	46:18- Et le prince ne prendra pas de l'héritage du peuple en les opprimant, les chassant de leur possession : c'est de sa propre possession qu'il fera hériter ses fils, afin que mon peuple ne soit pas dispersé, chacun [loin] de sa possession.
Version du Rabbinate	46:18- Mais que le prince ne se saisisse pas du patrimoine du peuple pour le spolier de son bien ; c'est de son domaine seul qu'il fera hériter ses fils, afin que nul d'entre mon peuple ne soit évincé de sa possession.
Texte hébreu	וְלֹא יִקַּח הַנְּשִׂיאַ מִמַּחְלַת הָעָם לְהוֹנֵתָם מֵאֲחֻזָּתָם מֵאֲחֻזָּתוֹ יִחַל אֶת-בְּגוּוֹ לְמַעַן אֲשֶׁר לֹא יִפְצוּ עַמִּי אִישׁ מֵאֲחֻזָּתוֹ:

a) Après avoir énoncé (v. 16) le décret relatif aux **dons définitifs** que le Prince accordera à ses "**fil**s", après avoir énoncé (v. 17) le décret relatif aux dons que le Prince accordera à ses "**serviteurs**", l'Éternel confirme ici que les dons accordés sont tous tirés de sa propre Nature, et ne doivent rien à des efforts mercenaires des hommes.

Jn. 3:27 "Jean répondit : *Un homme ne peut recevoir que ce qui lui a été donné du Ciel.*"

Jn. 6:44,65 "(44) *Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire ; et je le ressusciterai au dernier jour. - ... - (65) Et il ajouta : C'est pourquoi je vous ai dit que nul ne peut venir à moi, si cela ne lui a été donné par le Père.*"

Jn. 15:4 "Demeurez en moi, et je demeurerai en vous. *Comme le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure attaché au Cep, ainsi vous ne le pouvez non plus, si vous ne demeurez en moi.*"

1 Cor. 4:7 4 "Car qui est-ce qui te distingue ? *Qu'as-tu que tu n'aies reçu ? Et si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu, comme si tu ne l'avais pas reçu ?*"

Eph. 2:8 "Car c'est *par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu.*"

Le Prince lui-même doit tout à son Père qui l'avait fait Hériter de tout son domaine

Mt. 28:18 "Jésus, s'étant approché, leur parla ainsi : *Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre.*"

Jn. 5:19 "Jésus reprit donc la parole, et leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, **le Fils ne peut rien faire de lui-même, il ne fait que ce qu'il voit faire au Père ; et tout ce que le Père fait, le Fils aussi le fait pareillement.**"

b) La Ville des fils restera à sa place : dans les lieux célestes, greffée dans l'Esprit du Trône.
Zac. 14:10 "... Et Jérusalem sera élevée et restera à sa place ..."

La promesse qu'aucun "**fil**s" ne sera "**évincé, éloigné, dispersé**" (héb. "puts", פוץ) est un rappel amer de l'**exil** où se trouvent encore Ezéchiel et une partie de son peuple, loin de leur "**possession, bien**" (héb. "achuzah", אָחֻזָּה) qui est leur "**héritage, patrimoine**" (héb. "minahalath", מִנְחָלָתָהּ) inaliénable.

Eph. 2:6 "**Dieu nous a ressuscités ensemble, et nous a fait asseoir ensemble dans les lieux célestes, en Jésus Christ, ...**"

c) Le Prince ne reprendra jamais le Sceau de l'Esprit qu'il donne à ses fils (sinon il se serait trompé en le donnant, et il amputerait son propre Corps), pas plus que le Père ne reprendra ce qu'il a donné au Prince (il amputerait son propre Fils de certains de ses membres).

Lc. 10:42 "**Une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la bonne part, qui ne lui sera point ôtée.**"

Jn. 10:29 "**Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous ; et personne ne peut les ravir de la main de mon Père.**"

1 P. 1:3-5 "(3) **Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés, pour une espérance vivante, par la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts, (4) pour un Héritage qui ne se peut ni corrompre, ni souiller, ni flétrir, lequel vous est réservé dans les cieux, (5) à vous qui, par la puissance de Dieu, êtes gardés par la foi pour le salut prêt à être révélé dans les derniers temps !**"

5.2- Les cuisines du parvis supérieur (Ez. 46:19-20)

Outre la promesse d'une **position** de "**fil**s" appartenant pour toujours à un peuple de Lévites (versets précédents 16 à 18), la vision fait maintenant une autre promesse à ce peuple : celle d'être **nourris**, soit directement à la Table même de l'Eternel (dans le parvis supérieur, le plus interne), soit indirectement (dans le parvis le plus bas, ou parvis inférieur).

Ces **Réalités spirituelles** sont illustrées par la présence de "**cuisines**" (même si ce terme n'est pas explicitement utilisé dans le texte (cf. v. 24).

Ez. 46:19

Version Segond	46:19- Il me conduisit, par l'entrée qui était à côté de la porte, dans les chambres saintes destinées aux sacrificateurs, vers le septentrion. Et voici, il y avait un lieu dans le fond, du côté de l'occident.
Version Darby	46:19- Puis il m'amena par le passage qui était à côté de la porte, vers les cellules saintes des sacrificateurs, qui regardent vers le nord ; et voici, il y avait là un lieu, au fond, vers l'occident.
Version du Rabbinate	46:19- Ensuite, il me conduisit par l'entrée qui était à côté de la porte vers les salles consacrées, réservées aux pontifes, faisant face au Nord, et il y avait là un emplacement tout à l'extrémité, vers l'Ouest.
Texte hébreu	וַיְבִיאֵנִי בַמְבוֹרָא אֲשֶׁר עַל-פֶּתַח הַשְּׁעָרָא אֶל-הַלְשָׁכוֹת הַקְּדוֹשׁ אֶל-הַפְּנֹתִים הַפְּנוֹת צָפוֹן הַ וְהָיָה שָׁם מָקוֹם [בַּיְרֻכְתָּם כ] (בַּיְרֻכְתָּם ק) יָמָה: ־

a) Ezéchiel est conduit par le même Guide (une figure de l'Esprit de Christ) qu'au début de la vision.

Ez. 40:3 "(L'Eternel) me conduisit là ; et voici, il y avait un **Homme dont l'aspect était comme l'aspect de l'airain** ; il avait dans la main un cordeau de lin et une canne pour mesurer, et il se tenait à la porte."

Ez. 40:17 "**Il me conduisit dans le parvis extérieur, où se trouvaient des chambres et un dallage tout autour ; il y avait trente chambres sur ce dallage.**"

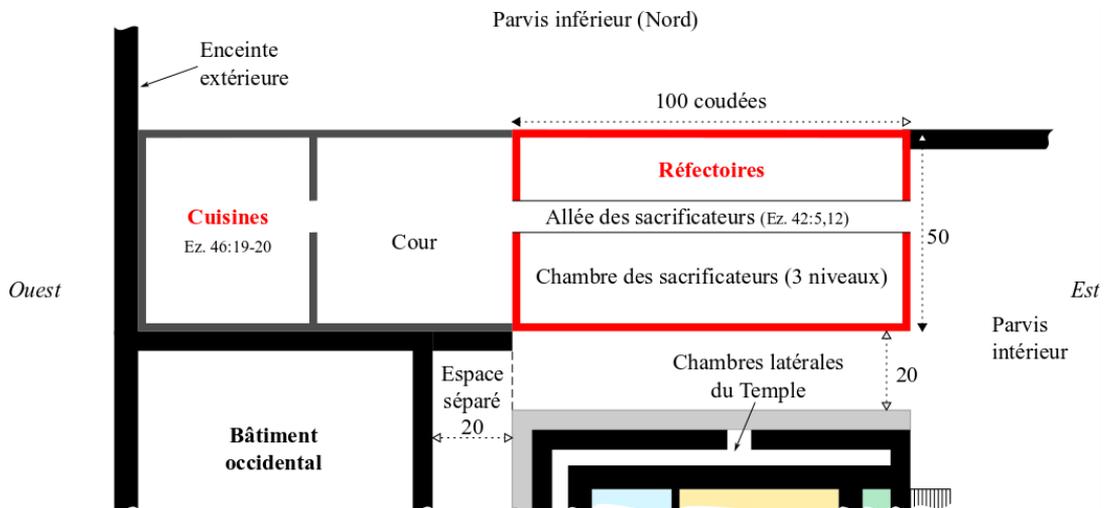
Ez. 44:4 “*Il me conduisit vers la porte du septentrion, devant la Maison (le Temple). Je regardai, et voici, la Gloire de l’Éternel remplissait la Maison de l’Éternel. Et je tombai sur ma face.*”

Ici, le verset 19 rappelle l’existence de “**chambres**” ou “**cellules**” (héb. : pluriel de “*lishkah*”, לִשְׁכָּה), lesquelles ont déjà été mentionnées et décrites dans la première partie de la vision (cf. **Ez. 42:1-14**).

- Comme le suggère le cheminement suivi ici par le Guide, Ézéchiel est conduit sur le **parvis le plus intérieur**, le plus élevé, le plus saint, là même où se dresse l’autel des holocaustes, et où seuls “**les sacrificateurs**” (héb. “*ha-kohanim*”, הַכֹּהֲנִים) fils spirituels de Tsadok, peuvent officier (Ez. 40:46, 44:15).

- La “**porte**” (héb. “*saar*”, שַׁעַר) ici mentionnée est la porte monumentale **Nord**, l’une des 3 portes **intérieures** qui permettent de passer du parvis inférieur jusqu’au parvis supérieur et inversement.

- Juste après avoir été invité à examiner le Temple proprement dit (enveloppé sur 3 de ses faces par 3 étages de cellules sacerdotales), Ézéchiel avait déjà été conduit dans cette **zone Nord** du parvis où sont bâties des “**chambres**” (elles-mêmes sur 3 niveaux, mais à ne pas confondre avec les cellules accolées au Temple proprement dit).



Ez. 42:1-2 “(1) Il (le Guide) *me fit sortir* (du Temple) *vers le parvis extérieur du côté du septentrion, et il me conduisit aux chambres* (celles à nouveau mentionnées ici, au chapitre 46) *qui étaient vis-à-vis de la place vide* (ou “*espace séparé*” qui entoure le Temple) *et vis-à-vis du Bâtiment* (ou Temple), *au septentrion*. (2) *Sur la face* (l’enceinte Nord du parvis) *où se trouvait la porte septentrionale* (elle séparait les deux parvis), *il y avait une longueur de 100 coudées ; et la largeur était de 20 coudées.*”

- Ézéchiel a déjà décrit (Ez. 42:1-9) cet ensemble **septentrional** de “**chambres saintes destinées aux sacrificateurs**”, formant deux corps de bâtiments séparés par une allée.

Il avait aussi mentionné une structure symétrique, au côté Sud du Temple (Ez. 42:10-12).

Il avait semble-t-il suggéré que le long bâtiment le plus au Nord devait servir de **réfectoire** où les sacrificateurs fils de Tsadok pouvaient manger “*les choses très saintes*”, c’est-à-dire : les “*offrandes*”, les “*sacrifices d’expiation*” et les “*sacrifices de culpabilité*” (dont il sera fait précisément mention au verset 20 suivant) :

Ez. 42:13-14 (13) *Il me dit : Les chambres du septentrion et les chambres du midi, qui sont devant la place vide* (ou “*espace séparé*”), *ce sont les chambres saintes* (même expression ici en Ez. 46:19), *où les sacrificateurs qui s’approchent de l’Éternel mangeront les choses très saintes ; ils y déposeront les choses très saintes, les offrandes, les victimes présentées dans les sacrifices d’expiation et de culpabilité ; car le lieu est saint*. (14) *Quand les sacrificateurs seront entrés, ils ne sortiront pas du Sanctuaire pour aller dans*

le parvis extérieur, mais ils déposeront là (dans les chambres-vestiaires) les vêtements avec lesquels ils font le service, car ces vêtements sont saints ; ils en mettront d’autres pour s’approcher du peuple (cf. la mesure similaire édictée ici, Ez. 46:20).”

Ez. 44:28-31 (à propos des sacrificateurs fils de Tsadok) “(28) **Voici l’héritage qu’ils auront : c’est moi qui serai leur Héritage. Vous ne leur donnerez point de possession en Israël : je serai leur possession.** (9) **Ils se nourriront des offrandes, des sacrifices d’expiation et de culpabilité ; et tout ce qui sera dévoué par interdit en Israël sera pour eux.** (30) **Les prémices de tous les fruits, et toutes les offrandes que vous présenterez par élévation, appartiendront aux sacrificateurs ; vous donnerez aux sacrificateurs les prémices de votre pâte, afin que la bénédiction repose sur votre maison.** (31) **Les sacrificateurs ne mangeront d’aucun oiseau et d’aucun animal mort ou déchiré.**”

Mais Ezéchiel n’avait encore jamais fait mention d’une “**cuisine**” où étaient cuites les viandes et les galettes de farine pétrie à l’huile. Cette cuisine est ici localisée dans un “**un lieu (ou emplacement) dans le fond, du côté de l’Ouest**” (fin du v. 19).

Ni les dimensions, ni le plan détaillé de ce “**lieu**” ne sont mentionnés : le schéma ci-dessus propose une localisation de la zone où est bâtie cette (ou ces) “**cuisine(s)**”.

b) L’“entrée” (héb. “**mabo**”, מַבּוֹא) vers laquelle Ezéchiel est ici conduit semble désigner celle qui permet d’accéder à l’allée qui sépare les chambres (vestiaires) des réfectoires. De là, le prophète est conduit jusqu’à la zone des cuisines, zone peut-être précédée par une petite cour.

Ce n’est pas la première fois que la vision ne se préoccupe pas de certains détails architecturaux. Ce qui importe ici, c’est le **privilege spirituel** accordé à des sacrificateurs saints : ce privilège est de pouvoir manger en un lieu saint, des offrandes et sacrifices saints, préparés (cuisinés) en zone sainte (la cuisine des sacrificateurs), aliments qui sont les images d’Attributs saints de l’Esprit Rédempteur.

Zac. 14:21 “**Toute chaudière** (toute âme d’adorateur) **à Jérusalem et dans Juda sera consacrée à l’Éternel des armées ; tous ceux qui offriront des sacrifices viendront et s’en serviront pour cuire les viandes ; et il n’y aura plus de marchands** (plus d’intermédiaires, **Héb. 8:11**) **dans la maison de l’Éternel des armées, en ce jour-là.**”

Héb. 8:11 “(11) **Aucun n’enseignera plus son concitoyen, ni aucun son frère, en disant : Connais le Seigneur ! Car tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu’au plus grand d’entre eux** (tous auront une âme de Lévi), (12) **Parce que je pardonnerai leurs iniquités, et que je ne me souviendrai plus de leurs péchés.**”

Ces aliments seront “**choses saintes**” car, étant offertes à l’Eternel, elles lui appartiendront. Elles retournent ainsi, sous forme de bénédictions spirituelles (celles qui élèvent à la Stature de Christ), vers les adorateurs.

Ez. 46:20

Version Segond	46:20- Il me dit : C’est le lieu où les sacrificateurs feront cuire la chair des sacrifices de culpabilité et d’expiation, et où ils feront cuire les offrandes, pour éviter de les porter dans le parvis extérieur et de sanctifier le peuple.
Version Darby	46:20- Et il me dit : C’est ici le lieu où les sacrificateurs feront bouillir le sacrifice pour le délit et le sacrifice pour le péché, [et] où ils cuiront l’offrande de gâteau, en sorte qu’ils ne les portent pas dehors dans le parvis extérieur de manière à sanctifier le peuple.
Version du Rabbinate	46:20- Il me dit : “Voici l’emplacement où les pontifes feront bouillir les délictifs et les expiatoires, où ils cuiront les oblations, pour éviter de les transporter dans le parvis extérieur et d’en communiquer la sainteté au peuple.
Texte hébreu	וַיֹּאמֶר אֵלַי יְהוָה הַמָּקוֹם אֲשֶׁר יִבְשְׁלוּ-שָׁם הַכֹּהֲנִים אֶת-הָאֲשֵׁם וְאֶת-הַסֵּטֶמֶת אֲשֶׁר יֵאָכֵל כֹּל אֶת-הַמִּנְחָה לְבִלְתִּי הוֹצִיא אֶל-הַסֵּטֶר הַקִּיצוֹנָה לְקַדֵּשׁ אֶת-הָעָם:

a) “Le lieu, l’emplacement” (héb. “**ha-maqom**”, הַמָּקוֹם) où les “**choses saintes**” doivent être préparées avant de pouvoir être consommées et assimilées, fait partie des lieux les plus reculés de toute l’enceinte sacrée, et donc **au plus profond des âmes** des fils et filles d’Abraham.

C’est là où les **pensées divines** qui sont “*Esprit et Vie*”, vont, par un processus divin en grande partie mystérieux (on n’en mesure que les fruits, Jn. 3:8), commencer à être assimilables par la pensée humaine et produire effet.

b) Le texte énumère les sacrifices pouvant être préparés dans les cuisines saintes, puis servir de nourriture aux sacrificateurs dans l’exercice de leurs fonctions, et dans les réfectoires saints.

Les **holocaustes**, qui constituent la majeure partie des victimes imposées par le calendrier liturgique de la vision, sont entièrement brûlés sur l’autel : il n’en est donc pas fait mention ici (les sacrificateurs ne gardent que la peau, un vêtement de justice, de la victime, Lévit. 7:8).

Trois types de sacrifices sont par contre cités :

- “**Le sacrifice de culpabilité**” (= “*le sacrifice pour le délit*” = “*le délictif*”) (héb. “*ha-asham*”, אֲשָׁמָה) : c’est un sacrifice **sanglant**.
- “**Le sacrifice d’expiation**” (= “*le sacrifice pour le péché*” = “*l’expiatoire*”) (héb. “*ha-chatath*”, חַטָּאת) : c’est un sacrifice **sanglant**.
- “**L’offrande**” (= “*l’offrande (de gâteau)*” = “*l’oblation*”) (héb. “*ha-minchah*”, מִנְחָה) : c’est un sacrifice **non sanglant** (constitué essentiellement de farine et d’huile).

La vision ne s’encombre pas des modalités variées et complexes des divers sacrifices prévus par la Loi mosaïque.

Comme cela a déjà été répété dans cette étude, tous ces sacrifices sont des images illustrant les élans des âmes d’un peuple (dont font partie les sacrificateurs) s’abritant dans les vertus du Rédempteur pour préserver leur position et leur connexion vitale avec le Trône de la Nuée.

Sont sacrificateurs fils de Tsadok, les hommes et les femmes ayant acquis une compréhension expérimentale suffisante de l’œuvre de miséricorde de l’Éternel dans leur propre vie, et qui peuvent en faire bénéficier d’autres (ce n’est pas une question de temps, et c’est l’Esprit de l’Éternel qui en juge, et non un diplôme de théologie).

1 Cor. 15:9-10 “(9) ... **je suis le moindre des apôtres, je ne suis pas digne d’être appelé apôtre, parce que j’ai persécuté l’Église de Dieu.** (10) **Par la grâce de Dieu je suis ce que je suis, et sa grâce envers moi n’a pas été vaine ; loin de là, j’ai travaillé plus qu’eux tous, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi.**”

Eph. 3:8-9 “(8) **A moi, qui suis le moindre de tous les saints, cette grâce a été accordée d’annoncer aux païens les richesses incompréhensibles de Christ,** (9) **et de mettre en lumière quelle est la dispensation du mystère caché de tout temps en Dieu qui a créé toutes choses, ...** (lire jusqu’au v. 13)”

N’étaient au bénéfice de ces sacrifices, que les âmes appartenant **déjà au peuple de l’Éternel**, des âmes faisant déjà partie du Temple, des âmes où avait déjà pu être érigé un autel des holocaustes, des âmes ou les **arrhes de la Nuée** avaient déjà pu s’engouffrer (cf. Rom. 6:5).

Il sera pourvu aux besoins des âmes des Nations encore étrangères à ce peuple, au chapitre suivant, avec la description du “*Fleuve de Vie*” et de son activité parmi les Nations enténébrées.

c) Quant aux **chairs** (“*choses saintes*”) des sacrifices sanglants, il fallait les “**faire bouillir**” (héb. “*bashal*”, בָּשַׁל), à l’exception de la chair de l’agneau de Pâque qui devait être rôtie à la hâte. Cette opération d’ébullition permettait à la chair de s’amollir, de se disloquer sous le regard des âmes sacerdotales, pour qu’elles puissent profiter toujours plus profondément les vertus cachées.

Cette opération, qui se déploie à l’intérieur du Corps vivant du Messie, décrit un **processus** en action la vie durant, dans l’âme de chaque fils ou fille de Tsadok.

Sous la Loi, la chair des sacrifices sanglants (autres que l'agneau pascal), ne pouvait être mangée que par les sacrificateurs, et non par le peuple. Ici, le peuple entier est un peuple de Lévites, et chacun a en lui de quoi faire de lui un enfant de Tsadok.

Lév. 6:25-29 "(25) Parle à Aaron et à ses fils, et dis : Voici la loi du sacrifice d'expiation. C'est dans le lieu où l'on égorge l'holocauste que sera égorgée devant l'Éternel la victime pour le sacrifice d'expiation : c'est une chose très sainte. (26) Le sacrificateur qui offrira la victime expiatoire la mangera ; elle sera mangée dans un lieu saint, dans le parvis de la tente d'assignation (dans les "cuisines" du Temple vu par Ezéchiel). (27) **Quiconque en touchera la chair sera sanctifié. S'il en rejaillit du sang** (elle témoigne contre toute souillure) **sur un vêtement, la place sur laquelle il aura rejailli sera lavée dans un lieu saint.** (28) **Le vase de terre** (le vieil homme) **dans lequel elle aura cuit sera brisé ; si c'est dans un vase d'airain qu'elle a cuit, il sera nettoyé et lavé dans l'eau.** (29) **Tout mâle** (cf. toute âme de la Nouvelle Alliance ayant reçu le Sceau du sacerdoce dans les lieux célestes) **parmi les sacrificateurs en mangera : c'est une chose très sainte.**"

Lév. 6:30 "(30) **Mais on ne mangera aucune victime expiatoire dont on apportera du sang dans la tente d'assignation** (le jour des expiations, Lév. 16:1-34), **pour faire l'expiation dans le sanctuaire : elle sera brûlée au feu.**"

Lév. 7:7 "Il en est du sacrifice de culpabilité comme du sacrifice d'expiation ; la Loi est la même pour ces deux sacrifices : **la victime sera pour le sacrificateur qui fera l'expiation.**"

Lév. 8:31 "Moïse dit à Aaron et à ses fils : **Faites cuire la chair à l'entrée de la tente d'assignation ; c'est là que vous la mangerez, avec le pain qui est dans la corbeille de consécration, comme je l'ai ordonné, en disant : Aaron et ses fils la mangeront.**"

d) Quant aux "oblations" (ou "offrandes") de farine et d'huile (des images du Verbe pur et de l'Esprit vivifiant) qui accompagneront la plupart des sacrifices sanglants (impliquant donc l'autel des holocaustes du parvis supérieur), elles donnent à ces sacrifices le goût du Messie, seul goût apprécié par l'Éternel.

Mt. 3:17 "Et voici, une voix fit entendre des cieus ces paroles : **Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je trouve plaisir.**"

La plus grande partie de l'oblation n'était pas brûlée sur l'autel, mais était mangée, soit par les sacrificateurs, soit par le peuple (mais chacun dans son parvis).

Il est précisé ici que les fils de Tsadok impliqués doivent manger l'oblation dans le réfectoire saint (au niveau du parvis supérieur) : ils doivent auparavant la "faire cuire" (héb. "aphah", אָפָה) dans les "cuisines" saintes, ce qui suppose de pétrir le blé et l'huile pour en assurer une parfaite union.

Dans le réfectoire, l'oblation "cuite" accompagne ainsi les chairs "bouillies". Ce sont des aliments saints car ils ont été offerts par des âmes désireuses d'être à l'unisson de la Pensée du Messie.

Lév. 2:1 "Lorsque quelqu'un fera à l'Éternel une offrande en don, son offrande sera de fleur de farine (le Verbe de Justice) ; il versera de l'huile (l'Onction de l'Esprit) dessus, et il y ajoutera de l'encens (la bonne odeur des motivations profondes du Christ)."

Jn. 6:32-33 "(32) Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis, Moïse ne vous a pas donné le pain du ciel, mais mon Père vous donne le vrai Pain du Ciel ; (33) car le Pain de Dieu, c'est Celui qui descend du Ciel et qui donne la Vie au monde."

Manger les "choses saintes" offertes à Dieu et venues de Dieu, c'est mastiquer, méditer, goûter les multiples saveurs de chaque parole de Dieu, et non pas avaler une gamelle.

Lév. 6:16-18 "(16) Aaron et ses fils mangeront ce qui restera de l'offrande (après qu'une poignée en aura été brûlée sur l'autel, avec de l'encens) ; ils le mangeront sans levain, dans un lieu saint, dans le parvis de la tente d'assignation. (17) On ne le cuira pas avec du levain (les énergies désordonnées du monde déchu). C'est la part que JE leur ai donnée de MES offrandes consumées par le feu. C'est une chose très sainte, comme le sacrifice d'expiation et comme le sacrifice de culpabilité. (18) Tout mâle d'entre les enfants d'Aaron en mangera. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants, au sujet des offrandes consumées par le feu devant l'Éternel : quiconque y touchera sera sanctifié."

Ex. 29:37 "Pendant sept jours, tu feras des expiations sur l'autel, et tu le sanctifieras ; et l'autel sera très saint, et tout ce qui touchera l'autel sera sanctifié."

e) Ces instructions sont une mise en garde, non pas tant contre un contact par inadvertance ou par nécessité (Mt. 12:1-7), mais contre **tout usage profane des choses saintes**.

Font partie des choses saintes, non seulement les aliments consacrés, mais aussi les “**vêtements**” qui témoignent d’un **désir** de **consécration** pour devenir plus conforme à la Pensée de Dieu, et aussi d’un **appel** accordé par la grâce du Trône (seul le Dieu Saint peut toucher et utiliser ce qui appartient à sa propre Sainteté). Tous les fils et filles de Tsadok portent ce “**vêtement**” qui reflète le vêtement du Prince, et qui fait partie de l’**Héritage** (Ez. 46:17).

Il y a profanation quand il y a vaine curiosité, ou désir de satisfaire une convoitise, ou hypocrisie, ou superstition, ou mépris, ou désinvolture, etc.

Ez. 44:19 “Lorsqu’ils sortiront pour aller dans le parvis extérieur, dans le parvis extérieur vers le peuple, ils ôteront les vêtements avec lesquels ils font le service, et les déposeront dans les chambres du sanctuaire ; ils en mettront d’autres, afin de ne pas sanctifier le peuple par leurs vêtements.”

Mt. 15:11,18 “(11) Ce n’est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l’homme ; mais ce qui sort de la bouche, c’est ce qui souille l’homme. - ... - (18) Mais ce qui sort de la bouche vient du cœur, et c’est ce qui souille l’homme.”

L’âme d’un croyant tisse ou souille ou déchire sa tunique de gloire avec sa langue.

Les **ustensiles** (images des aptitudes des fils de Tsadok) sont saints eux aussi, mais la vision y fait à peine allusion (cf. les “*instruments*” d’Ez. 40:42).

Ex. 30:29 “Tu sanctifieras ces choses (l’autel, les ustensiles, etc.), et elles seront très saintes, tout ce qui les touchera sera sanctifié.”

f) “**Sanctifier**” (héb. “*qadash*”, **קָדַשׁ**) “**le peuple**” contre l’avis de Dieu, c’est déclarer mettre à part pour le service de Dieu des énergies de l’âme qui n’en sont pas encore dignes (le peuple représente ici des recoins de l’âme de vrais enfants de Dieu, mais où les poisons inoculés par le Serpent ancien en Eden, agissent encore).

Entrer en contact avec une “*chose très sainte*” (une offrande à l’Éternel, le vêtement consacré d’un sacrificateur, etc.), c’était comme entrer en contact avec l’Éternel lui-même, et donc avec sa **Justice absolue**.

Ex. 19:18,21-22 “(18) La montagne de Sinaï était tout en fumée, parce que l’Éternel y était descendu au milieu du feu ; cette fumée s’élevait comme la fumée d’une fournaise, et toute la montagne tremblait avec violence. - ... - (21) L’Éternel dit à Moïse : Descends, fais au peuple la défense expresse de se précipiter vers l’Éternel, pour regarder, de peur qu’un grand nombre d’entre eux ne périssent. (22) Que les sacrificateurs, qui s’approchent de l’Éternel, se sanctifient aussi, de peur que l’Éternel ne les frappe de mort.”

Ex. 24:17 “L’aspect de la gloire de l’Éternel était comme un feu dévorant sur le sommet de la montagne, aux yeux des enfants d’Israël.”

1 Sam. 6:19-20 “(19) L’Éternel frappa les gens de Beth Schémesch (des membres du peuple de Dieu), lorsqu’ils regardèrent l’arche de l’Éternel ; il frappa [cinquante mille] soixante-dix hommes parmi le peuple. Et le peuple fut dans la désolation, parce que l’Éternel l’avait frappé d’une grande plaie. (20) Les gens de Beth Schémesch dirent : Qui peut subsister en présence de l’Éternel, de ce Dieu saint ? Et vers qui l’arche doit-elle monter, en s’éloignant de nous ?”

Jc. 3:1 “Mes frères, qu’il n’y ait pas parmi vous un grand nombre de personnes qui se mettent à enseigner, car vous savez que nous serons jugés plus sévèrement.”

Si un chrétien a reçu des révélations célestes, il doit réfléchir avant de les partager avec n’importe qui, n’importe quand, n’importe comment. Des nourritures solides peuvent être indigestes pour des enfants.

g) Ce qui était en jeu avec les vêtements **extérieurs**, le sera encore plus avec des aliments devant être assimilés **intérieurement** :

Ez. 44:19 “Lorsqu’ils (les fils de Tsadok) sortiront pour aller dans le parvis extérieur, dans le parvis extérieur vers le peuple, ils ôteront les vêtements avec lesquels ils font le service, et les déposeront dans les chambres du sanctuaire ; ils en mettront d’autres, afin de ne pas sanctifier le peuple par leurs vêtements.”

Sous la **Nouvelle Alliance**, la conscience de la sainteté des relations avec Dieu devra être au moins aussi sensible que sous l'Ancienne Alliance !

- Il est arrivé qu'un serviteur de Dieu ayant reçu un puissant don de prophétie et de guérison tente de répondre aux questions d'autres chrétiens désireux de savoir comment fonctionnait "*ces choses saintes*". Il en était résulté des imitations vaines et désastreuses pour l'œuvre de Christ.
- Les mêmes dégâts se sont produits quand le don du parler en langues est devenu un spectacle ou un badge honorifique, au lieu de rester une "*chose sainte*" à consommer dans l'intimité de la relation avec Dieu.
- A chaque fois, la religiosité morte et bavarde s'est emparée des âmes.

Mettre trop hâtivement les âmes non préparées avec les Réalités saintes peut être dommageable (cf. les habitants de Schémesch ouvrant l'arche par curiosité profane).

Le repas du Seigneur, est réservé à la partie de l'âme reconnue par l'Esprit comme consacrée à l'Eternel. L'Eternel seul sait quand une âme peut être mise en contact avec les "*choses saintes*".

C'est aussi pourquoi, une âme ne peut être baptisée de l'Esprit que si le processus de crucifixion a pu s'y implanter. C'est peut-être aussi pourquoi les Ecritures ne dévoilent que progressivement leurs trésors aux âmes.

5.3- Les cuisines du parvis inférieur (46:21-24)

Ez. 46:21-22

Version Segond	46:21- Il me conduisit ensuite dans le parvis extérieur, et me fit passer vers les quatre angles du parvis. Et voici, il y avait une cour à chacun des angles du parvis. 46:22- Aux quatre angles du parvis il y avait des cours voûtées, longues de quarante coudées et larges de trente; toutes les quatre avaient la même mesure, dans les angles.
Version Darby	46:21- Et il me fit sortir dans le parvis extérieur et me fit passer aux quatre angles du parvis ; et voici, il y avait un parvis dans chaque angle du parvis. 46:22- ... Dans les quatre angles du parvis, il y avait des parvis clos, quarante [coudées] en longueur et trente en largeur ; il y avait une même mesure pour les quatre [parvis] des angles ; ...
Version du Rabbinate	46:21- Puis, il me fit sortir dans le parvis extérieur et me fit passer auprès des quatre angles du parvis ; or, il y avait une courette à chaque angle du parvis. 46:22- Aux quatre angles du parvis étaient des courettes fermées, ayant quarante coudées de long et trente de large ; même mesure pour les quatre courettes dans les angles.
Texte hébreu	וַיּוֹצֵאנִי אֶל-הַחֲצַר הַחַיְצוֹנָה וַיַּעֲבִירֵנִי אֶל-אַרְבַּעַת מִקְצוֹעֵי הַחֲצַר וְהִנֵּה חֲצַר בְּמִקְצָע הַחֲצַר חֲצַר בְּמִקְצָע הַחֲצַר : בְּאַרְבַּעַת מִקְצָעוֹת הַחֲצַר חֲצָרוֹת קְטָרוֹת אַרְבָּעִים אַרְדָּ וּשְׁלֹשִׁים רְחֹב מִדָּה אֶחָת לְאַרְבַּע עָתָם מִהַקְצָעוֹת

Comme dans les scènes précédentes, la vision part de données historiques connues des contemporains d'Ezéchiel (ici l'existence de lieux de cuisson dans l'enceinte du temple), mais en tire un film symbolique révélateur de Réalités spirituelles.

a) L'Esprit de Christ conduit son prophète **hors du parvis supérieur** (le parvis le plus intérieur) et le fait **descendre**, sans doute par les 8 marches de la porte monumentale Nord, jusqu'au niveau du "*parvis extérieur*" (ou parvis inférieur).

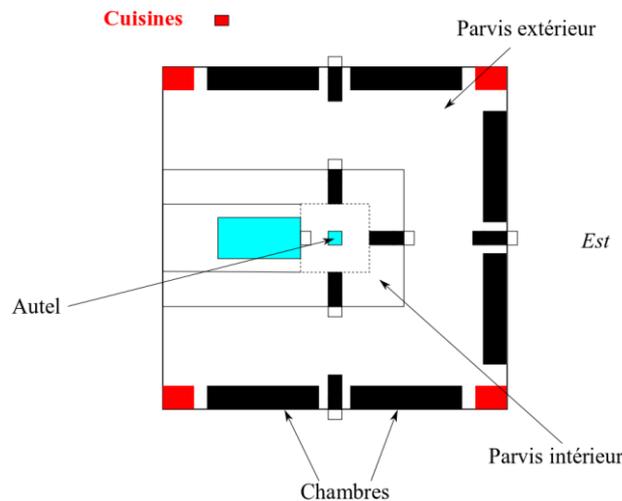
Ezéchiel a déjà mentionné, au début de son périple (Ez.40:17), l'existence de 30 chambres adossées à l'**enceinte extérieure** du complexe sacré.

Ez. 40:17 "*Il me conduisit dans le parvis extérieur, où se trouvaient des chambres et un dallage tout autour ; il y avait trente chambres sur ce pavé* (un pavage de mosaïque)."

Pour la première fois, Ezéchiel signale l’existence, à chacun des 4 “**angles**”, d’une “**cour**” (ou “**parvis**”, héb. “**chatser**”, חֲצֵר).

- Ces 4 “**cours**” sont dites (v. 22) “**fermées, closes**” (héb. “**qataroth**”, קִטְרוֹת), mais ce mot ne figure pas ailleurs dans l’AT, et sa traduction est incertaine (la version Segond traduit : “**voûtées**”).

- Chacune de ces 4 “**cours**” mesure 40 x 30 coudées, et dans chacune d’elle se trouve au moins une “**cuisine**” (cf. schéma ci-après). Le facteur “**6**” et la mention de la “**coudée**” rappellent que ce Temple est fait d’âmes humaines.



- Les “**cuisines**” des **sacrificateurs** du parvis supérieur n’avaient pas été mesurées : ce qui s’y passait, entre les âmes et le Trône, n’était en effet **ni exprimable, ni mesurable**.

C’est aussi ce que signifiait l’interdiction faite aux fils de Tsadok de transférer la nourriture du haut vers les cuisines du bas, et l’interdiction de déambuler en bas avec les vêtements réservés aux activités du haut.

- Par contre, ce qui se passe dans les 4 cuisines au niveau du premier parvis, est **mesurable** : ce qui y est consommé appartient essentiellement à des “**sacrifices d’actions de grâces**” que les donateurs peuvent consommer sans être revêtus d’habits spéciaux.

Lév. 2:4-7 “(4) Si tu fais **une offrande de ce qui est cuit au four**, qu’on se serve de fleur de farine, et que ce soient des gâteaux sans levain pétris à l’huile et des galettes sans levain arrosées d’huile. (5) Si ton offrande est un gâteau cuit à la poêle, il sera de fleur de farine pétrie à l’huile, sans levain. (6) Tu le rompras en morceaux, et tu verseras de l’huile dessus ; c’est une offrande. (7) Si ton offrande est un gâteau cuit sur le gril, il sera fait de fleur de farine pétrie à l’huile.”

“**L’action de grâces**” et la reconnaissance sont des réactions de l’âme humaine **identifiables et descriptibles**.

Mais, entre le culte qui se déroule dans le parvis supérieur devant l’Eternel, et celui qui se déroule dans le parvis inférieur, il y a la même différence expérimentale qu’entre l’amour divin “**agape**”, et l’amour humain “**phileo**” même le plus pur.

Jn. 14:8-9 “(8) Philippe lui dit : Seigneur, **montre-nous le Père** (Philippe pense encore dans l’exprimable), et cela nous suffit. (9) Jésus lui dit : Il y a si longtemps que je suis avec vous, et tu ne m’as pas connu, Philippe ! Celui qui m’a vu a vu le Père; comment dis-tu : Montre-nous le Père ?”

2 Cor. 12:3-4 “(3) Et je sais que cet homme (si ce fut dans son corps ou sans son corps je ne sais, Dieu le sait) (4) fut enlevé dans le paradis, et qu’il entendit **des paroles ineffables qu’il n’est pas permis à un homme d’exprimer**.” (cf. aussi l’expérience de la Chambre haute)

- Les âmes de l’Israël selon l’Esprit sont invitées à connaître les deux parvis, mais certaines ne vont pas plus loin que le premier parvis, comme la vision l’a déjà prophétisé :

Ez. 44:10-11,13,15,17 "(10) ... les Lévites qui se sont éloignés de moi, quand Israël s'égarait et se détournait de moi pour suivre ses idoles, porteront la peine de leur iniquité. (11) Ils seront dans mon sanctuaire comme **serviteurs**, ils auront **la garde des portes de la maison** ; et feront **le service de la maison** ; ils **égorgeront pour le peuple** les victimes destinées aux holocaustes et aux autres sacrifices, et ils se tiendront devant lui pour être à son service. - ... - (13) Ils ne s'approcheront pas de moi pour être à mon service dans le sacerdoce, ils **ne s'approcheront pas de mes sanctuaires**, de mes lieux très saints ; ... - ... - (15) **Mais les sacrificateurs, les Lévites, fils de Tsadok**, ... ceux-là s'approcheront de moi pour me servir, et se **tiendront devant moi** pour m'offrir la graisse et le sang, dit le Seigneur, l'Éternel. - ... - (17) Lorsqu'ils franchiront les portes du parvis intérieur, ils revêtiront des habits de lin; ils n'auront sur eux rien qui soit en laine,"

- Ces "sacrifices d'action de grâces" sont certes de nature spirituelle (cf. la présence du facteur "5" combiné au facteur "6" dans ces mesures).

- Marie (la sœur de Marthe), inconnue du plus grand nombre de ses concitoyens, mangeait dans les réfectoires spirituels du parvis supérieur, en compagnie de Josué (simple serviteur de Moïse, aimant se tenir devant l'Éternel) : nul miracle spectaculaire ne jalonnait encore leur vie publique.

Ex. 33:11 "L'Éternel parlait avec Moïse face à face, comme un homme parle à son ami. Puis Moïse retournait au camp (il passait d'un parvis à un autre) ; mais **son jeune serviteur, Josué, fils de Nun, ne sortait pas du milieu de la tente** (il vivait dans l'atmosphère du parvis intérieur)."

- Les Nations des contrées les plus éloignées pouvaient voir de loin les fumées s'élever des "4 angles" pour témoigner de la Bonne Nouvelle à tous les affamés. Ce Temple sera aussi un **phare**.

b) Les dimensions données ici pour chacune des 4 cuisines (environ 20 x 15 mètres) ne peut convenir à un futur temple érigé en Palestine et qui serait devenu le point de ralliement de tout un peuple !

Ces "4 cuisines" ne peuvent être dissociées des 30 chambres placées sur 3 côtés du parvis inférieur (cf. Ez. 40:17). Ces chambres sont en fait des **réfectoires** pour les adorateurs venus faire des offrandes.

Il appartenait aux Lévites ordinaires de faire cuire, de servir et de manger avec les adorateurs, dans cette enceinte sacrée.

C'était, pour les uns et pour les autres, un grand privilège de participer indirectement à cette Table de l'Éternel.

Ez. 46:23-24

Version Segond	46:23- Un mur les entourait toutes les quatre, et des foyers étaient pratiqués au bas du mur tout autour. 46:24- Il me dit : Ce sont les cuisines, où les serviteurs de la maison feront cuire la chair des sacrifices offerts par le peuple.
Version Darby	46:23- ... et, à l'entour, dans ces [parvis], une [maçonnerie] continue, autour des quatre ; et des foyers à cuire, pratiqués au-dessous des rangées, à l'entour. 46:24- Et il me dit : Ce sont ici les cuisines, où ceux qui font le service de la maison font cuire les sacrifices du peuple.
Version du Rabbinate	46:23- Il y avait une assise de pierres tout autour des quatre, et des fourneaux étaient aménagés au-dessous des assises à l'entour. 46:24- Et il me dit : "Ce sont ici les locaux des chefs de cuisine, où les serviteurs de la maison doivent faire cuire les sacrifices du peuple.
Texte hébreu	וְטֹר סָבִיב בָּהֶם סָבִיב לְאַרְבַּעְתֶּם וּמִבְשָׁלוֹת עֲשׂוּי מִתַּחַת הַטִּירֹת סָבִיב: וַיֹּאמֶר אֵלַי אֱלֹהֵי בַיִת הַמְבֻשָּׁלִים אֲשֶׁר יִבְשָׁלוּ נֶשֶׁם מִשְׁרָתֵי הַבַּיִת אֶת־ וְכַח הָעֵם:

a) Les 4 angles réservés aux cuisines sont entourés d’un **“muret, banquette de pierre”** (héb. “tur”, טוּר) formant comme une enceinte et pouvant peut-être servir de plan de travail pour les Lévites (mais la hauteur de ce muret n’est pas précisée).

- Le texte ne juge pas utile de préciser s’il y a ou non un toit, ou des fenêtres, ou des cheminées pour l’évacuation des fumées, etc.). Il ne précise pas non plus où est entreposé le bois, ni d’où vient l’eau nécessaire pour faire bouillir les viandes.

- Les âmes des enfants d’Abraham sont en fait elles-mêmes à la fois les offrandes, les foyers, le bois, le feu, les vases, les instruments.

Rom. 12:1-2 “(1) Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à **offrir vos corps** (mains, pieds, bouche, oreilles, etc.) **comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu**, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. (2) Ne vous conformez pas au siècle présent, mais **soyez transformés par le renouvellement de l’intelligence**, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait.”

En-dessous de ce muret se trouvent les **“foyers, cuisines”** (héb. “mbashshloth”, מְבַשְׁשֹׁלוֹת ; le mot hébreu ne figure qu’ici dans l’AT).

b) Il suffit à ceux qui offrent les élans de leurs cœurs dans ce premier parvis, d’avoir une âme de **“Lévite”** pour être capable de s’assurer qu’aucune impureté et aucun levain ne se trouve dans la Farine, et pour s’assurer que la présence de l’Huile donnera vie à la pâte (sinon il n’en resterait qu’une poussière sèche).

Ez. 44:11 “(Les Lévites) seront dans mon sanctuaire comme **serviteurs**, ils auront **la garde des portes de la Maison** ; et feront **le service de la Maison** ; ils égorgeront **pour le peuple** les victimes destinées aux holocaustes et aux **autres sacrifices**, et ils se tiendront **devant lui** pour être à son service.”

Si des **“chairs”** de sacrifices sanglants sont consommées, les mêmes précautions que dans les cuisines du parvis supérieur doivent être prises pour éviter que le culte ne soit qu’un rituel vain, incompatible avec la sainteté de l’Eternel : ces offrandes, ce parvis et ces cuisines sont en effet la propriété de la Gloire de l’Eternel, le Maître de la **“Maison”** (et même de tout le Pays).

Le texte précise (fin du v.23) que ces **“foyers”** alignés les uns contre les autres forment une **“assise”** (héb. “tirah”, טִירָה). Il y a solidarité dans ce culte où se côtoient des cœurs joyeux et des cœurs attristés. Tous se retrouvent dans l’une ou l’autre des 30 salles à manger de ce premier parvis.

Rom. 12:15-16 “(15) **Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent ; pleurez avec ceux qui pleurent.** (16) Ayez les mêmes sentiments les uns envers les autres. N’aspirez pas à ce qui est élevé, mais laissez-vous attirer par ce qui est humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux.”

c) C’est pour le confort du lecteur, et du fait du contexte, que les traducteurs utilisent le mot **“cuisine”** (v. 24). La version du Rabinat est plus proche du texte hébreu en traduisant : **“locaux”** (ou : **“construction”**, héb. “beyth”, בַּיִת). Le même mot est utilisé pour désigner, dans le même verset, le Temple ou **“la Maison”** (héb. “ha-bayith”, הַבַּיִת).

La version du Rabinat, fidèle au texte, qualifie les Lévites chargés de la cuisson, de **“chefs de cuisine”** (litt. : **“ceux qui font bouillir”**, héb. “ham-bashalim”, הַמְבַשְׁלִים).

Etre **“serviteur”** dans un tel lieu était un privilège. Offrir puis manger une partie des nourritures présentées, était aussi un privilège.

d) Le mot **“sacrifices”** (v. 24 ; héb. “zebach”, זֶבַח) a un sens très général et recouvre plusieurs sortes de sacrifices. Il est fait ici surtout allusion aux sacrifices sanglants de réconciliation dont, selon la loi mosaïque, une partie (la graisse intérieure) était brûlée sur l’autel (cf. en Lévit. 3:13-17, le cas d’une chèvre offerte en sacrifice d’actions de grâces) :

- une autre partie (la poitrine et la patte droite) revenait au Lévite qui avait immolé la victime,

- le reste appartenait au donateur et à ses invités (sous réserve que ces derniers soient en état de pureté).

e) L'ensemble des règles liturgiques impliquant les sacrificateurs fils de Tsadok et les Lévites ordinaires (elles sont décrites depuis le chapitre 45), supposent des **déplacements** (dont la vision ne parle pas explicitement) entre les deux parvis, et des **points de contact** entre ces deux groupes (sans doute dans les vestibules).

Une **solidarité** spirituelle unit l'ensemble des compartiments du Sanctuaire, depuis le Lieu très Saint jusqu'au premier seuil de l'enceinte extérieure, et même jusqu'aux extrémités du Pays promis.

Cette solidarité est assurée par un flux vital continu, émanant de la Nuée, unissant les âmes du Corps dans un même Esprit.

- Lors du cérémonial du baptême d'eau, celui qui est immergé dans l'eau en ressort (en signe de résurrection).
- Mais l'âme qui expérimente l'immersion dans l'Esprit (c'est la naissance d'En haut), entre dans la Vie éternelle. Elle n'en sort plus.